

**DÉLIBÉRATION N°2022-23\_119  
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du 4 juillet 2023**

**6 – Validation des points de la CFVU du 29 juin 2023**

**Point 6.6 « DU-DIU : modifications, créations, abrogations »**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 15 Membres représentés : 7 Total : 22	Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0

**VU** le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;  
**VU** la délibération CFVU\_2022-2023\_087 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté ;  
**VU** la délibération CFVU\_2022-2023\_064 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les demandes de modifications, créations et abrogations de DU-DIU pour la rentrée universitaire 2023-2024.

Besançon, le 11 juillet 2023

Pour la présidente et par délégation

Le directeur général des services

A blue ink signature of Thierry CAMUS, written in a cursive style, is placed over the text 'Le directeur général des services' and extends to the right.

Thierry CAMUS

Annexes / pièces jointes :

Annexe 6.6.1 : Délibération CFVU\_2022-2023\_087 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Annexe 6.6.2 : Délibération CFVU\_2022-2023\_064 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités*

*Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

**DELIBERATION N°2022-23\_087**  
**de la commission de la formation et de la vie universitaire**  
**de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 29 juin 2023

**13 – DU DIU Préparations pour l'année universitaire 2023-2024 : créations, modifications et abrogations (suite)**

La délibération étant présentée pour **AVIS**.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20  Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2  Suffrages exprimés : 23  Pour : 23 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable aux demandes de créations, modifications et abrogations de DU-DIU pour la rentrée universitaire 2023-2024. Cette délibération complète la délibération 2022-2023\_064 du 4 mai 2023.

Besançon, le 29 juin 2023

Pour la Présidente et par délégation,  
le directeur général des services

Thierry CAMUS

Pour la Présidente et par délégation  
La Directrice générale des services adjointe



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :  
DU-DIU modifications, créations, abrogations

*délibération transmise à la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités*  
*délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*

## C.F.V.U. du 29 juin 2023

### Campagne DU-DIU-CERTIFICAT-PREPA 2023-2024 (suite)

#### 1-Demandes de créations

##### UFR SANTE

- **DIU Le sommeil et sa pathologie**

*Responsable pédagogique et co-responsables :*  
Pr THIRIEZ Gérard, Dr GALLI Sylvio et Dr BOURDIN Hubert

*Objectif :*

Acquérir les connaissances théoriques concernant :

- le sommeil normal et les rythmes biologiques,
- leur régulation,
- leur évolution au cours de la vie (de la naissance au grand âge),
- leurs substratums neurobiologiques
- leurs pathologies, physiopathologies, traitement et conduite à tenir

Acquérir la pratique clinique pour :

- Mener des consultations et prendre en charge les pathologies du sommeil
- Explorer le sommeil et les rythmes normaux et pathologiques

*Volume horaire :*

DIU sur 2 années : 1<sup>e</sup> année 89h de CM (présentiel, distanciel et e-learning). Et 2<sup>e</sup> année 150h de stage (4 semaines non consécutives dans un centre de sommeil agréé).

*Volume stage :*

150h

*Destiné aux :*

Médecins, Pharmaciens, Scientifiques. L'inscription de non médecins/pharmaciens est possible (psychologues, psychothérapeutes, étudiants en thèse d'université dans les domaines sciences de la vie et sciences humaines et sociales, effectuant leurs travaux sur des thèmes de recherche ayant trait au sommeil ou à la vigilance) sous réserve de l'avis du comité national pédagogique.

*Frais pédagogiques :*

1<sup>e</sup> année 1600€ pour les stagiaires en formation continue et 1000€ pour les inscrits en formation initiale  
2<sup>e</sup> année 0€ sauf si l'utilisateur s'inscrit sur Besançon seulement pour la 2<sup>e</sup> année et qu'il a validé sa 1<sup>e</sup> année dans 1 autre université cohabilitée (650€)

*Universités cohabilitées :*

Amiens, Angers, Bordeaux, Brest, Dijon, Grenoble, Limoges, Lille, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Université de Paris, Sorbonne Université, Paris Sud, Paris Est-Créteil, Poitiers, Reims, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse, Tours.

- **DIU EvalDM : évaluation clinique des dispositifs médicaux dans le contexte du règlement européen 2017/745-2017/746**

*Responsable pédagogique et co-responsables :*  
Pr PAZART Lionel

*Objectif :*

Donner les bases méthodologiques permettant de faire des investigations cliniques du dispositif médical sur tout son cycle de vie (du pré marquage et marquage CE – avec ou sans demande de remboursement – aux études post commercialisation).

*Volume horaire :*

60h

*Volume stage :*

Aucun

*Destiné aux :*

Etudiants en filière de Santé (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique, Kinésithérapie, Ergothérapie, Sciences infirmières), Etudiants en Ingénierie de Santé, Elèves Ingénieurs, Personnel des Industries du dispositif médical (responsable affaires réglementaires, équipe R&D, ...), Evalueurs des organismes notifiés ou des autorités compétentes du dispositif médical, Consultants dans le domaine du dispositif médical, Responsables des achats en milieu hospitalier, Médecins ou pharmaciens de l'industrie pharmaceutique & du dispositif médical

*Frais pédagogiques :*

1400€ pour les stagiaires en formation continue financés, 700€ pour les stagiaires en formation continue non financés, et 360€ pour les inscrits en formation initiale

*Universités cohabilitées :*

Montpellier-Nîmes et Lille

### **UFR SJEPEG**

- **Prépa Talents ENM**

### **SUP-FC**

- **DU Economie circulaire et créativité soutenable**

## **2-Demandes de modifications autres que tarif**

### **UFR SANTE**

- **DIU d'Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté**

Changement de responsable pédagogique et modification de volume horaire

- **DIU de Médecine de Catastrophe et Situations Sanitaires Exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté**

Changement de responsable pédagogique

- **DIU de Médecine d'Urgence Infirmier de Bourgogne Franche-Comté**

Changement de responsable pédagogique

- **DIU de Médecine d'Urgences Vitales de Bourgogne Franche-Comté**

Changement de responsable pédagogique

- **DIU Mécanique et techniques obstétricales**

Changement d'universités co-habilitées.

- **DIU de Réhabilitation psychosociale**

Changement de responsable pédagogique

- **DU de Cancérologie**

## IUT 25

- **DU de Comptabilité et de Gestion – Préparation DCG**

La maquette actuelle du DUCG-Préparation DCG a été construite à partir des programmes du BUT GEA parcours GC2F entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le programme national du BUT a été modifié depuis cette date.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> septembre 2022, un nouveau programme national du BUT GEA a été mis en place, procurant 9 dispenses au DCG pour le parcours GC2F.

Ainsi, nous proposons d'adapter notre maquette du DUCG-préparation DCG aux nouveaux programmes du BUT afin de mieux préparer les étudiants aux épreuves du DCG. Ceci a des répercussions sur le volume horaire de cours dispensé aux étudiants dans le cadre du DU CG – préparation DCG.

## UFR SJEPEG

- **DU Secrétaire de Mairie**

Demande de validation de l'entièreté de la maquette remaniée en approche par compétences, et augmentée de 41.5 heures pour arriver au nombre d'heures strictement identique au DU porté par la Lorraine dans le but que l'UFC puisse être co-certificateur.

## IUT Nord-Franche-Comté

- **DU Risque Radon et Qualité de l'Air dans le bâtiment**

Augmentation des UE en distanciel et modification de la maquette pédagogique au niveau de l'UE4

## **3-Demandes de modifications de tarif**

### UFR SANTE

- **DIU d'épileptologie**

Les frais pédagogiques de 229€ tout public sont remplacés par 600€ pour les inscrits en formation initiale et 2500€ pour les stagiaires en formation continue.

## IUT 25

- **DU de Comptabilité et de Gestion – Préparation DCG**

La maquette actuelle du DUCG-Préparation DCG a été construite à partir des programmes du BUT GEA parcours GC2F entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le programme national du BUT a été modifié depuis cette date.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> septembre 2022, un nouveau programme national du BUT GEA a été mis en place, procurant 9 dispenses au DCG pour le parcours GC2F.

Ainsi, nous proposons d'adapter notre maquette du DUCG-préparation DCG aux nouveaux programmes du BUT afin de mieux préparer les étudiants aux épreuves du DCG. Ceci a des répercussions sur le volume horaire de cours dispensé aux étudiants dans le cadre du DU CG – préparation DCG.

Ancien tarif : 2600 euros

Nouveau tarif : 2230 euros

## 4-Demande d'abrogation

### UFR SANTE

- **DIU Développement d'une nouvelle technologie de santé : pourquoi quand et comment réaliser les études cliniques**

## DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
  - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
  - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

### COMPOSANTE :

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :**

DIU RISQUE RADON ET QUALITÉ DE L'AIR DANS LE BÂTIMENT

### DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Suite aux retours des candidats et des intervenants de la première édition du DIU Radon et Qualité de l'air dans le bâtiment et des échanges que nous avons eus avec les futurs professionnels intéressés par la formation, notamment côté français, nous avons constaté qu'il était nécessaire d'augmenter la part du distanciel dans la formation afin d'apporter de la souplesse dans son déroulement et d'attirer plus de candidats. Par conséquent, nous souhaiterions passer de 1 UE en distanciel à 8 UE. L'UE8 (camp de terrain) et les examens continueront à être réalisés en présentiel.

Par ailleurs nous prévoyons de modifier légèrement la maquette pédagogique au niveau de l'UE4 pour insister davantage sur le contexte géologique. Son intitulé deviendra Géologie et méthodes de mesures adaptées à la problématique du radon dans divers environnements (air intérieur, eau et terrain). Les 6h seront décomposées en 2 h de géologie et 4 heures de méthodes de mesures.


### Pour résumer :

- UE1 : Introduction à la construction et notions de base de physique du bâtiment - 6h (distanciel)
- UE2 : Polluants de l'air intérieur causes et effets sur la santé et la durabilité de l'environnement bâti – 6h (distanciel)
- UE3 : Allier efficacité énergétique et santé dans le bâtiment – 6h (distanciel)
- UE4 : Géologie et méthodes de mesures adaptées à la problématique du radon dans divers environnements (air intérieur, eau et terrain) – 6h (distanciel)
- UE5 : Réglementation et contexte juridique – 6h (distanciel)
- UE6 : Prendre en compte le radon et assurer une bonne qualité de l'air dans le bâtiment neuf – 6h (distanciel)
- UE7 : Assainissement radon dans le bâtiment existant – 6h (distanciel)
- UE8 : Camp de terrain – 16 h (présentiel)
- UE9 : Projet d'expertise radon et QAI - 3h d'accompagnement par participant (distanciel)
- Examens : 2h écrits + 30 minutes oral (présentiel) :


Total : 45h en distanciel ; 18,5 h en présentiel

Période : de janvier 2024 à décembre 2024

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	GSCHWIND Régine	19/06/2023/		
	GOYETTE PERNOT Joëlle			
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	<i>BARAUX Lucas</i>	<i>19/06/2023</i>		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : <i>12/06/2023</i> / Joindre la délibération
<b>Directeur de la composante,</b> Prénom, Nom :	Date : <i>12/06/2023</i> Signature et cachet :  <b>Le Directeur,</b> <b>David MARKEZIC</b>



**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

**Attention :**

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

**COMPOSANTE :**

UFR SJEPG





**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :**

DU secrétaire de mairie

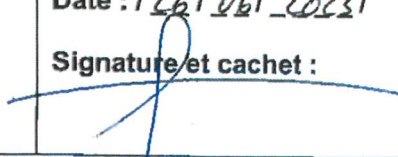

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Demande de validation de l'entièreté de la maquette remaniée en approche par compétences, et augmentée de 41,5 heures pour arriver au nombre d'heures strictement identique Au DU porté par la Lorraine dans le but que l'UFC puisse être co-certificateur. Maquette jointe.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Catherine TIRVAY DE Y	12610612023		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Christine LOPEZ	12610612023		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

Avis du conseil de la composante	Date : 12610612023   Joindre la délibération
Directeur de la composante,  Prénom, Nom : Christophe LANG	Date : 12610612023 Signature et cachet :  

UE 1 : Assister et conseiller les élus 80h

**Gestion des instances communales**

Maîtriser les principes de la décentralisation libre administration 12h

Acquérir les compétences des différentes autorités décentralisées 6h

Maîtriser le partage des compétences avec les intercommunalités 12h

Organiser les assemblées locales dans le respect des pouvoirs des exécutifs locaux 10h

**Mise en œuvre des projets communaux**

Concevoir les projets d'équipe 3h

Réaliser les actions planifiées 7 h

**Évaluation des risques juridiques d'un projet**

Conseiller les élus locaux et s'assurer de la légalité des actes et la garantir 15h

Renseigner l'équipe municipale sur les risques d'un projet 15h

UE 2 : Assurer les services à la population 80h

**Accueil et renseignement du public**

Assurer l'accueil et communiquer auprès de la population 6h

Délivrer tout renseignement légal - garantir la qualité du service public, répondre aux demandes (mobiliser les ressources communales et intercommunales) 13h

Politique scolaire, périscolaire, crèche, RAM, 14h

**Établissement des documents administratifs**

Délivrer les autorisations d'urbanisme 16h

Délivrer les actes d'état-civil 7h

Gérer les concessions funéraires 3h

**Préparation et organisation des opérations électorales**

Actualiser la liste électorale - organiser les scrutins et bureaux de vote 6h

E-Magnus 15h

UE 3 : Gérer les services de la commune 140 h

**Gestion budgétaire et financière**

Assurer les opérations de comptabilité courante - Monter les dossiers 19h

Préparer le budget 19h

**Gestion et management des ressources humaines**

Organiser les recrutements pour les besoins en ressources humaines 17h

Gérer la mobilité des fonctionnaires 6h

Assurer les suivis de carrière des agents communaux (droit statutaire et social) pour l'évolution professionnelle piloter le plan de formation et gérer les entretiens professionnels, évaluer le travail des agents 10h

Organiser et gérer le temps de travail et le suivi des arrêts maladie et congés 10h

Prévenir et régler les différends 7h

Gérer les paies 12h

**Mise en œuvre de l'achat public**

Rédiger les pièces du dossier de consultation des entreprises - Définir le mode de passation du marché - assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics - Suivre l'exécution du marché 14h

**Gestion du patrimoine communale**

Rédiger les arrêtés conformément au pouvoir de police du maire 6h  
E-Magnus : 20h

**Accompagnement méthodologique**

Informatique 21h

Outils documentaires 6h

Méthodologie rapport & soutenance de stage 3h

Stage long 8 semaines minimum

**DELIBERATION N°2022-23\_064**  
**de la commission de la formation et de la vie universitaire**  
**de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 4 mai 2023

**DU DIU Préparations pour l'année universitaire 2023-2024 : créations, modifications et abrogations**

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
Membres présents : 23	Suffrages exprimés : 29
Membres représentés : 6	Pour : 29
Total : 29	Contre : 0

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable aux demandes de créations, modifications et abrogations de DU-DIU pour la rentrée universitaire 2023-2024.

Besançon, le 4 mai 2023

Pour la Présidente et par délégation,  
le directeur général des services

  
Thierry CAMUS



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

DU DIU Préparations pour l'année universitaire 2023-2024 : créations, modifications et abrogations

*délibération transmise à la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités  
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*



## C.F.V.U. du 04 mai 2023

### Campagne DU-DIU-CERTIFICAT-PREPA 2023-2024

#### 1-Demandes de création

##### UFR SANTE

- **DIU Discipline infirmière : fondements et applications**

*Responsable pédagogique* : Dr CHASSAGNE Aline

*Objectif* : Les différents lieux et champs d'intervention des infirmières et des infirmiers (pédiatrie, gériatrie, médecine, soins d'urgence, réanimation, psychiatrie, santé mentale, etc.) nécessitent une base théorique solide afin de pouvoir agir adéquatement dans un contexte d'incertitude et faire face à des situations complexes. Plusieurs domaines développent parallèlement des pratiques avancées ou des spécialités cliniques. Toutefois, peu de formations semblent apporter des savoirs quant aux théories en sciences infirmières. Ces dernières pourtant se sont beaucoup développées, initialement aux EU et au Canada, et aujourd'hui en Europe. Des forces vives font vivre cette discipline scientifique. Il n'y a pas de formation de master en sciences infirmières aujourd'hui en France. Cette formation existe en Belgique. La discipline infirmière s'est développée au carrefour des sciences biomédicales et des sciences humaines et sociales. Par conséquent, tout en apportant des savoirs disciplinaires spécifiques, ce DIU souhaite également intégrer une approche interdisciplinaire.

*Volume horaire* : 129h, hybride

*Volume stage* : néant

*Destiné aux* :

Infirmier en activité, ou sortant de l'école

Cadre de santé

Cadre de santé formatrice et formateur en IFSI

Infirmier spécialisé (IADE, IBODE, puéricultrice)

Infirmier Pratique avancée (IPA) (diplômés / en exercice)

*Frais pédagogiques* : 2000€ pour tous les usagers

*Université cohabilitée* : ULB HELB Bruxelles

- **DIU de Médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles de Bourgogne Franche-Comté**

*Responsables pédagogiques* : Pr DESMETTRE Thibaut et Pr PITON Gaël

*Objectif* : Le DIU de médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles (SSE) de Bourgogne Franche-Comté a pour objectifs de préparer les professionnels impliqués dans ce type de situations :

- à intervenir sur les lieux de sinistres ou de catastrophes naturelles, technologiques ou de société, conflits armés ou accidents, entraînant des victimes et dégâts en nombre  
- à l'organisation des secours et aux soins médico-chirurgicaux « de masse » dans le cadre d'une doctrine préétablie.

L'objectif est également d'acquérir une véritable culture de la catastrophe et du risque collectif.

*Volume horaire* : 82h, présentiel

*Volume stage* : néant

*Destiné aux* :

Médecin

Infirmier(e)s

Directeur d'établissement de santé

*Frais pédagogiques* : 1500€ pour tous les usagers

*Université cohabilitée* : UFR des Sciences de Santé de Dijon, Université de Bourgogne

- **DU Phyto-aromathérapie**

*Responsable pédagogique* : Pr GIRARD Corine

*Objectif* : L'objectif de cette formation est de former les professionnels des équipes officinales, médicales et vétérinaires, tels que les pharmaciens, préparateurs, médecins, vétérinaires, ainsi que des personnes de l'industrie pharmaceutiques à une utilisation sécuritaire, dans divers domaines, des plantes médicinales et préparations à base de plantes dont les huiles essentielles.

*Volume horaire* : 80h

*Volume stage* : néant

*Destiné aux* :

Pharmacien

Préparateur

Médecin

Vétérinaire

Personnes de l'industrie pharmaceutique, sur dossier constitué d'une pièce d'identité, d'un CV détaillé, d'une lettre de motivation et de la présentation d'un projet.

*Frais pédagogiques* : 1050€ pour tous les usagers

*Université cohabilitée* : Aucune

### UFR SJEFG

- **DU Secrétaires de Mairie**

Remplace le DU Gestionnaires administratifs – Secrétaires de Mairie abrogé

## **2-Demandes de modification autre que tarif**

### UFR SANTE

- **DIU Biologie appliquée à la procréation**

Changement de responsable pédagogique : Pr Christophe ROUX est remplacé par le Dr Oxana BLOGOSKLONOV

- **DIU Case Management en psychiatrie et santé mentale**

Evolution du public concerné par la formation :

- Infirmier diplômé d'état
- Infirmier de pratique avancée
- Psychologue et neuropsychologue
- Cadre de santé
- Travailleurs sociaux

- **DIU Chirurgie de la main**

Fusion du DIU Chirurgie de la main PARIS-EST-NORD avec le DIU Chirurgie de la main GRAND SUD.

Mise en commun des programmes suivant année A (2021-2022, 2023-2024...) et année B (2022-2023, 2024-2025...) en alternance, sous forme de 10 séminaires et cas cliniques, en présentiel et/ou distanciel.

- **DIU de Formation complémentaire en gynécologie et obstétrique**

Modification des MCC :

- Examen écrit national de 3h portant sur 6 cas cliniques
- Validation du stage

- **DIU de Médecine d'urgence infirmier de Bourgogne Franche-Comté**

Responsabilité pédagogique

Monsieur de Professeur Gaël PITON (Besançon) est ajouté à Monsieur le Professeur Thibaut DESMETTRE (Besançon) et Monsieur le Professeur RAY (Dijon) dans la responsabilité du DIU d'Echographie Clinique d'Urgence de Bourgogne Franche-Comté.

Le Docteur Tania Marx (PHU - Besançon) reste co-responsable du DIU.

Gestion

La gestion administrative (inscription, budget...) du DIU de Médecine d'Urgence Infirmier de Bourgogne Franche-Comté se fait uniquement sur l'Université de Dijon.

Volume horaire

Le volume horaire sera de 118h au lieu de 103h45 à partir de la rentrée 2023-2024. Les tarifs n'évoluent pas malgré l'augmentation du volume horaire et des prélèvements de l'UFC. Le budget a toutefois été mis à jour pour une meilleure compréhension.

- **DIU de Médecine d'urgences vitales de Bourgogne Franche-Comté**

Responsabilité pédagogique

Monsieur de Professeur Gaël PITON (Besançon) est ajouté à Monsieur le Professeur Thibaut DESMETTRE (Besançon) et Monsieur le Professeur RAY (Dijon) dans la responsabilité du DIU d'Echographie Clinique d'Urgence de Bourgogne Franche-Comté.

Le Docteur Tania Marx (PHU - Besançon) reste co-responsable du DIU.

Gestion

La gestion administrative (inscription, budget...) du DIU de Médecine d'Urgence Infirmier de Bourgogne Franche-Comté se fait uniquement sur l'Université de Dijon.

Volume horaire

Le volume horaire sera de 92h au lieu de 65h à partir de la rentrée 2023-2024. Les tarifs n'évoluent pas malgré l'augmentation du volume horaire et des prélèvements de l'UFC. Le budget a toutefois été mis à jour pour une meilleure compréhension.

- **DIU de Médecine subaquatique et hyperbare**

Changement de responsable : Pr CAPELLIER Gilles est remplacé par le Pr PITON Gaël

- **DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté**

Responsabilité pédagogique

Monsieur le Professeur Gaël PITON (Besançon) est ajouté à Monsieur le Professeur Thibaut DESMETTRE (Besançon) et Monsieur le Professeur RAY (Dijon) dans la responsabilité du DIU d'Echographie Clinique d'Urgence de Bourgogne Franche-Comté.

Monsieur le Docteur Omide TAHERI (PH) reste co-responsable du DIU.

Gestion

La gestion administrative (inscription, budget...) du DIU d'Echographie Clinique d'Urgence de Bourgogne Franche-Comté se fait uniquement sur l'UFR Santé de Besançon

Publics concernés

Internes en médecine

Docteurs en médecine

Médecins urgentistes, médecins travaillant en structure d'urgence (SAMU-SMUR-SAU) et médecins amenés à prendre en charge des urgences et des patients en soins critiques (réanimateurs, intensivistes, pneumologues, cardiologues, pédiatres...)

Médecins généraliste et médecins correspondants du SAMU

- **DIU Epileptologie**

La formation se déroulera sur une année au lieu de deux.

Les inscriptions seront gérées par l'UFR de Médecine de Nancy sous la responsabilité du Pr Louise TYVAERT

- **DIU Mécanique et techniques obstétricales**

Modification des MCC :

Le mémoire est supprimé

L'examen écrit de 2h fin de 2<sup>e</sup> semaine avec 12 QCM et 2 questions rédactionnelles courtes est maintenu

- **DIU Médecine de rééducation**

Pendant la disponibilité du Pr Fabrice MICHEL, les inscriptions et les stages se feront sous la responsabilité du Pr Jean PAYSANT sur Nancy.

- **DIU Médecine et traumatologie du sport**

Monsieur le Professeur Fabrice MICHEL est le seul responsable pédagogique à partir de la rentrée 2023-2024. Monsieur le Professeur Daniel LEPAGE n'est plus le co-responsable.

- **DIU National de télémédecine**

Changement d'universités co-habilitées

- **DIU Neurophysiologie clinique**

Ni candidature, ni inscription ne seront faites sur l'UFR Santé de Besançon, mais devront être redirigées sur Lille. Le CHRU Minjot est lieu de stage validant avec la direction du Pr Thierry Moulin.

- **DIU Obésité pédiatrique, approches de santé publique**

Neuf CHU (centres spécialisés de l'obésité) participe à ce DIU : Angers, Besançon, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Paris Cité et Toulouse. Les modules en présentiel n'ont lieu que sur 2 des 9 sites désignés chaque année, avec un roulement entre les 9 sites.

La formation compte 76h réparties en d'enseignement théorique et pratique sur :

- 3 sessions de 3 jours (2 sessions en présentiel sur les 2 sites désignés et 1 session en distanciel)
- 1 journée scientifique
- 2 demi-journées en distanciel

Un stage de 20h (3j) est obligatoire.

- **DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins**

Le DIU est ouvert aux médecins non titulaires de la qualification en médecine du travail et justifiant **d'au moins 3 ans** d'inscription au conseil de l'ordre des médecins.

- **DIU Santé tropicale et pathologies du voyageur**

Les responsables pédagogiques sont le Pr Catherine CHIROUZE et le Dr Fabienne BOZON.  
Le volume horaire est de 60h.

- **DIU Thérapeutique anti-infectieuse**

Modification des MCC

- Assiduité aux séminaires (minimum 7 journées complètes)
- Epreuve écrite de 2h (toute note en dessous de 10/20 est éliminatoire)



- **DU Dermocosmétologie appliquée à l'officine**

Le DU pourrait être proposé en version 100% e-learning. Si cette version est choisie par l'équipe pédagogique, :

- Le contenu, le volume horaire et la liste des intervenants seront identiques à la version présentielle,
- Cette modalité d'enseignement sera communiquée aux candidats au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation.

- **DU Diététique, nutrition préventive et micronutrition**

Le DU pourrait être proposé en version 100% e-learning. Si cette version est choisie par l'équipe pédagogique, :

- Le contenu, le volume horaire et la liste des intervenants seront identiques à la version présentielle,
- Cette modalité d'enseignement sera communiquée aux candidats au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation.

- **DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur**

Evolution du public concerné

Tous les acteurs de santé concernés par la prise en charge de patients douloureux et en particulier :

- médecins
- infirmières, infirmières de bloc opératoire, infirmières puéricultrices
- aides-anesthésistes
- kinésithérapeutes
- ergothérapeutes
- psychologues
- dentistes
- pharmaciens
- aides-soignantes (après accord des responsables pédagogiques)

- **DU Gestion et économie de l'officine**

Le DU pourrait être proposé en version 100% e-learning. Si cette version est choisie par l'équipe pédagogique, :

- Le contenu, le volume horaire et la liste des intervenants seront identiques à la version présentielle,
- Cette modalité d'enseignement sera communiquée aux candidats au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation.

- **DU Hémaphérèse transfusionnelle et thérapeutique option infirmier et option médecin**

Le volume horaire sera de 44h à partir de la rentrée 2023-2024

- **DU Hygiène hospitalière**

Objectifs de la formation

Ce DU d'hygiène hospitalière est un enseignement spécialisé sur la prévention et la maîtrise des infections associées aux soins (IAS) qui permettra aux professionnels d'acquérir les compétences nécessaires à leur activité en établissement de santé comme en établissement médico-social.

Modalités de validation du diplôme

- Une épreuve écrite de 3h en février.
- Rédaction d'un mémoire et soutenance en juin
- Une épreuve de mise en situation professionnelle de 15 minutes en juin.

- La note finale correspond à la moyenne des notes de l'écrit, du mémoire et de la mise en situation professionnelle.
- Une compensation des différentes épreuves est possible à partir du moment où la note minimale de 8/ 20 est atteinte pour chacune des 3 épreuves. L'obtention du diplôme nécessite une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20.
- La présence aux enseignements est obligatoire.

Le Public concerné par cette formation est le suivant :

Personnes en poste ou avec le projet d'occuper un poste d'hygiéniste au sein d'un établissement de santé ou dans une structure médico-sociale. Une expérience d'au moins deux ans dans le soin est préférable.

- Infirmiers (IDE, IBODE, IADE)
- Cadre-Infirmier(e)s
- Internes de médecine ou de pharmacie
- Médecins
- Pharmaciens
- Aide-Soignant

Responsabilité pédagogique

Le Dr Céline BOUVIER-SLEKOVEC et le Pr Didier HOCQUET sont pour 2023-2024 les deux responsables pédagogiques du DU d'Hygiène Hospitalière.

Particularités de la formation

Nombre maximum de candidats : 20 personnes

- **DU Matériel à l'officine pour le maintien et soins à domicile**

Le DU pourrait être proposé en version 100% e-learning. Si cette version est choisie par l'équipe pédagogique, :

- Le contenu, le volume horaire et la liste des intervenants seront identiques à la version présentielle,
- Cette modalité d'enseignement sera communiquée aux candidats au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation.

- **DU Orthopédie pratique petit appareillage**

Le DU pourrait être proposé en version 100% e-learning. Si cette version est choisie par l'équipe pédagogique, :

- Le contenu, le volume horaire et la liste des intervenants seront identiques à la version présentielle,
- Cette modalité d'enseignement sera communiquée aux candidats au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation.

- **DU Pharmacie vétérinaire pour les animaux de compagnie**

Le DU pourrait être proposé en version 100% e-learning. Si cette version est choisie par l'équipe pédagogique, :

- Le contenu, le volume horaire et la liste des intervenants seront identiques à la version présentielle,
- Cette modalité d'enseignement sera communiquée aux candidats au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation.

- **DU Pratiques et Innovations en cicatrisation**

Responsabilité pédagogique

Madame le Docteur Joséphine MOREAU est ajoutée en tant que co-responsable.  
Monsieur le Professeur Zaher LAKKIS reste le responsable pédagogique.

- **DU Sport santé pharmacie**

Le DU pourrait être proposé en version 100% e-learning. Si cette version est choisie par l'équipe pédagogique, :

- Le contenu, le volume horaire et la liste des intervenants seront identiques à la version présentielle,
- Cette modalité d'enseignement sera communiquée aux candidats au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation.

### UFR SJEPEG

- **DU Gestionnaires administratifs – Secrétaires de Mairie**

Changement intitulé du diplôme qui devient DU Secrétaire de Mairie – validation de l'entièreté de la maquette remaniée en approche par compétences

### UFR STAPS

- **DU Trail Running**

Diversification des enseignements dans le but d'aborder toutes les spécificités de la discipline (sommeil, immunité, spécificité chez la femme) et ouverture du débat sur la thématique « sport en transition » à travers une Fresque du Climat

## **3-Demandes de modification de tarif**

### UFR SANTE

- **DIU Echographie clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté**

Les frais pédagogiques de 2500€ pour les stagiaires en formations continue et 2000€ pour la formation initiale sont respectivement remplacés par 2000€ et 1500€.

- **DIU Histoire de la médecine**

Les frais pédagogiques de 1500€ pour les stagiaires en formation continue avec financement, de 800€ pour les stagiaires en formation continue sans financement, de 800€ pour les inscrits en formation initiale et la dispense pour les inscrits à l'UFC sont respectivement remplacés par 1600€, 850€, 850€ et la dispense pour les inscrits à l'UFC.

### UFR SJEPEG

- **DU Gestionnaires administratifs – Secrétaires de Mairie qui devient DU Secrétaire de Mairie**

Ancien tarif : 3400 euros

Nouveau tarif : 3606 euros

### UFR STAPS

- **DU Activités physiques adaptées, nutrition et cancer**

Ancien tarif : 900 euros professionnels, 350 euros étudiants

Nouveau tarif : 1050 euros professionnels, 400 euros étudiants

- **DU Expert en Cryothérapie**

Ancien tarif : 810 euros

Nouveau tarif : 1050 euros

- **DU Trail Running**

Ancien tarif : 700 euros

Nouveau tarif : 1000 euros

## **4-Demandes de modification de tarif + Modification dans la maquette**

### **UFR SANTE**

- **DU d'Addictologie**

*Responsable pédagogique et co-responsable* : Pr HAFFEN Emmanuel et GIUSTINIANI Julie

*Objectif* : L'enseignement s'appliquera à inscrire les conduites addictives dans l'histoire des hommes, définira les éléments de compréhension apportés par les découvertes et savoirs contemporains, proposera des modalités d'actions validées de prévention, de repérage précoce et de réduction des risques, détaillera les thérapies actuellement proposées qu'elles soient médico-pharmacologiques et psychologiques ainsi que les approches sociales.

Le but de ce Diplôme Universitaire est de construire un savoir commun aux différents intervenants : médecins, pharmaciens, infirmières, travailleurs sociaux, psychologues, maïeuticiens, pour mieux comprendre et donc mieux agir ensemble.

*Volume horaire* : 110h

*Volume stage* : 40h

*Destiné aux* : Médecins, pharmaciens, infirmiers, travailleurs sociaux, psychologues, maïeuticiens, juristes, milieu judiciaire, internes

*Frais pédagogiques* : 1500€ pour tous les usagers

*Université cohabilitée* : Aucune

- **DU Pédagogie en Sciences de la santé**

*Responsable pédagogique et co-responsable* : Pr PRATI Clément

*Objectif* : Ce diplôme se veut une formation interprofessionnelle ancrée dans la réalité de terrain franc-comtois notamment car l'UFR Sciences de la santé de Besançon offre une diversité de formations en santé : 11 départements de formation ou affiliés au sein d'une université (Médecine, IPA, IFSI, odontologie, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien.ne, orthophoniste, orthoptiste, maïeutique, pharmacie). Ces formations s'organisent en milieux institutionnels et lors de stages au CHU, en libéral, en hôpitaux périphériques.

C'est aussi une formation à destination de professionnels.les de la santé ayant la particularité d'avoir une double fonction : ce sont des cliniciens.nes enseignants.es. La démarche pédagogique du DU a comme axe également de participer à la construction d'une identité professionnelle en tant que formateur.rice, d'obtenir les clés dans leur rôle de pédagogue via une démarche de modifications de pratiques et enfin de participer activement aux projets pédagogiques des départements de formation grâce à une maîtrise des concepts de pédagogie en sciences de la santé.

*Volume horaire* : 94h

*Volume stage* : néant

*Destiné aux* : tous les futurs formateurs ou formatrices dans le domaine de la santé (Médecine, Pharmacie, IFSI, Kinésithérapie, Orthophonie, Maïeutique, Psychomotricité, Orthoptie, Odontologie, Ergothérapie). Toutes les personnes diplômées dans leur composante ou bac+3 validé en Santé ayant comme projet d'enseigner, ou d'encadrer des étudiants en stage

*Frais pédagogiques* : 1100€ pour tous les usagers

*Université cohabilitée* : Aucune

## **5-Demandes d'abrogation**

### **UFR SANTE**

- **DU d'Ethique de communication et de travail en équipe multidisciplinaire dans le champ de la santé**
- **DU de Phytothérapie et d'aromathérapie**

### **UFR SJEPEG**

- **DU Gestionnaires administratifs – Secrétaires de Mairie**

### **UFR STAPS**

- **DU Cadrage et entrainement aux sports urbains**
- **DU Encadrement de la performance sportive**
- **DU Enseignement des sports collectifs émergents**
- **DU Sport et thérapies naturelles**

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

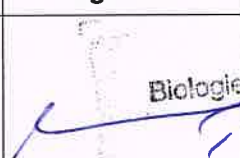
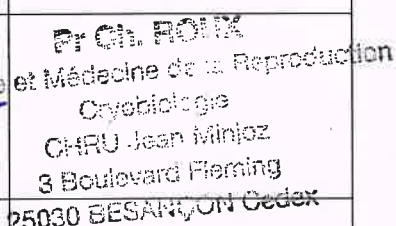


**COMPOSANTE : UFR Santé**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DIU Biologie Appliquée à la Procréation.**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

**Le Dr Oxana BLAGOSKLONOV MCU-PH devient la responsable pédagogique du DIU Biologie Appliquée à la Procréation en remplacement du Pr Christophe ROUX.**

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Christophe ROUX	09/03/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	<u>24 / 04 / 2023</u>		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / <u>24</u> / <u>04</u> / 2023 _ / <b>Joindre la délibération</b>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom : Pr. Thierry MOULIN	Date : / <u>24</u> / <u>04</u> / 2023 _ /  Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : **UFR Santé**



INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : **DIU Case Management en psychiatrie et santé mentale**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

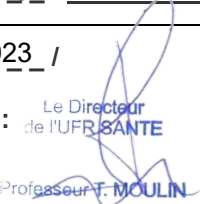
**Evolution du public concerné par la formation :**

- **Infirmier diplômé d'état**
- **Infirmier de pratique avancée**
- **Psychologue et neuropsychologue**
- **Cadre de santé**
- **Travailleurs sociaux**

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr HAFFEN Emmanuel	09/03/2023	 Pr Emmanuel Haffen Laboratoire de Recherches Intégratives en Neurosciences et Psychologie Cognitive UR LINC 481 - UFR Santé de Besançon UFC - UBFC	
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	21/03/2023	La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU	

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / <u>24</u> / <u>04</u> / <u>2023</u> / <b>Joindre la délibération</b>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom : Pr. Thierry MOULIN	Date : / <u>24</u> / <u>04</u> / <u>2023</u> /  <b>Signature et cachet :</b>  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

**COMPOSANTE : UFR Santé**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DIU Chirurgie de la main**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

**Fusion du DIU Chirurgie de la main PARIS-EST-NORD avec le DIU Chirurgie de la main GRAND SUD.**

**A savoir :**

- **PARIS-EST-NORD** compte les Universités de Médecine de Besançon, Lille, Sorbonne Université, Sorbonne Paris Nord, Strasbourg
- **GRAND SUD** compte les Universités de Médecine de Bordeaux, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Toulouse.


**Mise en commun des programmes suivant année A (2021-2022, 2023-2024...) et année B (2022-2023, 2024-2025...) en alternance, sous forme de 10 séminaires et cas cliniques, en présentiel et/ou distanciel.**

**Volume horaire maintenu à 60h par année.**

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr OBERT Laurent	16/03/2023		<small>           Chef de service Service d'Orthopédie, de Traumatologie, de Chirurgie Plastique, Reconstruction et Assistance Main CHRU Besançon - CHU Vesoul &amp; CIC IT 808 Bd Fleming F25033 Besançon EA : Laboratoire de Nano médecine Imagerie Thérapeutique - LNIIT Faculté de Médecine et de Pharmacie - Université de Bourgogne Franche comté N° Ordre : 253749 N° RPPS : 10002479316 N° ADEL : 2600546028         </small>
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	21/03/2023	La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU	

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / <u>24</u> / <u>04</u> / <u>2023</u> / <b>Joindre la délibération</b>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom : Pr. Thierry MOULIN	Date : / <u>24</u> / <u>04</u> / <u>2023</u> /  <b>Signature et cachet :</b>  Le Directeur de l'UFR <b>SANTÉ</b> Professeur <b>T. MOULIN</b>



# Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

**TYPE DE DIPLOME**

(Cocher la case correspondante)

 DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU) DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU) AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) : \_\_\_\_\_**INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES** (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin 

**DIU DISCIPLINE INFIRMIERE : FONDEMENTS ET APPLICATIONS**

**PARCOURS PEDAGOGIQUES<sup>1</sup>**

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ?  Oui  Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : \_\_\_\_\_

**COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :**

- UFR des Sciences et de la Santé Université de Franche-Comté (UFC)
- Département de l'Enseignement, École de santé publique, Université libre de Bruxelles (ULB)
- Haute École Libre de Bruxelles Ilya Prigogine CREA

**RESPONSABLES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION**

- Nom et prénom : CHASSAGNE Aline
- Statut : MCF sciences infirmières UFC
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : 0683405894
  - Mail : [aline.chassagne@univ-fcomte.fr](mailto:aline.chassagne@univ-fcomte.fr)
- Nom et prénom : LECOCQ Dan
- Statut : MCF sciences infirmières ULB
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : +32 486 25 19 77
  - Mail : [dan.lecocq@ulb.be](mailto:dan.lecocq@ulb.be)

**NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION** (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : **Bac +3**
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : **Bac + 3**

**NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 1 année**

**DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :**

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

- La 1<sup>re</sup> année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : **2023-2024**

Les inscriptions seront centralisées via la HELB-CREA pour l'année universitaire 2023-2024, via l'UFR Santé pour l'année universitaire 2024-2025, via la HELB-CREA pour l'année 2025-2026 et ainsi de suite, en alternance.

**CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE DE LA FORMATION (un seul secteur disciplinaire)** (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
11	MEDECINE	07	MEDECINE

**REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE** (Cocher la case correspondante) : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.


 Université de Franche-Comté, 1 rue Claude Goudimel, tél. 03 81 66 66 66  
 membre fondateur de UBFC 25 030 Besançon cedex www.univ-fcomte.fr

DIU Discipline infirmière fondements et applications Création 2023-2024 signé 1/

Formation initiale	Formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leurs études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE SPECIFIQUE (RS)** (ancien Inventaire des certifications et des habilitations) :

Lien : <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> - Rubrique Guides (versions en vigueur)

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation au RS et les démarches à accomplir.

Inscription de la formation au RS (Cocher la case correspondante) :

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / / / / / / / / / /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription au RS est effective, préciser :

Date d'enregistrement au RS : / / / / / / / / / / et Numéro d'enregistrement au RS : \_\_\_\_\_

- Sous l'intitulé (ni nom du diplôme, ni métier mais compétence apportée par la certification) : \_\_\_\_\_

▪ Dans la catégorie :

- Habilitation
- Certification de compétences transversales
- Certification de compétences complémentaires à un métier

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE NATIONAL DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE (RNCP) :**

Lien : <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> - Rubrique Guides (versions en vigueur)

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation au RNCP et les démarches à accomplir.

Inscription de la formation au RNCP (Cocher la case correspondante) :

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / / / / / / / / / /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription au RNCP est effective, préciser :

Date d'enregistrement au RNCP : / / / / / / / / / / et Numéro d'enregistrement au RNCP : \_\_\_\_\_

**INSCRIPTION COMME ACTION DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC) :**

Les actions de DPC concernent les **professionnels de santé** (libéraux ou salariés d'un établissement de santé ou médico-social ou d'un centre de santé conventionné) : Aide-soignant, Assistant dentaire, Audioprothésiste, Auxiliaire de puériculture, Biologiste, Chirurgien-dentiste, Diététicien, Epithésiste, Ergothérapeute, Infirmier, Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM), Masseur-kinésithérapeute, Médecin, Oculariste, Opticien-lunetier, Orthophoniste, Orthoprothésiste, Orthoptiste, Orthopédiste-orthésiste, Orthésiste, Pharmacien, Physicien Médical, Podo-orthésiste, Prothésiste, Préparateur en pharmacie, Psychomotricien, Pédicure-podologue, Sage-Femme, Technicien de laboratoire médical.

Lien : <https://www.agencedpc.fr/>

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation comme action de DPC et les démarches à accomplir.

Inscription de la formation au DPC (Cocher la case correspondante) :

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / / / / / / / / / /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription comme action de DPC est effective, préciser :

Date d'enregistrement de l'action : / / / / / / / / / / et Numéro de l'action (11 chiffres) : \_\_\_\_\_

## 1. OBJECTIF DE LA FORMATION

---

### 1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

- Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation,
- Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis),
- Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

Les différents lieux et champs d'intervention des infirmières et des infirmiers (pédiatrie, gériatrie, médecine, soins d'urgence, réanimation, psychiatrie, santé mentale, etc.) nécessitent une base théorique solide afin de pouvoir agir adéquatement dans un contexte d'incertitude et faire face à des situations complexes. Plusieurs domaines développent parallèlement des pratiques avancées ou des spécialités cliniques. Toutefois, peu de formations semblent apporter des savoirs quant aux théories en sciences infirmières. Ces dernières pourtant se sont beaucoup développées, initialement aux EU et au Canada, et aujourd'hui en Europe. Des forces vives font vivre cette discipline scientifique. Il n'y a pas de formation de master en sciences infirmières aujourd'hui en France. Cette formation existe en Belgique. La discipline infirmière s'est développée au carrefour des sciences biomédicales et des sciences humaines et sociales. Par conséquent, tout en apportant des savoirs disciplinaires spécifiques, ce DIU souhaite également intégrer une approche interdisciplinaire.

#### Fondements de la discipline infirmière :

- La définition de la discipline infirmière
- Le centre d'intérêt de la discipline
- L'objectif central et unificateur de la discipline
- Les paradigmes disciplinaires
- L'holarchie des travaux théoriques infirmiers
- Les philosophies de soins infirmiers
- Les modèles conceptuels de soins infirmiers
- Les « grandes » théories en sciences infirmières
- Les théories de moyenne portée ou théories intermédiaires en sciences infirmières
- Les théories spécifiques aux situations en sciences infirmières
- Les concepts en sciences infirmières
- Les indicateurs empiriques en sciences infirmières

#### Fondements de la pratique infirmière avancée

- Découvrir ces modèles
- Discuter de l'intérêt de la pratique infirmière avancée
- Réfléchir à son développement en contexte

#### Théories en sciences humaines et sociales

- Découvrir les théories et modèles conceptuels en sociologie et anthropologie de la santé
- Appréhender les paradigmes disciplinaires en SHS et sciences de l'éducation
- Approche des enjeux éthiques en santé

La dispensation des enseignements théoriques se ferait à distance. Seraient également organisés des séminaires en présentiel à Besançon et à Bruxelles avec des orateurs professeurs en science infirmière, en sciences humaines et sociales, et en santé publique, et des professionnels de terrains (cadres, enseignants et/ou cliniciens pour les applications pratiques).

### 1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »)
- Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires)

A la fin du cours, l'étudiant.e, chacun.e selon ses responsabilités respectives (encadrement, enseignement ou clinique) sera capable de :

1. Identifier un ensemble de concepts clés de la discipline infirmière [*connaître*]
2. Sélectionner des théories infirmières qui s'appliquent dans un contexte donné [*appliquer*]
3. Analyser une situation de soins à la lumière des théories infirmières [*analyser*]
4. Proposer des interventions guidées par des théories infirmières [*créer*]
5. Analyser une situation de soins à la lumière des théories en sciences humaines et sociales [*analyser*]
6. Proposer des interventions guidées par des théories en sciences humaines et sociales [*créer*]
7. Apprécier les modèles existants dans les contextes des participants au niveau de la clinique, de la formation, de l'encadrement à la lumière des théories en sciences infirmières et en sciences humaines et sociales



### 1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :

*Infirmière et infirmier DE, cadre formateur et formatrice*

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

[https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009\\_Introduction\\_et\\_table\\_de\\_correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew](https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009_Introduction_et_table_de_correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew)

J1506 Infirmière et Infirmier DE

J1502 Cadre formateur et formatrice

## 2. ORGANISATION DE LA FORMATION

---

### 2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

#### • Composante responsable de la formation

Nom de la composante : UFR Sciences de la Santé, 19 rue Ambroise Paré 25030 BESANCON Cedex

Directeur : Pr Thierry Moulin

Email : [direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr](mailto:direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr)

- Tél. : 03 81 66 56 30

#### • Etablissement(s) de formation partenaire(s)

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

- Nom de l'établissement : Université libre de Bruxelles
- Adresse : 50 avenue Franklin Roosevelt, 1050 Bruxelles
- Directeur : Annemie SCHAUS, Rectrice  
Email : [rectorat@ulb.be](mailto:rectorat@ulb.be)  
Tél. : /
- Responsable pédagogique : Dan LECOCCQ  
Email : [dan.lecocq@ulb.be](mailto:dan.lecocq@ulb.be)  
Tél. : /
- Nature du partenariat : convention
  
- Nom de l'établissement : ASBL Ilya Prigogine – Haute-Ecole Libre de Bruxelles
- Adresse : Boulevard du Triomphe, accès 02 - CP 220/01, Campus de la Plaine - Bâtiment HA, 1050 Bruxelles
- Directeur : Annick VANDEUREN  
Email : [direction.presidence@helb-prigogine.be](mailto:direction.presidence@helb-prigogine.be)  
Tél. : +32 486 25 19 77
- Responsable administrative : Wivine CAMBIER  
Email : [wivine.cambier@helb-prigogine.be](mailto:wivine.cambier@helb-prigogine.be)  
Tél. : /
- Nature du partenariat : convention

Une convention sera établie entre l'UFR Santé de Besançon, ULB et l'HELB de Bruxelles.

#### • Lieu(x) de déroulement de la formation

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

Université de Franche-Comté, UFR des Sciences et de la Santé

Université libre de Bruxelles

Haute École Libre de Bruxelles Ilya Prigogine

## 2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

### • Publics concernés et prérequis :

Infirmier en activité, ou sortant de l'école  
Cadre de santé  
Cadre de santé formatrice et formateur en IFSI  
Infirmier spécialisé (IADE, IBODE, puéricultrice)  
Infirmier Pratique avancée (IPA) (diplômés / en exercice)

- *Prérequis (préciser les acquis d'études et professionnels requis)*

### DE INFIRMIER

• **Validation d'acquis pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :**  
*(Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. » « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».)*

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.  
Le conseil pédagogique de la formation.

Instance compétente qui propose l'admission : sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de *(préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres) :*

- Responsable UFC
- Responsable ULB
- 2 enseignants de la formation

### • Modalités de candidature pour accéder à la formation :

Utilisation d'eCandidat :  Oui  Non. Sinon, joindre le dossier de candidature.

Liste exhaustive des pièces justificatives à joindre à la candidature :

- DE infirmier
- photo d'identité
- CV
- Lettre de motivation
- Pièce d'identité

La procédure de candidature comporte :

1. Un entretien :  Oui  Non
2. Un questionnaire de positionnement :  Oui  Non
3. Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :  Oui  Non
4. Autre :  Oui  Non. Si oui, préciser : \_\_\_\_\_

Personne compétente qui prononce l'admission : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance ou personne compétente qui propose l'admission (soit le responsable de la formation ou soit une commission dont la composition est à préciser) : sur proposition du responsable pédagogique

### • Durée de la formation pour l'étudiant :

- *Nombre d'années universitaires, d'heures, nombre de jours, période*

1 année universitaire de septembre à juin, 129 heures d'enseignement réparties sur 21 jours.

### Semestre 1 : en distanciel

**1 jour par semaine sur 9 semaines de septembre à décembre : heures Cours Magistraux (CM) = 57h**

- 36 h de cours Discipline Infirmière (DI)
- 12h de cours Pratique Infirmière Avancée (PIA)
- 9h de cours Sciences Humaines et Sociales (SHS)



**Semestre 2 : en présentiel avec des interventions en distanciel**

**3 séminaires de 3 jours consacrés aux applications pratiques des enseignements du premier semestre, semaines non consécutives entre janvier et juin : heures Enseignements Dirigés = 72h**

Les 3 séminaires encadrement, enseignement, clinique sont suivis par l'ensemble des étudiants. Des enseignements transversaux seront déployés sur les thèmes de la recherche et de la dimension socio-politique.

Séminaires « projet »	Clinique (h)	Encadrement (h)	Enseignement (h)	Recherche / sociopolitique	Suivi de projet (h)	Total
Séminaire 1	8	4	4		8	24
Séminaire 2	4	4	4	4	8	24
Séminaire 3					24	24
						72

Les journées de projets pourront se dérouler à Bruxelles ou à Besançon en fonction de la provenance des étudiants.

**• Modalités pédagogiques :**

- Cocher et préciser

Présentiel

Distanciel

Hybride

Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

**• Outils pédagogiques :**

- Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels

- Organisation de la formation (parcours<sup>1</sup>, options, semestres, modules)

- Semestre 1 : Cours magistraux 57h

- Semestre 2 : Séminaires d'enseignements dirigés 72h

**• Partenariat avec les milieux professionnels :**

- Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises

Aucun

**• Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation :**

- Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...

Évaluation : rédaction d'un écrit présenté oralement au cours du dernier séminaire.

La journée d'évaluation sera organisée à Bruxelles et à Besançon pour assurer la qualité des interactions avec les étudiants et l'ensemble des enseignants de la formation.

**• Modalités d'évaluation de la formation :**

Utiliser l'enquête de satisfaction jointe qui est à transmettre à chaque inscrit en fin de formation

**Recueil des appréciations :**

- Préciser le système de collecte des appréciations mis en place (enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid) les parties prenantes interrogées (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) l'analyse et traitement qui est fait des appréciations formulées par les parties prenantes, le moment auquel la collecte des appréciations est réalisée et la fréquence.

Enquête de satisfaction en fonction du document type mis en place par SeFoC'AI

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

**Traitement des réclamations :**

- Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs), des réclamations exprimées par ces dernières (accusé de réception des réclamations et réponses apportées aux réclamants), des aléas survenus en cours de formation et prestation.

Chaque réclamation sera prise en compte au fil de temps et une réponse personnalisée sera apportée par la personne compétente (Service Formation Continue Santé, SeFoC'AI, responsable pédagogique). Un dossier électronique sera constitué avec l'ensemble des réclamations, des échanges et des réponses apportées.

**Amélioration continue :**

- Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont mises en œuvre à partir du recueil des appréciations (identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction, de l'adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues...)

Les résultats de l'enquête de satisfaction permettront d'aider à améliorer ou à ajuster le contenu de la formation.

**• Jury de délivrance du diplôme :**

(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

- Préciser la composition non-nominative : quantité et qualité des membres du jury

**Le jury sera composé :**

- Du responsable pédagogique de l'UFC
- Du responsable pédagogique du CREGISI-ULB
- De 2 enseignants intervenants dans le DIU

- **Programme détaillé vu du point de vue de l'inscrit** à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- **Compétences acquises et évaluation** en précisant le nombre d'ECTS si la validation de la formation en attribue (uniquement lorsque l'attribution d'ECTS est absolument nécessaire pour permettre les mobilités internationales individuelles ou la signature d'accords inter universitaires (AIU)). 1 ECTS = 8 h de formation en présentiel.
- **Bloc de compétences issus des contenus de la formation : contacter SeFoC'Al pour identifier des "blocs de compétences" commercialisables en formation courte.**

**Répondre sous ce cadre, dans le tableau** (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant <sup>1</sup> , qualité et établissement de rattachement	Volume horaire <b>pour l'inscrit</b> à la formation					Volume horaire par enseignement en <b>Équivalent TD</b>	Réf. Apogée	Compétences acquises (« être capable de... »)	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence (nombre, nature, durée de l'épreuve et coefficient, le cas échéant)
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)	Volume horaire total <b>pour l'inscrit</b>				
M1 : Fondements de la discipline infirmière/CLINIQUE		Nom : LECOQ Dan Qualité : MCF Etablissement : ULB	36				36	54			
M2 : Modèles théoriques en lien avec la pratique infirmière avancée/ CLINIQUE		Nom : MORICONI Qualité : Stéphane Etablissement : CHS Sevrey	12				12	18			
M3 : Sciences humaines et sociales/		Nom : CHASSAGNE ALINE  Qualité : MCF Etablissement : UFC	6				6	9			
M3 : Sciences de l'éducation/FORMATION		MAILLET CONTOZ Jean Qualité : MCF Etablissement : UFC	3				3	4.5			
M4 : construire un projet guidé par des théories en sciences infirmières et en sciences humaines et sociales		Nom : LECOQ Dan Qualité : MCF Etablissement : ULB  Nom : MORICONI Qualité : Stéphane Etablissement : CHS Sevrey		72			72	72			

<sup>1</sup> Si plusieurs enseignants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants intervenant.



		Nom : CHASSAGNE ALINE Qualité : MCF Etablissement : UFC  MAILLET CONTOZ Jean Qualité : MCF Etablissement : UFC  Nom : MYOTTE Corentin Qualité : IPA Etablissement : Azalé + UFC  Nom : HELB Qualité : HELB Etablissement : HELB								
Mémoire		Nom : Qualité : Etablissement :								
<b>Total</b>			<b>57</b>	<b>72</b>			<b>129</b>	<b>157,5</b>		

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- **Bilan horaire vu du point de vue du coût de la formation** des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : LECOCQ Prénom : Dan Qualité : MCF	ULB	HELB		54h ETD Dont 54h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :				0h
Nom : CHASSAGNE Prénom : Aline Qualité : MCF	Université de Franche-Comté	Université de Franche-Comté		25 h ETD Dont 25 h ETD rémunérées
Nom : MAILLET CONTOZ Prénom : Jean Qualité :MCF	Université de Franche-Comté	Université de Franche-Comté		20,5 h ETD Dont 20,5 h ETD rémunérées
TOTAL				99,5 hETD dont 99,5 hETD rémunérées

- **Bilan horaire vu du point de vue du coût de la formation** des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : MORICONI Prénom : Stéphane Qualité : Cadre de santé	CHS Sevrey	UFC	36 h ETD Dont 36h ETD rémunérées
Nom : MYOTTE Prénom : Corentin Qualité : IPA	Asalée	UFC	19 h ETD Dont 19h ETD rémunérées
Nom : HELB Prénom : Qualité :	HELB		19 h ETD Dont 19h ETD rémunérées
TOTAL			74 hETD dont 74 hETD rémunérées

### 3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### 3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>1</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

<b>DEPENSES</b>	
<b>Coût total de la formation</b>	<b>33816,38 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	0
<b>Reste à financer</b>	<b>33816,38 €</b>

<b>Nombre d'inscrits à la formation</b>	<b>17</b>
---	-----------

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

Reste à financer, par individu	<b>2000 €</b>
--------------------------------	---------------

<b>Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription</b>	<b>2000 €</b>
	<b>15,50 €/h</b>

Volume horaire 129h

A titre informatif : taux horaire/inscrit

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

- 1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 115 €
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 60.27 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

Le détail des calculs est dans l'annexe financière (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2023-2024*).

#### 3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

L'université accueillante récolte le fruit des inscriptions, conserve le poste « charges » et gère l'entièreté des dépenses liées à la formation en son sein (rémunération des vacataires, transport et hébergement des enseignants, réception...)

- **Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 17

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 25

- **Montants des frais par inscrit :**

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**






Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>2</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>3</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>2000,00</u> euros	<u>2170,00</u> euros

<sup>1</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)

<sup>2</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>3</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

## 3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Dr Aline CHASSAGNE	16/03/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	21/03/2023	La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU	
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	21/03/2023		

## 3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 24/04/2023 <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom :  Pr Thierry MOULIN	Date : 24/04/2023  Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTÉ Professeur T. MOULIN

**Budget du DU / DIU intitulé : DIU DISCIPLINE INFIRMIERE : FONDEMENTS ET APPLICATIONS**

Daté du : 10/03/2023

<b>DEPENSES</b>		
Enseignements (*)		15 902,48 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		1 200,00 €
Déplacements des enseignants		2 400,00 €
Hébergement des enseignants		1 640,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		500,00 €
Frais complémentaires		0,00 €
Dépenses hors charges		21 642,48 €
Charges communes SeFoC'AI	26%	8 792,26 €
Charges UFR ou IUT	10%	3 381,64 €
<b>Cout total du DU DIU</b>		<b>33 816,38 €</b>

<b>RECETTES</b>		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
<b>Reste à financer</b>		<b>33 816,38 €</b>

<b>Nombre d'inscrits au DU DIU</b>		<b>17</b>
------------------------------------	--	-----------

*En deça de ce nombre  
l'équilibre financier de la  
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		1 989,20 €
--------------------------------	--	------------

<b>Prix de la formation par inscrit, hors droits universitaires</b>		<b>2 000 €</b>
---	--	----------------

Tarif horaire		15,50
---------------	--	-------

### Déplacements

<b>Déplacements</b> <i>Préciser le lieu de départ et le lieu d'arrivée</i>	<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>Moyen(s) de transport</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>Remarque(s)</b>
AR Besançon-Bruxelles	6	Train	2 400,00 €	1 AR = 400€
<b>Total des frais de déplacement</b>			<b>2 400,00 €</b>	

### Hébergements

<b>Hébergements</b> <i>Préciser le lieu et le type d'hébergement</i>	<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>Nombre de nuitée(s)</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>Remarque(s)</b>
1 nuitée + petit dej + taxe séjour	12	1	1 200,00 €	12x100€
2 repas par jour	12		420,00 €	17,5x12x2
<b>Total des frais de déplacement</b>			<b>1 620,00 €</b>	

**Frais complémentaires pour le fonctionnement général**

Nature des frais complémentaires	Coût
<b>Coût total des frais supplémentaires</b>	<b>0,00 €</b>

*Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)*

**Frais de salles - TARIFS 2020 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 10 DÉCEMBRE 2019**

Type de salle		Tarif	Quantité	Coût	Total
<b>Amphiteâtres</b>					
< 300 places					
	1j	770 avec chauffage et 575 sans chauffage			0,00 €
	1/2 j	440 avec chauffage et 330 sans chauffage			0,00 €
	1h	125 avec chauffage et 90 sans chauffage			0,00 €
> 300 places					
	1j	1100 avec chauffage et 660 sans chauffage			0,00 €
	1/2j	550 avec chauffage et 355 sans chauffage			0,00 €
	1h	165 avec chauffage et 100 sans chauffage			0,00 €
<b>Amphi Pasteur Hauts de Chazal</b>					
	1j	2750			0,00 €
	1/2j	1430			0,00 €
	1h	330			0,00 €
<b>Salles banalisées</b>					
	1j	200 avec chauffage et 125 sans chauffage	6	200	1 200,00 €
	1/2j	135 avec chauffage et 80 sans chauffage			0,00 €
	1h	55 avec chauffage et 35 sans chauffage			0,00 €
<b>Salles spécialisées</b>					
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique					
	1j	575			0,00 €
	1/2 j	330			0,00 €
	1h	100			0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs					
	1j	440			0,00 €
	1/2j	220			0,00 €
	1h	90			0,00 €
<b>Frais de salles - coût total</b>					<b>1 200,00 €</b>



**Heures et types d'enseignement**

<b>Nombre d'heures total de la formation</b>		129
<b>Enseignants de l'UFC</b>		
nbre h CM		
nbre h TD		99,5
nbre h TP		
Total eq TD		99,5
Cout enseignant UFC		11 442,50 €
<b>Vacataires</b>		
nbre h CM		
nbre TD		74
nbre h TP		
Total eq TD		74
Cout vacataire		4 459,98 €
<b>Total</b>	Cout total enseignement	15 902,48 €

**Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

115,00 €    *cout horaire TD enseignant*

60,27 €    *cout horaire TD vacataire*

## DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

### COMPOSANTE : UFR SANTE

INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

### DIU d'Echographie Clinique d'Urgence de Bourgogne Franche-Comté

#### DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

##### Responsabilité pédagogique

Monsieur le Professeur Gaël PITON (Besançon) est ajouté à Monsieur le Professeur Thibaut DESMETTRE (Besançon) et Monsieur le Professeur RAY (Dijon) dans la responsabilité du DIU d'Echographie Clinique d'Urgence de Bourgogne Franche-Comté.

Monsieur le Docteur Omid TAHERI (PH) reste co-responsable du DIU.

##### Gestion

La gestion administrative (inscription, budget...) du DIU d'Echographie Clinique d'Urgence de Bourgogne Franche-Comté se fait uniquement sur l'UFR Santé de Besançon

##### Publics concernés




Internes en médecine

Docteurs en médecine

Médecins urgentistes, médecins travaillant en structure d'urgence (SAMU-SMUR-SAU) et médecins amenés à prendre en charge des urgences et des patients en soins critiques (réanimateurs, intensivistes, pneumologues, cardiologues, pédiatres...)

Médecins généraliste et médecins correspondants du SAMU

#### VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Thibaut DESMETTRE	10/03/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	21/03/2023	La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU	

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 24/04/2023 <a href="#">Joindre la délibération</a>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom :  Pr Thierry MOULIN	Date : 24/04/2023  Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTÉ Professeur T. MOULIN



**DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF**
**COMPOSANTE : UFR SANTE**
**INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification de tarif est demandée :**
**DIU d'Echographie Clinique d'Urgence de Bourgogne Franche-Comté**
**NOMBRE D'HEURES : 53h15**
**ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :**
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>2500,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue	<u>2670,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>2000,00</u> euros pour la formation initiale	<u>2170,00</u> euros pour la formation initiale

**NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :**
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>2000,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue	<u>2170,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>1500,00</u> euros pour la formation initiale	<u>1670,00</u> euros pour la formation initiale

**Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 11

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 20

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

## COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

### BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>3</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

<b>DEPENSES</b>	
Coût total de la formation	<b>21979,81€</b>
<b>RECETTES</b>	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	0
Reste à financer	<b>21979,81€</b>

Nombre d'inscrits à la formation	11
----------------------------------	----

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

Reste à financer, par individu	<b>2000€</b>
--------------------------------	--------------

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription pour les stagiaires en formation continue	<b>2000€</b>
--	--------------

A titre informatif : taux horaire/inscrit

<b>37,56€/h</b>
-----------------

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription pour la formation initiale
---

<b>1500€</b>
--------------

A titre informatif : taux horaire/inscrit

<b>28,17€/h</b>
-----------------

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

*(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :*

1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 115 €

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 60.27 €






4 - additionner les deux montants calculés

Le détail des calculs est dans l'annexe financière (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2023-2024*).

<sup>3</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)



**VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Thibaut DESMETTRE	10/03/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	21/03/2023	La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU	
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	21/03/2023		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 24/04/2023 <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom :  Pr Thierry MOULIN	Date : 24/04/2023  Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

## DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

### Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
  - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
  - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : **UFR SANTE**

INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : **DIU d'Epileptologie**

### DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

#### Contexte

Le Diplôme Interuniversitaire "d'**Épileptologie**", est organisé et délivré en commun avec les Universités d'Aix Marseille, Bordeaux, Franche-Comté, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Paris V, Paris VI, Rennes, Strasbourg, qui ont adopté un règlement identique.

Le Diplôme Interuniversitaire d'Épileptologie est organisé en collaboration avec la Ligue Française contre l'Epilepsie.

L'organisation du D.I.U. est placée sous la responsabilité du collège pédagogique national.

Le collège pédagogique national comprend un représentant de chacune des Universités cocontractantes, le Président de la Ligue Française contre l'Épilepsie, et deux membres non-universitaires proposés par le conseil d'administration de la Ligue Française contre l'Épilepsie. Le collège élit en son sein un Président pour deux ans renouvelables. Les membres du collège sont renouvelés par moitié tous les deux ans.

Les rôles du collège pédagogique national sont les suivants :

- définir les objectifs pédagogiques,
- établir le programme pédagogique commun,
- habilitier les structures d'accueil et les maîtres de stage,
- faciliter la gestion du D.I.U. entre les différentes U.F.R.,
- assurer le déroulement du D.I.U., conformément au programme pédagogique : lieux, dates, durées, organisation des séminaires d'enseignement théorique et pratique,
- organiser les examens écrits et oraux nationaux,
- assurer la validation du diplôme,
- examiner les candidatures d'autres U.F.R. souhaitant participer à l'enseignement du D.I.U.

#### Objectifs de la formation

Le D.I.U. "d'Épileptologie" a pour objectifs de dispenser et de valider les connaissances théoriques et pratiques nécessaires au diagnostic positif, syndromique et étiologique des maladies épileptiques, nécessaires au diagnostic et à la prise en soin des co-morbidités psychiatriques cognitives et sociales de ces maladie, aux traitements médicamenteux et non médicamenteux des épilepsies et de leurs co-morbidités, à la compréhension des mécanismes de l'épileptogénèse en lieu avec les différentes étiologies.

#### Conditions d'inscription

Cet enseignement s'adresse :

- aux médecins thésés et aux internes de spécialité des spécialités suivantes :
  - neurologie
  - pédiatrie
  - psychiatrie
  - neurochirurgie
- aux étudiants des MASTER de neurosciences ou doctorants et post-doctorants

- aux médecins étrangers titulaires de diplômes équivalents

Il reste ouvert à d'autres professionnels de santé concernées par l'épilepsie après acceptation de leur candidature par le coordonnateur national du DIU

Le nombre d'inscrits, limité à 50, dépend des possibilités de stage et d'organisation du diplôme. Il est révisé chaque année par le collège pédagogique national.

L'inscription :

- est subordonnée à la possibilité d'effectuer un stage pratique, sous la responsabilité d'un maître de stage, dans une structure agréée par le collège pédagogique national ;
- est subordonnée à la présentation d'une lettre de motivation, d'un CV, et d'un accord écrit du maître de stage agréé pour accueillir l'étudiant
- **[l'inscription de l'étudiant est réalisée dans l'UFR du coordonnateur du diplôme : l'UFR de Médecine de Nancy, et, du Pr Louise Tyvaert Tyvaert1@gmail.com.](mailto:Tyvaert1@gmail.com)**

### Durée des études

L'enseignement se déroule sur une année universitaire.

### Nature et organisation des enseignements

L'enseignement comprend un tronc commun obligatoire réparti en cours numérisés accessibles en distanciel (82 heures), en deux sessions d'ateliers pratiques (une session adulte et une session enfant) de quatre jours (lundi midi à vendredi midi soit deux fois 32 heures), et un stage pratique de 4 semaines. Au total, les cours numérisés et les deux sessions représentent 146 heures d'enseignement.

Les cours et ateliers pratiques porteront sur les grandes thématiques suivantes :

- Généralités sur les épilepsies de l'adulte et de l'enfant (définitions, épidémiologie, classifications des crises, syndromes, étiologies, physiopathologie des épilepsies)
- Diagnostic électro-clinique des crises généralisées, des crises focales de l'enfant et de l'adulte, diagnostic des principaux syndromes épileptiques de l'enfant et de l'adulte, diagnostic différentiel des crises,
- Méthodes diagnostiques (EEG, EEG-vidéo, IRM cérébrale, TEP-FDG, Imagerie de Source électro-magnétique, IRM fonctionnelle)
- Diagnostic des co-morbidités psychiatriques et cognitives des épilepsies de l'enfant et de l'adulte
- Traitements médicamenteux des épilepsies et pharmacologie clinique
- Traitements non médicamenteux des épilepsies (évaluation et traitement chirurgical curatif, neuro-modulation, régimes)
- Epilepsie et vie quotidienne (apprentissage, loisirs, orientation professionnelle, conduite automobile, handicap, prise en charge médico-sociale)
- Parcours de soin et éducation thérapeutique (programmes d'éducation thérapeutique, rôle de l'IPA, filières de soins en épilepsies, transition enfant/adolescent/adulte, patients experts)

Les sessions présentielles d'atelier pratique se répartissent en deux fois quatre jours dédiés respectivement à l'adulte et aux enfants portant sur le diagnostic positif, différentiel, syndromique, étiologique, les états de mal épileptiques, les encéphalites auto-immunes, la lecture des EEG-vidéos, des IRM cérébrales, la spécificité de la prise en soins des premières crises, des épilepsies en fonction des syndromes, des étiologies, des spécificités des femmes, des personnes âgées, des enfants, des co-morbidités).

Un stage pratique de 4 semaines dans un ou deux services spécialisés en épileptologie dans la liste validée par le collège pédagogique national, et sous la responsabilité d'un responsable médical (dont la liste est validée par le collège pédagogique national), et comportant à la fois une activité d'épileptologie pédiatrique et adulte. Une dominante épileptologie adulte ou enfant est possible mais ne doit pas dépasser 3 semaines sur les 4 semaines de stage. Ce stage pratique fait l'objet d'une évaluation par le maître de stage noté sur 20.



**Modalités d'examen et jury**

Les connaissances sont évaluées :

- par un examen écrit national se déroulant en un lieu unique, comportant une épreuve de 3 h comportant 4 sujets portant respectivement sur les épilepsies de l'enfant, les épilepsies de l'adulte, les traitements, les co-morbidités. Chaque sujet est noté sur 20.
- l'évaluation du stage pratique réalisé par le maître de stage (noté sur 20)
- une note portant sur le mémoire (noté sur 20)
- par un examen oral national se déroulant en un lieu unique, portant sur :
  - la présentation du mémoire (noté sur 20).
  - la présentation du stage et du projet professionnel en lien avec la prise en soin des épilepsies (noté sur 20)

Le collège pédagogique national assure l'organisation des examens

L'obtention du D.I.U. est soumise à la validation des objectifs pédagogiques après avoir crédité chaque épreuve ou partie du diplôme noté sur 20 du coefficient suivant :

- coefficient "1" pour chaque épreuve de l'examen écrit national, (soit un total de 80)
- coefficient "1" pour le stage pratique, (soit un total de 20)
- coefficient "1" pour la note écrite du mémoire (total de 20)
- coefficient "1" pour la présentation orale du mémoire (total de 20)
- coefficient "1" pour la présentation orale du stage et du projet professionnel (total de 20)

Pour être déclarés admis, les candidats doivent avoir obtenu la moitié du maximum des points soit au minimum 80 points sur 160. Une note inférieure à 6/20 à l'une ou l'autre des épreuves ou partie du diplôme est éliminatoire.

Si un candidat a validé les épreuves écrites mais n'a pas présenté son mémoire, il peut se réinscrire en gardant le bénéfice des épreuves validées pendant 2 années universitaires.

Si un candidat se réinscrit pour valider le mémoire, le diplôme pourra lui être délivré à la date de la remise de la note du mémoire s'il obtient la moyenne.

**Droits d'inscription**





Les droits annuels d'inscription exigés des candidats sont fixés annuellement en ce qui concerne la part pédagogique. Il s'ajoute la part administrative dont le montant est fixé par arrêté ministériel.

En cas de réinscription pour valider le mémoire, les étudiants seront exemptés de la part pédagogique des droits.

**Délivrance du diplôme**

Le DIU est délivré par le Président de l'Université dans laquelle l'étudiant est inscrit.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Thierry MOULIN	21/03/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	18/04/2023		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 24/04/2023 <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom :  Pr Thierry MOULIN	Date : 24/04/2023  Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN



**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

**Attention :**

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

**COMPOSANTE : UFR SANTE**




**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DIU de Formation complémentaire en gynécologie et obstétrique**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**


Modification des MCC :

- Examen écrit national de 3h portant sur 6 cas cliniques
- Validation du stage

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Rajeev RAMANAH	17/03/2023		<b>Pr R. RAMANAH</b> Chef de Pôle Pôle Mère-Femme CHRU Jean Minjoz 25030 BESANCON CEDEX
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	24/3/23	 	La Responsable des Services Administratifs  <b>Carole COINTEAU</b>

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 24/04/2023 <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom :  Pr Thierry MOULIN	Date : 24/04/2023  Signature et cachet :  Le Directeur UFR SANTE Professeur F. MOULIN

**DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF**
**COMPOSANTE : UFR SANTE**
**INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée :**  
 DIU Histoire de la médecine

**NOMBRE D'HEURES : 68h**
**ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :**
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>1500,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue avec financement	<u>1670,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue avec financement

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>800,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue sans financement	<u>970,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue sans financement

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>800,00</u> euros pour la formation initiale	<u>970,00</u> euros pour la formation initiale

**Dispense de frais pédagogiques pour les étudiants UFC**
**NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :**
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>3</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>4</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>1600,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue avec financement	<u>1770,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue avec financement

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>850,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue sans financement	<u>1020,00</u> euros pour les stagiaires en formation continue sans financement

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>850,00</u> euros pour la formation initiale	<u>1020,00</u> euros pour la formation initiale

**Dispense de frais pédagogiques pour les étudiants UFC**
<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>3</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>4</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

## COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

### BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>5</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Coût total de la formation	8906,25 €
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	0
Reste à financer	8906,25 €

Nombre d'inscrits à la formation	6
----------------------------------	---

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

Reste à financer, par individu	1484,38 €
--------------------------------	-----------

Frais pédagogiques par stagiaire en formation continue avec financement, hors droits universitaires	1600 €
A titre informatif : taux horaire/inscrit	23,53 €/h

Alignement avec Lille

Frais pédagogiques par stagiaire en formation continue sans financement, hors droits universitaires	850 €
A titre informatif : taux horaire/inscrit	12,5 €/h

Alignement avec Lille

Frais pédagogiques pour la formation initiale, hors droits universitaires	850 €
A titre informatif : taux horaire/inscrit	12,5 €/h

Alignement avec Lille

#### Dispense de frais pédagogiques pour les étudiants UFC

#### Nombre d'inscrits :

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 6

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 15

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :


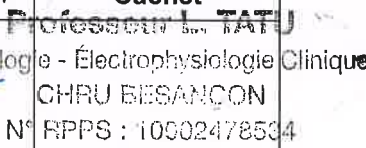




- 1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 115 €
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 60.27 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

<sup>5</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)

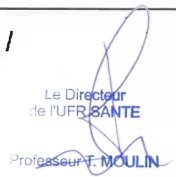


Le détail des calculs est dans l'annexe financière (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2023-2024*).

**VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Laurent TATU	<u>24 / 04 / 2023 /</u>		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	<u>/ 24 / 04 / 2023 /</u>		
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	<u>/ 24 / 04 / 2023 _ /</u>		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	<b>Date : / 24 / 04 / 2023 _ / <u>Joindre la délibération</u></b>
<b>Directeur de la composante,</b>  <b>Prénom, Nom : Pr. Thierry MOULIN</b>	<b>Date : / 24 / 04 / 2023 _ /</b>  <b>Signature et cachet :</b> 

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

**Attention :**

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « Demande d'abrogation » et  
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

**COMPOSANTE : UFR SANTE**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DIU Mécanique et Techniques Obstétricales**

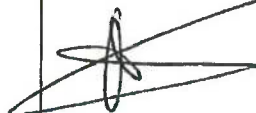




**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Modification des MCC :

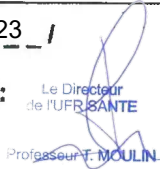
Le mémoire est supprimé.

Il est maintenu 1 examen écrit de 2h fin de 2<sup>e</sup> semaine avec 12 QCM et 2 questions rédactionnelles courtes.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Dr Nicolas MOTTET	14/03/2023		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	 Carole COINTEAU	21/03/2023		 

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

Avis du conseil de la composante	Date : / 24 / 04 / 2023 / Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Pr. Thierry MOULIN	Date : / 24 / 04 / 2023 / Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

# Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

## TYPE DE DIPLOME

(Cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)  
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)  
 AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER)

**INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES** (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ):

DIU DE MEDECINE DE CATASTROPHE ET SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES DE BOURGOGNE  
FRANCHE COMTE

## PARCOURS PEDAGOGIQUES<sup>1</sup>

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ?  Non.

PARCOURS : -----

PARCOURS : -----

## COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :

UFR des Sciences de la Santé, Université de Franche Comté  
UFR des Sciences de Santé de Dijon, Université de Bourgogne

## RESPONSABLES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- Nom et prénom : Pr Thibaut DESMETTRE
- Statut : PUPH
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : 03 81 66 82 59/06 77 80 29 86
  - Mail : [tdesmettre@chu-besancon.fr](mailto:tdesmettre@chu-besancon.fr) ; [thibaut.desmettre@univ-fcomte.fr](mailto:thibaut.desmettre@univ-fcomte.fr) ; [thibaut.desmettre@hcuge.ch](mailto:thibaut.desmettre@hcuge.ch)
- Nom et prénom : Pr Patrick RAY
- Statut : PUPH
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : 06 01 82 59 23
  - Mail : [patrick.ray@chu-dijon.fr](mailto:patrick.ray@chu-dijon.fr)
- Nom et prénom : Pr Gael Piton
- Statut : PUPH
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : 03 81 66 82 59
  - Mail : [gpiton@chu-besancon.fr](mailto:gpiton@chu-besancon.fr)

## Co-responsables

- Nom et prénom : Pr Abdo KHOURY
- Statut : PAPH
- Coordonnées professionnelles
  - Mail : [akhoury@chu-besancon.fr](mailto:akhoury@chu-besancon.fr)

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.



- Nom et prénom : Dr Justin OUTREY
- Statut : PH
- Coordonnées professionnelles
  - Mail : joutrey@chu-besancon.fr
  
- Nom et prénom : Solène GUINCHARD
- Statut : IDE
- Coordonnées professionnelles
  - Mail : sguinchard@chu-besancon.fr

**NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION** (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : **bac + 3**
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : **bac +3**

**NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 1 année**

La gestion administrative (inscription, budget...) du DIU DE MEDECINE DE CATASTROPHE ET SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE se fait uniquement sur l'UFR Santé de Besançon

**DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :**

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

- La 1<sup>re</sup> année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : **2023/2024**
- La 2<sup>e</sup> année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / \_ / \_ / - 20 / \_ / \_ /
- La 3<sup>e</sup> année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / \_ / \_ / - 20 / \_ / \_ /

**CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE DE LA FORMATION (un seul secteur disciplinaire)** (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
11	MEDECINE	07	MEDECINE

**REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE** (Cocher la case correspondante) :

Formation initiale	Formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE SPECIFIQUE (RS)** (ancien Inventaire des certifications et des habilitations) :

Lien : <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> - Rubrique Guides (versions en vigueur)

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation au RS et les démarches à accomplir.

## Inscription de la formation au RS (Cocher la case correspondante) :

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévue le : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription au RS est effective, préciser :

Date d'enregistrement au RS : / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / et Numéro d'enregistrement au RS : \_\_\_\_\_

- Sous l'intitulé (ni nom du diplôme, ni métier mais compétence apportée par la certification) : \_\_\_\_\_

- Dans la catégorie :

- Habilitation
- Certification de compétences transversales
- Certification de compétences complémentaires à un métier

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE NATIONAL DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE (RNCP) :**

: <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> - Rubrique Guides (versions en vigueur)



Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation au RNCP et les démarches à accomplir.

Inscription de la formation au RNCP (Cocher la case correspondante) :

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription au RNCP est effective, préciser :

Date d'enregistrement au RNCP : / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / et Numéro d'enregistrement au RNCP : \_ \_ \_ \_ \_

### INSCRIPTION COMME ACTION DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC) :

Les actions de DPC concernent les **professionnels de santé** (libéraux ou salariés d'un établissement de santé ou médico-social ou d'un centre de santé conventionné) : Aide-soignant, Assistant dentaire, Audioprothésiste, Auxiliaire de puériculture, Biologiste, Chirurgien-dentiste, Diététicien, Epithésiste, Ergothérapeute, Infirmier, Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM), Masseur-kinésithérapeute, Médecin, Oculariste, Opticien-lunetier, Orthophoniste, Orthoprothésiste, Orthoptiste, Orthopédiste-orthésiste, Orthésiste, Pharmacien, Physicien Médical, Podo-orthésiste, Prothésiste, Préparateur en pharmacie, Psychomotricien, Pédicure-podologue, Sage-Femme, Technicien de laboratoire médical.

Lien : <https://www.agencedpc.fr/>

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation comme action de DPC et les démarches à accomplir.

Inscription de la formation au DPC (Cocher la case correspondante) :

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription comme action de DPC est effective, préciser :

Date d'enregistrement de l'action : / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / et Numéro de l'action (11 chiffres) : \_ \_ \_ \_ \_

## 1. OBJECTIF DE LA FORMATION

Le DIU de médecine de catastrophe et situations sanitaires exceptionnelles (SSE) de Bourgogne Franche Comte a pour objectifs de préparer les professionnels impliqués dans ce type de situations :

- à intervenir sur les lieux de sinistres ou de catastrophes naturelles, technologiques ou de société, conflits armés ou accidents, entraînant des victimes et dégâts en nombre
- à l'organisation des secours et aux soins médico-chirurgicaux « de masse » dans le cadre d'une doctrine préétablie.

L'objectif est également d'acquérir une véritable culture de la catastrophe et du risque collectif.

### 1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

- *Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation*

Il n'existe pas à ce jour de formation à la médecine de catastrophe et aux SSE en BFC. Les professionnels de santé qui souhaitent se former à ces situations vont suivre des formations dans d'autres régions (à Paris, Nancy, Lyon Marseille, Lille par exemple). Ces formations sont pourtant devenues incontournables pour les professionnels susceptibles d'être impliqués dans ces situations, car la préparation ne s'improvise pas. Les attentats survenus en France au cours des dernières années (Paris, Nice ..) et la pandémie covid 19 en sont des illustrations.

- *Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis)*

Médecins, infirmières, mais également membre des directions administratives :

- des CHU de Besançon et CHU de Dijon
- par extension les professionnels de santé de tout établissement de santé, public ou privé, CHU et non CHU, en BFC et hors BFC

- *Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).*

Au niveau de la BFC, les CHU de Besançon et de Dijon sont établissements de santé de recours pour les risques liés à la gestion d'un afflux massif de victimes, risque biologique et toxique, risque nucléaire et radiologique. Il est donc important de proposer en BFC une formation aux professionnels de ces établissements en particulier sur ces thématiques afin de proposer un cadre de formation commun et de développer une véritable culture de gestion de ces situations en BFC, qui passe par une formation commune ouverte aux professionnels des établissements.

## 1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

### - Compétences acquises à l'issue de la formation

La formation permet de développer les compétences des professionnels pour la gestion de crise en situation sanitaire exceptionnelle tel que mise en œuvre du plan blanc hospitalier, gestion des risques NRBC : Nucléaire, Radiologique, Biologie, Chimique et épidémie, mise en œuvre des plans de secours (ORSEC, AMAVI), et organisation face à un afflux massif de victimes.

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- participer à la mise en œuvre des plans de secours ORSEC AMAVI en cas d'afflux massifs de victimes et aux situations de crise liées aux risques émergents et aux nouvelles menaces, en s'intégrant dans les dispositifs de secours et soins d'urgences ;
- intégrer les professionnels de santé dans la chaîne médicale de secours ;
- gérer la communication et l'information en situation de crise ;
- assurer le tri médical des victimes en situation de catastrophe ;
- assurer la prise en charge des pathologies spécifiques consécutives à des catastrophes par la mise en place de techniques de soins adaptées.

- *Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires)*

- Personnels des structures d'urgence (services d'accueil des urgences, SAMU, SMUR)
- Personnels des services de Médecine Intensive et Réanimation et Anesthésie Réanimation
- Personnels des services de maladies infectieuses
- Personnels des services de médecine nucléaire
- Personnels des services administratifs des établissements de santé

## 1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :

Médecin, infirmier, directeur administratif d'établissement de santé

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/repertoire-operationnel-des-metiers-et-des-emplois-rome/>

Médecin	J1102
IDE	J1506
Directeur administratif d'établissement de santé	J1502

## 2. ORGANISATION DE LA FORMATION

---

### 2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

#### • Composante responsable de la formation

- Nom de la composante : UFR des Sciences de la Santé, université de Franche-Comté
- Directeur : Pr MOULIN Thierry
- Adresse : 19 rue Ambroise Paré 25030 BESANCON Cedex
- Email : [direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr](mailto:direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr)
- Tél. : 03 81 66 56 30 (secrétariat direction)

#### • Composante(s) associée(s)

(À décliner pour toutes les composantes associées)

- Nom de la composante : UFR des Sciences de Santé de Dijon, Université de Bourgogne
- Directeur : Pr MAYNADIE Marc
- Email : [doyen.sante@u-bourgogne.fr](mailto:doyen.sante@u-bourgogne.fr)
- Tél. : 03 80 39 33 04

#### • Etablissement(s) de formation partenaire(s)

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

#### • Lieu(x) de déroulement de la formation

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

- UFR des Sciences de la Santé, université de Franche-Comté
- UFR des Sciences de Santé de Dijon, Université de Bourgogne



## 2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

### • Publics concernés et prérequis :

- *Prérequis (préciser les acquis d'études et professionnels requis)*

- Médecin
- Infirmier(e)s
- Directeur d'établissement de santé

### • Validation d'acquis pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

*(Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».)*

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance compétente qui propose l'admission : sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de *(préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres)* :

[Les Responsables Pédagogiques \(PU PH\)](#)

### • Modalités de candidature pour accéder à la formation :

Utilisation d'eCandidat :  Oui  Non. Sinon, joindre le dossier de candidature.

Liste exhaustive des pièces justificatives à joindre à la candidature :

- Pièce d'identité
- Diplôme
- CV
- Lettre de motivation
- Photo

La procédure de candidature comporte :

1. Un entretien :  Oui  Non
2. Un questionnaire de positionnement :  Oui  Non
3. Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :  Oui  Non
4. Autre :  Oui  Non. Si oui, préciser : \_\_\_\_\_

Personne compétente qui prononce l'admission : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance ou personne compétente qui propose l'admission (soit le responsable de la formation ou soit une commission dont la composition est à préciser) : sur proposition du responsable pédagogique (sinon modifier) ...

[Les Responsables Pédagogiques \(PU PH\)](#)

### • Durée de la formation pour l'étudiant :

- *Nombre d'années universitaires, d'heures, nombre de jours, période*

La formation s'organise sur une année de septembre à juin sur 14 jours pour un volume global de 82h

### • Modalités pédagogiques :

- *Cocher et préciser*

- Présentiel
- Distanciel
- Hybride
- Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

### • Outils pédagogiques :

- *Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels*

- Cours magistraux
- Travaux Dirigés



#### Interventions des différentes unités :

- SAMU25 et SAMU21
- SDIS25 et SDIS21
- Police 25/Gendarmerie et Police 21/Gendarmerie
- Préfecture 25 et Préfecture 21
- ARS BFC

- Organisation de la formation (parcours<sup>1</sup>, options, semestres, modules)

Elle comprend 4 modules en présentiel (3 séminaires de 4 jours et 1 séminaire de 2 jours) pour un total de 82h (60h15 de cours magistraux et 21h45 de travaux dirigés)

Les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séminaires se dérouleront à Besançon, le 2<sup>e</sup> séminaire se déroulera à Dijon

#### • Partenariat avec les milieux professionnels :

- Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises

#### • Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation :

- Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...

- Assiduité aux modules d'enseignement en présentiel
- Une épreuve d'examen théorique de deux heures à la fin de la formation, avec QCM, QRM, QROC. Une note de 10/20 est exigée
- Participation obligatoire aux exercices proposés dans le cadre de la formation, et à l'exercice final de grande ampleur qui a lieu au décours de l'examen théorique
- Pas de mémoire
- Pas de stage
- Pas d'examen de rattrapage

#### • Modalités d'évaluation de la formation :

Une évaluation de chaque enseignement par un questionnaire de satisfaction (concernant le contenu et le déroulé) par les apprenants est effectuée. Ces évaluations sont réalisées par un questionnaire en ligne, collectés à l'issue de chaque module d'enseignement, restituées et analysées par les responsables pédagogiques de l'enseignement et restitués également aux intervenants par les responsables pédagogiques.

De plus, une enquête de satisfaction est transmise à chaque inscrit en fin de formation

#### Recueil des appréciations :

- Préciser le système de collecte des appréciations mis en place (enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid) les parties prenantes interrogées (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) l'analyse et traitement qui est fait des appréciations formulées par les parties prenantes, le moment auquel la collecte des appréciations est réalisée et la fréquence.

#### Enquête de satisfaction en fonction du document type mis en place par SeFoC'Al

#### Traitement des réclamations :

- Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs), des réclamations exprimées par ces dernières (accusé de réception des réclamations et réponses apportées aux réclamants), des aléas survenus en cours de formation et prestation.

Chaque réclamation sera prise en compte au fil de l'eau et une réponse sera apportée par courriel par la personne compétente (responsable Formation continue, Responsable de formation, Responsable SeFoCal...) Un dossier sera constitué avec l'ensemble des réclamations et des réponses apportées.

#### Amélioration continue :

- Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont mises en œuvre à partir du recueil des appréciations (identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction, de l'adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues...)

Les résultats des enquêtes de satisfaction serviront de base pour d'éventuels réajustements de la formation et une amélioration continue, notamment en termes d'acquisition des compétences attendues.

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

• **Jury de délivrance du diplôme :**

(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

- Préciser la composition non-nominative : quantité et qualité des membres du jury

- 1 PUPH UFR des Sciences de la Santé, Université de Franche-Comté
- 1 PA-PH UFR des Sciences de la Santé, Université de Franche-Comté
- 1 PUPH UFR des Sciences de Santé de Dijon, Université de Bourgogne
- 1 PH CHU Besançon
- 1 PH CHU Dijon

- **Programme détaillé vu du point de vue de l'inscrit** à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation en précisant le nombre d'ECTS si la validation de la formation en attribue (uniquement lorsque l'attribution d'ECTS est absolument nécessaire pour permettre les mobilités internationales individuelles ou la signature d'accords inter universitaires (AIU)). 1 ECTS = 8 h de formation en présentiel.
- *Bloc de compétences issus des contenus de la formation : contacter SeFoC'AI pour identifier des "blocs de compétences" commercialisables en formation courte.*

**Répondre sous ce cadre, dans le tableau** (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant <sup>1</sup> , qualité et établissement de rattachement	Volume horaire <b>pour l'inscrit</b> à la formation					Volume horaire par enseignement en <b>Équivalent TD</b>	Compétences acquises (« être capable de... »)	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence (nombre, nature, durée de l'épreuve et coefficient, le cas échéant)	Ref Apogée
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)	Volume horaire total <b>pour l'inscrit</b>				
Module 1 24h	48	Nom : DESMETTRE Thibaut Qualité : PUPH Etablissement : CHU Genève  Nom : KHOURY Abdo Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon  Nom : OUTREY Justin Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon  Nom : LAMBERT Christophe Qualité : médecin Etablissement : SDIS25  Nom : LANGLOIS Matthieu Qualité : médecin Etablissement : RAID  Nom : DUBOUDIN Cédric Qualité : Directeur	23	1			24	35h30	participer à la mise en œuvre des plans de secours ORSEC AMAVI en cas d'afflux massifs de victimes et aux situations de crise liées aux risques émergents et aux nouvelles menaces, en s'intégrant dans les dispositifs de secours et soins d'urgences ;  intégrer les professionnels de santé dans la chaîne	Examen théorique de 2h à la fin de la formation, avec QCM, QRM, QROC. Une note de 10/20 est exigée  Participation obligatoire aux exercices proposés dans le cadre de la formation.	

<sup>1</sup> Si plusieurs enseignants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants intervenant.

		<p>Etablissement : ARS Nom : CASSAN Pascal Qualité : médecin Etablissement : IFRC</p> <p>Nom : LABOUREY Jean-Marc Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon</p> <p>Nom : AVONDO Aurélie Qualité : Etablissement : DGOS</p> <p>Nom : PORTECOP Patrick Qualité : PUPH Etablissement : CHU Guadeloupe</p> <p>Nom : TRAVERS Stéphane Qualité : PUPH Etablissement : APHP</p> <p>Nom : GUINCHARD Solène Qualité : IDE Etablissement : CHU Besançon</p>						<p>médicale de secours ;</p> <p>gérer la communication et l'information en situation de crise ;</p> <p>assurer le tri médical des victimes en situation de catastrophe ;</p> <p>assurer la prise en charge des pathologies spécifiques consécutives à des catastrophes par la mise en place de techniques de soins adaptées.</p>		
Module 2 25h	48	<p>Nom RAY Patrick Qualité PUPH Etablissement : CHU Dijon</p> <p>Nom : MIREK Sébastien Qualité : Médecin Etablissement : CH Beaune</p> <p>Nom : CABRITA Bruno</p>	16h15	8h45			25	33h	<p>participer à la mise en œuvre des plans de secours ORSEC AMAVI en cas d'afflux massifs de victimes et aux situations</p> <p>Examen théorique de 2h à la fin de la formation, avec QCM, QRM, QROC. Une note de 10/20 est exigée</p> <p>Participation obligatoire aux exercices proposés dans le cadre de la formation.</p>	



		<p>Qualité : médecin Etablissement : SDIS21</p> <p>Nom : GUILLEMET Pierre Qualité : Médecin Etablissement : CHU Dijon</p> <p>Nom CHANTEGRET Alban Qualité : Médecin Etablissement : CHU Dijon</p> <p>Nom LEVRAUT Jacques Qualité : PUPH Etablissement : Nice</p> <p>Nom MARILLY Christophe Qualité : faisant fonction de cadre infirmier Etablissement CESU21 CHU Dijon</p> <p>Nom VERRIER Laurent Qualité : faisant fonction de cadre infirmie Etablissement CHU Dijon</p> <p>Nom Irène FRANCOIS Qualité : PU PH Etablissement CUMP CHU Dijon</p> <p>Nom Eléonore TIMSIT Qualité : médecin Etablissement : CHU Dijon</p>						<p>de crise liées aux risques émergents et aux nouvelles menaces, en s'intégrant dans les dispositifs de secours et soins d'urgences ;</p> <p>intégrer les professionnel s de santé dans la chaîne médicale de secours ;</p> <p>gérer la communicatio n et l'information en situation de crise ;</p> <p>assurer le tri médical des victimes en situation de catastrophe ;</p> <p>assurer la prise en charge des pathologies spécifiques consécutives à des catastrophes par la mise en</p>		
--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

		<p>Nom Antoine DAISEY Qualité : médecin Etablissement : CHU Dijon</p> <p>Nom CHEVALLET Dominique Qualité : Médecin Etablissement : CHU Dijon</p> <p>Nom TRELCHAT Martin Qualité Directeur CH Le Havre Etablissement CH Le Havre</p> <p>Nom Guillaume GALLIER Qualité : médecin Etablissement : CHU Dijon</p>							place de techniques de soins adaptées.	
Module 3 25h	48	<p>Nom : DESMETTRE Thibaut Qualité PUPH Etablissement CHU Genève</p> <p>Nom PITON Gaël Qualité PUPH Etablissement CHU Besançon</p> <p>Nom : KHOURY Abdo Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon</p> <p>Nom : OUTREY Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon</p>	19	6			25	34h30	<p>participer à la mise en œuvre de plans de secours ORSEC AMAVI en cas d'afflux massifs de victimes et aux situations de crise liées aux risques émergents et aux nouvelles menaces, en s'intégrant dans les dispositifs de secours et</p> <p>Examen théorique de 2h à la fin de la formation, avec QCM, QRM, QROC. Une note de 10/20 est exigée</p> <p>Participation obligatoire aux exercices proposés dans le cadre de la formation.</p>	

		<p>Nom : LAMBERT Christophe Qualité : médecin Etablissement : SDIS25</p> <p>Nom : LANGLOIS Matthieu Qualité : médecin Etablissement : RAID</p> <p>Nom : CHIROUZE Catherine Qualité : PU PH Etablissement : CHU Besançon</p> <p>Nom : Intervenant Genève Qualité Etablissement : CHU Genève</p>						<p>soins d'urgences ;</p> <p>intégrer les professionnel s de santé dans la chaîne médicale de secours ;</p> <p>gérer la communicatio n et l'information en situation de crise ;</p> <p>assurer le tri médical des victimes en situation de catastrophe ;</p> <p>assurer la prise en charge des pathologies spécifiques consécutives à des catastrophes par la mise en place de techniques de soins adaptées.</p>		
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Module 4 8h	48	<p>Nom : DESMETTRE Thibaut Qualité PUPH Etablissement CHU Genève</p> <p>Nom PITON Gaël Qualité PUPH Etablissement CHU Besançon</p> <p>Nom RAY Patrick Qualité PUPH Etablissement : CHU Dijon</p> <p>Nom : KHOURY Abdo Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon</p> <p>Nom : OUTREY Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon</p> <p>Nom : LAMBERT Christophe Qualité : médecin Etablissement : SDIS25</p>	2	6			8	10	<p>participer à la mise en œuvre des plans de secours ORSEC AMAVI en cas d'afflux massifs de victimes et aux situations de crise liées aux risques émergents et aux nouvelles menaces, en s'intégrant dans les dispositifs de secours et soins d'urgences ;</p> <p>intégrer les professionnels de santé dans la chaîne médicale de secours ;</p> <p>gérer la communication et l'information en situation de crise ;</p> <p>assurer le tri médical des victimes en</p>	<p>Examen théorique de 2h à la fin de la formation, avec QCM, QRM, QROC. Une note de 10/20 est exigée</p> <p>Participation obligatoire aux exercices proposés dans le cadre de la formation, et à l'exercice final de grande ampleur qui a lieu au décours de l'examen théorique</p>	
----------------	----	--	---	---	--	--	---	----	---	--	--

									situation de catastrophe ;  assurer la prise en charge des pathologies spécifiques consécutives à des catastrophes par la mise en place de techniques de soins adaptées.		
<b>Total</b>			<b>60h15</b>	<b>21h45</b>			<b>82h00</b>	<b>113h00</b>			

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- **Bilan horaire vu du point de vue du coût de la formation** des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : DESMETTRE Thibaut Qualité PUPH	CHU Genève		M3 2h CM M4 2h TD	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique <b>à valider par la composante :</b>				0h
Nom RAY Patrick Qualité PUPH	CHU Dijon		M2 1h30 CM M4 2h TD	4h15 ETD Dont 4h15 ETD rémunérées
Nom PITON Gaël Qualité PUPH	CHU Besançon		M3 2h CM M4 2h TD	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
Nom : CHIROUZE Catherine Qualité : PU PH	CHU Besançon		M3 2h CM	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Nom : PORTECOP Patrick Qualité : PUPH	CHU Guadeloupe		M1 1h CM	1h30 ETD Dont 1h30 ETD rémunérées
Nom LEVRAUT Jacques Qualité : PUPH	CHU Nice		M2 2h CM	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Nom Irène FRANCOIS Qualité : PU PH	CUMP CHU Dijon		M2 3h15 CM	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
Nom : TRAVERS Stéphane Qualité : PUPH	APHP		M1 1h CM	1h30 ETD Dont 1h30 ETD rémunérées
Nom : KHOURY Abdo Qualité : PAPH	CHU Besançon		M1 2h45 CM M3 1h CM 1h40 TD M4 6h TD	13h20 ETD Dont 13h20 ETD rémunérées
<b>TOTAL</b>				<b>41h35</b>

- **Bilan horaire vu du point de vue du coût de la formation** des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : GUINCHARD Solène Qualité : IDE	CHU Besançon	M1 1h30 CM	2h15 ETD Dont 2h15 ETD rémunérées
Nom : OUTREY Justin Qualité : PH	CHU Besançon	M1 5h15 CM M3 2h CM 2 TD M4 2h TD	22h ETD Dont 22h ETD rémunérées
Nom : LAMBERT Christophe Qualité : médecin	SDIS25	M1 2h15 CM + 1h TD M3 5h30 CM 2h TD M4 2h TD	16h40 ETD Dont 16h40 ETD rémunérées
Nom : LANGLOIS Matthieu Qualité : médecin Etablissement : RAID	RAID	M1 2h CM M3 1h30 CM	5h15 ETD Dont 5h15 ETD rémunérées
Nom : DUBOUDIN Cédric Qualité : Directeur	ARS	M1 1h CM	1h30 ETD Dont 1h30 ETD rémunérées
Nom : CASSAN Pascal	IFRC	M1 1h CM	1h30 ETD

Qualité : médecin			Dont 1h30 ETD rémunérées
Nom : LABOUREY Jean-Marc Qualité : PH	CHU Besançon	M1 1h30 CM	2h15 ETD Dont 2h15 ETD rémunérées
Nom : AVONDO Aurélie Qualité :	DGOS	M1 2h CM	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Nom : MIREK Sébastien Qualité : Médecin	CH Beaune	M2 1h CM	1h30 ETD Dont 1h30 ETD rémunérées
Nom : GUILLEMET Pierre Qualité : Médecin	CHU Dijon	M2 1h30 CM	2h15 ETD Dont 2h15 ETD rémunérées
Nom CHANTEGRET Alban Qualité : Médecin	CHU Dijon	M2 1h CM	1h30 ETD Dont 1h30 ETD rémunérées
Nom : CABRITA Bruno Qualité : médecin	SDIS21	M2 45min CM	1h ETD Dont 1h ETD rémunérées
Nom MARILLY Christophe Qualité : faisant fonction de cadre infirmier	CESU21 CHU Dijon	M2 3h15 TD	3h15 ETD Dont 3h15 ETD rémunérées
Nom Eléonore TIMSIT Qualité : médecin	CHU Dijon	M2 1h CM 1h30 TD	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Nom VERRIER Laurent Qualité : faisant fonction de cadre infirmier	CHU Dijon	M2 1h30 CM 1h30 TD	3h45 ETD Dont 3h45 ETD rémunérées
Nom Antoine DAISEY Qualité : médecin	CHU Dijon	M2 2h TD	2h ETD Dont 2h ETD rémunérées
Nom CHEVALLET Dominique Qualité : Médecin	CHU Dijon	M2 2h30 CM	3h45 ETD Dont 3h45 ETD rémunérées
Nom TRELCAT Martin Qualité Directeur CH Le Havre	CH Le Havre	M2 1h CM	1h30 ETD Dont 1h30 ETD rémunérées
Nom Guillaume GALLIER Qualité : médecin	CHU Dijon	M2 1h30 TD	1h30 ETD Dont 1h30 ETD rémunérées
Nom : Intervenant Qualité : médecin	Université de Genève	M1 1h CM M3 2h CM	4h30 ETD Dont 4h30 ETD rémunérées
Nom : GUINCHARD Solène Qualité : IDE	CHU Besançon	M1 1h30 CM	2h15 ETD Dont 2h15 ETD rémunérées
<b>TOTAL</b>			<b>86h10</b>

### 3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### 3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>1</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

<b>DEPENSES</b>	
<b>Coût total de la formation</b>	<b>22485,72 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	0
<b>Reste à financer</b>	<b>22485,72 €</b>

<b>Nombre d'inscrits à la formation</b>	<b>15</b>
---	-----------

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

Reste à financer, par individu	<b>1499,05 €</b>
--------------------------------	------------------

<b>Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription</b>	<b>1500 €</b>
	<b>18,29 €/h</b>

A titre informatif : taux horaire/inscrit

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

- 1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 115 €
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 60.27 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

Le détail des calculs est dans l'annexe financière (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2023-2024*).

#### 3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

La gestion administrative (inscription, budget...) du DIU d'Echographie Clinique d'Urgence de Bourgogne Franche-Comté se fait uniquement sur l'UFR Santé de Besançon

- **Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 15

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 30

- **Montants des frais par inscrit :**

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>2</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>3</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>1500,00</u> euros (compléter)	<u>1670,00</u> euros (compléter)

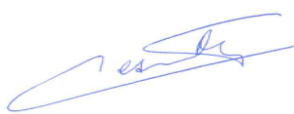



<sup>1</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)

<sup>2</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

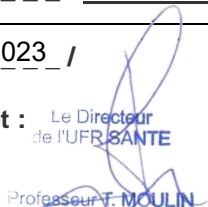
<sup>3</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.



## 3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Thibaut DESMETTRE	6/04/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	06/04/2023	La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU	
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	18/04/2023		

## 3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / 24 / 04 / 2023 / <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  <b>Prénom, Nom : Pr Thierry MOULIN</b>	Date : / 24 / 04 / 2023 /  <b>Signature et cachet :</b> Le Directeur de l'UFR S <span style="color: blue;">ANTE</span>  Professeur T. MOULIN

Budget du DU / DIU intitulé :

Daté du :

<b>DEPENSES</b>		
Enseignements (*)		9 976,86 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		2 000,00 €
Déplacements des enseignants		424,00 €
Hébergement des enseignants		0,00 €
Matériel pédagogique		1 000,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		500,00 €
Frais complémentaires		490,00 €
Dépenses hors charges		14 390,86 €
Charges communes SeFoC'AI	26%	5 846,29 €
Charges UFR ou IUT	10%	2 248,57 €
<b>Cout total du DU DIU</b>		<b>22 485,72 €</b>

<b>RECETTES</b>		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
<b>Reste à financer</b>		<b>22 485,72 €</b>

<b>Nombre d'inscrits au DU DIU</b>		<b>15</b>
------------------------------------	--	-----------

*En deça de ce nombre  
l'équilibre financier de la  
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		1 499,05 €
--------------------------------	--	------------

<b>Prix de la formation par inscrit, hors droits universitaires</b>		<b>1 500 €</b>
---	--	----------------

Tarif horaire		18,29
---------------	--	-------

### Heures et types d'enseignement

<b>Nombre d'heures total de la formation</b>		82
<b>Enseignants de l'UFC</b>		
	nbre h CM	
	nbre h TD	41,6
	nbre h TP	
	Total eq TD	41,6
	Cout enseignant UFC	4 784,00 €
<b>Vacataires</b>		
	nbre h CM	
	nbre TD	86,16
	nbre h TP	
	Total eq TD	86,16
	Cout vacataire	5 192,86 €
<b>Total</b>	Cout total enseignement	<b>9 976,86 €</b>

**Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

115,00 €	<i>cout horaire TD enseignant</i>
----------	-----------------------------------

60,27 €	<i>cout horaire TD vacataire</i>
---------	----------------------------------

**Frais de salles - TARIFS 2020 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 10 DÉCEMBRE 2019**

Type de salle	Tarif	Quantité	Coût	Total	
<b>Amphiteâtres</b>					
< 300 places					
	1j	770 avec chauffage et 575 sans chauffage		0,00 €	
	1/2 j	440 avec chauffage et 330 sans chauffage		0,00 €	
	1h	125 avec chauffage et 90 sans chauffage		0,00 €	
> 300 places					
	1j	1100 avec chauffage et 660 sans chauffage		0,00 €	
	1/2j	550 avec chauffage et 355 sans chauffage		0,00 €	
	1h	165 avec chauffage et 100 sans chauffage		0,00 €	
<b>Amphi Pasteur Hauts de Chazal</b>					
	1j	2750		0,00 €	
	1/2j	1430		0,00 €	
	1h	330		0,00 €	
<b>Salles banalisées</b>					
	1j	200 avec chauffage et 125 sans chauffage	10	200	2 000,00 €
	1/2j	135 avec chauffage et 80 sans chauffage			0,00 €
	1h	55 avec chauffage et 35 sans chauffage			0,00 €
<b>Salles spécialisées</b>					
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique					
	1j	575		0,00 €	
	1/2 j	330		0,00 €	
	1h	100		0,00 €	
salle de sport et aménagement sportifs					
	1j	440		0,00 €	
	1/2j	220		0,00 €	
	1h	90		0,00 €	
<b>Frais de salles - coût total</b>				<b>2 000,00 €</b>	

**Frais complémentaires pour le fonctionnement général**

Nature des frais complémentaires	Coût
Repas à 17,5€ (14 midisx2) = 17,5x14x2	490,00 €
<b>Coût total des frais supplémentaires</b>	<b>490,00 €</b>

*Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)*

**Déplacements**

<b>Déplacements</b> <i>Préciser le lieu de départ et le lieu d'arrivée</i>	<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>Moyen(s) de transport</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>Remarque(s)</b>
Genève <> Besançon x2 = 170x2	1	Train	340,00 €	
Dijon <> Besançon x2 = 42x2	1	Train	84,00 €	
<b>Total des frais de déplacement</b>			<b>424,00 €</b>	

**Hébergements**

<b>Hébergements</b> <i>Préciser le lieu et le type d'hébergement</i>	<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>Nombre de nuitée(s)</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>Remarque(s)</b>
<b>Total des frais de déplacement</b>			<b>0,00 €</b>	

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

**Attention :**

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « Demande d'abrogation » et  
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

**COMPOSANTE : UFR SANTE**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DIU Médecine de rééducation**


**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Pendant la disponibilité du Pr Fabrice MICHEL, les inscriptions et les stages se feront sous la responsabilité du Pr Jean PAYSANT sur Nancy.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr MICHEL Fabrice	22/03/2023		<b>Professeur F. MICHEL</b> Médecine Physique et de Réadaptation CHRU BESANÇON Tél. 03 81 66 89 50 N° RPPS 1003962171 et par délégation
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	22/03/2023		La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 24/04/2023 <b>Joindre la délibération</b>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom : Pr Thierry MOULIN	Date : 24/04/2023  Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur F. MOULIN

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

**Attention :**

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « Demande d'abrogation » et  
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).


**COMPOSANTE : UFR SANTE**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DIU Médecine de rééducation**


**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Pendant la disponibilité du Pr Fabrice MICHEL, les inscriptions et les stages se feront sous la responsabilité du Pr Jean PAYSANT sur Nancy.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr MICHEL Fabrice	22/03/2023		<b>Professeur F. MICHEL</b> Médecine Physique et de Réadaptation CHRU BESANÇON Tél. 03 81 66 89 50 N° RPPS 1003962171
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	22/03/2023		Université de Franche-Comté UFR SANTE La Responsable des Services Administratifs Carole COINTEAU

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 24/04/2023 <b>Joindre la délibération</b>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom : Pr Thierry MOULIN	Date : 24/04/2023  Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur F. MOULIN



## DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : **UFR SANTE**

INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : **DIU de Médecine d'Urgence Infirmier de Bourgogne Franche-Comté**

### DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Responsabilité pédagogique

Monsieur de Professeur Gaël PITON (Besançon) est ajouté à Monsieur le Professeur Thibaut DESMETTRE (Besançon) et Monsieur le Professeur RAY (Dijon) dans la responsabilité du DIU d'Echographie Clinique d'Urgence de Bourgogne Franche-Comté.

Le Docteur Tania Marx (PHU - Besançon) reste co-responsable du DIU.

Gestion

La gestion administrative (inscription, budget...) du DIU de Médecine d'Urgence Infirmier de Bourgogne Franche-Comté se fait uniquement sur l'Université de Dijon.


Volume horaire

Le volume horaire sera de 118h au lieu de 103h45 à partir de la rentrée 2023-2024. Les tarifs n'évoluent pas malgré l'augmentation du volume horaire et des prélèvements de l'UFC. Le budget a toutefois été mis à jour pour une meilleure compréhension.

### VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Thibaut DESMETTRE	10/03/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	21/03/2023	La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU	

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / <u>24</u> / <u>04</u> / <u>2023</u> / <b><u>Joindre la délibération</u></b>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom : Pr. Thierry MOULIN	Date : / <u>24</u> / <u>04</u> / <u>2023</u> /  <b>Signature et cachet :</b>  Le Directeur de l'UFR <b>SANTÉ</b>  Professeur <b>MOULIN</b>



## DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

**COMPOSANTE : UFR SANTE**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DIU de Médecine d'Urgences Vitales de Bourgogne Franche-Comté**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Responsabilité pédagogique

Monsieur le Professeur Gaël PITON (Besançon) est ajouté à Monsieur le Professeur Thibaut DESMETTRE (Besançon) et Monsieur le Professeur RAY (Dijon) dans la responsabilité du DIU d'Echographie Clinique d'Urgence de Bourgogne Franche-Comté.

Le Docteur Tania Marx (PHU - Besançon) reste co-responsable du DIU.




Gestion

La gestion administrative (inscription, budget...) du DIU de Médecine d'Urgence Infirmier de Bourgogne Franche-Comté se fait uniquement sur l'Université de Dijon.


Volume horaire

Le volume horaire sera de 92h au lieu de 65h à partir de la rentrée 2023-2024. Les tarifs n'évoluent pas malgré l'augmentation du volume horaire et des prélèvements de l'UFC. Le budget a toutefois été mis à jour pour une meilleure compréhension.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Thibaut DESMETTRE	10/03/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	21/03/2023	La Responsable des Services Administratifs 	 Carole COINTEAU

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / 24 / 04 / 2023 / <b>Joindre la délibération</b>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom : Pr. Thierry MOULIN	Date : / 24 / 04 / 2023 /  <b>Signature et cachet :</b>  Le Directeur de l'UFR SANTÉ Professeur F. MOULIN



**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

**Attention :**

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « Demande d'abrogation » et  
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).




**COMPOSANTE : UFR SANTE**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DIU de Médecine et Traumatologie du Sport**


**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Monsieur le Professeur Fabrice MICHEL est le seul responsable pédagogique de ce DIU à partir de la rentrée 2023-2024. Monsieur le Professeur Daniel LEPAGE démissionne de sa co-responsabilité.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Fabrice MICHEL	10/03/2023		<b>Professeur F. MICHEL</b> Médecine Physique et de Réadaptation CHRU BESANÇON Tél. 03 81 66 89 50 Pour N° RPPS 1003962171 et par délégation
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	21/03/2023		La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / 24 / 04 / 2023 / Joindre la délibération
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom : Pr. Thierry MOULIN	Date : / 24 / 04 / 2023 /  <b>Signature et cachet :</b>  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur F. MOULIN

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

**Attention :**

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

**COMPOSANTE : UFR des Sciences de la Santé**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DIU de Médecine Subaquatique et Hyperbare**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Monsieur le Professeur Gaël PITON remplace Monsieur le Professeur Gilles Capellier dans la responsabilité pédagogique du DIU de Médecine Subaquatique et Hyperbare.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Gilles CAPELLIER	16/03/2023		<b>Professeur Gilles CAPELLIER</b> RÉANIMATION MÉDICALE CHRU Jean Minjot 25030 BESANÇON
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	12/03/2023		 et par délégation La Responsable des Services Administratifs

Carole COINTEAU

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / 24 / 04 / 2023 / <b>Joindre la délibération</b>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom : Pr. Thierry MOULIN	Date : / 24 / 04 / 2023 /  <b>Signature et cachet :</b> Le Directeur de l'UFR SANTÉ  Professeur T. MOULIN

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

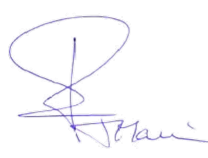



COMPOSANTE : **UFR SANTE**

INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : **DIU National de Télémedecine**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Les universités co-habilitées dans ce DIU sont les suivantes :  
Besançon, Bordeaux, Lille, Lille II, Montpellier

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Thierry MOULIN	21/03/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	18/04/2023		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 24/04/2023 <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom :  Pr Thierry MOULIN	Date : 24/04/2023  Signature et cachet : 

## DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

**Attention :**

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

**COMPOSANTE : UFR SANTE**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DIU de Neurophysiologie Clinique**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**





Le Diplôme Interuniversitaire "Neurophysiologie Clinique", est organisé et délivré en commun avec les Universités Lille, Nancy, Nantes et Lyon.

Ni candidature, ni inscription ne seront faites sur l'UFR Santé de Besançon, mais elles doivent être redirigées sur Lille auprès de Mme Prescillia Gonçalves [pgoncalves@univ-lille.fr](mailto:pgoncalves@univ-lille.fr) et du Pr Philippe Derambure [philippe.derambure@chulille.fr](mailto:philippe.derambure@chulille.fr).

Les droits annuels d'inscription (partie administrative et pédagogique) sont fixés par Lille.

A Besançon, le responsable pédagogique est le Professeur Thierry MOULIN, le CHRU Minjoz est lieu de stage validant.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Thierry MOULIN	18/04/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	18/04/2023		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 24/04/2023 <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b> Prénom, Nom : Pr Thierry MOULIN	Date : 24/04/2023 Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN



**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « Demande d'abrogation » et  
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

**COMPOSANTE : UFR SANTE**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DIU Obésité pédiatrique, approches de Santé Publique**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Neuf CHU (centres spécialisés de l'obésité) participe à ce DIU : Angers, Besançon, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Paris Cité et Toulouse. Les modules en présentiel n'ont lieu que sur 2 des 9 sites désignés chaque année, avec un roulement entre les 9 sites.

La formation compte 76h réparties en d'enseignement théorique et pratique sur :

- 3 sessions de 3 jours (2 sessions en présentiel sur les 2 sites désignés et 1 session en distanciel)
- 1 journée scientifique
- 2 demi-journées en distanciel

Un stage de 20h (3j) est obligatoire.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Stéphanie PASTEUR	20/03/2023		<b>RéPPOP-BFC</b> CHRU Saint-Jacques 25030 Besançon Cedex Tél. 03 81 21 90 02 Fax : 03 81 21 90 08 @ reppop-bfc@chu-besancon.fr
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	21/03/23		Université de Franche-Comté UFR SANTE Besançon La responsable des Services Administratifs 

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 24/04/2023 <b>Joindre la délibération</b>
<b>Directeur de la composante,</b> <b>Prénom, Nom : Pr Thierry MOULIN</b>	Date : 24/04/2023 <b>Signature et cachet :</b>  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

## DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

**Attention :**

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :
  - 1 - la « **Demande d'abrogation** » et
  - 2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

**COMPOSANTE : UFR Santé**

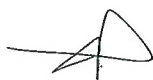

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :**

**DIU PRATIQUES MEDICALES EN SANTE AU TRAVAIL POUR LA FORMATION DES COLLABORATEURS MEDECINS**

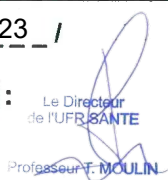
**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Le DIU est ouvert aux médecins non titulaires de la qualification en médecine du travail et justifiant d'au moins 3 ans d'inscription au conseil de l'ordre des médecins.

### VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Dr Esther SZWARC	20/04/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	20/04/2023		

### VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / 24 / 04 / 2023 / <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  <b>Prénom, Nom : Pr. Thierry MOULIN</b>	Date : / 24 / 04 / 2023 /  <b>Signature et cachet :</b> 

## DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : **UFR SANTE**



INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : **DIU Santé tropicale et pathologies voyageur**

### DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :


Les responsables pédagogiques sont le Pr Catherine CHIROUZE et le Dr Fabienne BOZON.

Le volume horaire est de 60h.

### VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Catherine CHIROUZE	20/03/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	/ 25 /03/ 2023 /	La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU	

### VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / <u>24</u> / <u>04</u> / <u>2023</u> / <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom : Pr. Thierry MOULIN	Date : / <u>24</u> / <u>04</u> / <u>2023</u> /  Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur F. MOULIN

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

**COMPOSANTE : UFR SANTE**

**INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : **DIU Thérapeutique anti-infectieuse****

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Modification des MCC

- Assiduité aux séminaires (minimum 7 journées complètes)
- Epreuve écrite de 2h (toute note en dessous de 10/20 est éliminatoire)

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Catherine CHIROUZE	21/03/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	28/03/2023	La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU	

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 24/04/2023 <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom :  Pr Thierry MOULIN	Date : 24/04/2023  Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN





**DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF**
**COMPOSANTE : UFR STAPS**
**INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée :  
 DU APANC**
**NOMBRE D'HEURES : 100 h et 20 h de stage**
**ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :**
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	900,00 euros (pour étudiants en formation continue) 350,00 euros (pour étudiants en formation initiale)	<u>1070,00</u> euros ((pour étudiants en formation continue) 520,00 euros (pour étudiants en formation initiale)

**NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :**
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>3</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>4</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023) Prix pour les étudiant	<u>1050,00</u> euros (professionnels) 400 (étudiants)	<u>1220,00</u> euros (pour professionnels) 570 (pour étudiants)

**VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	F. Mougin-Guillaume	/ 17 / 03 / 2023 /		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	G. Magrin	/ 17/03/2023		
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	P. Gillon	/ 23 / 03 / 2023 /		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	<b>Date : / 22 / 03 / 2023 / Joindre la délibération</b>
---	--

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>3</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>4</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

# Demande de modification de maquette et de tarif d'un diplôme d'établissement (DU-DIU)

**TYPE DE DIPLOME**

(Cocher la case correspondante)

 DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU) DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU) AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) : \_\_\_\_\_**INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES** (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ): \_\_\_\_\_

## DU D'ADDICTOLOGIE

**PARCOURS PEDAGOGIQUES<sup>1</sup>**
La formation offre-t-elle plusieurs parcours ?  Oui  Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : \_\_\_\_\_

PARCOURS : \_\_\_\_\_

**COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME** : UFR Sciences de la Santé
**RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

- Nom et prénom : HAFFEN Emmanuel
- Statut : PU-PH
- Coordonnées professionnelles : Service de psychiatrie de l'adulte - CHRU Minjot – 3 boulevard Fleming – 25000 BESANCON
  - Téléphone : 03.81.21.81.54
  - Mail : emmanuel.haffen@univ-fcomte.fr

Co responsable

- Nom et prénom : GIUSTINIANI Julie
- Statut : PH
  - Coordonnées professionnelles : Service Addictologie – CHRU Minjot – 3 boulevard Fleming – 25000 BESANCON
  - Téléphone : 03.81.21.46.16
  - Mail : julie.giustiniani@univ-fcomte.fr

**NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION** (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : +3
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : +3

**NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION** : 1 année
**DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :**

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

L'année de la 1<sup>ère</sup> création du DU d'Addictologie est 2014
**CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE DE LA FORMATION (un seul secteur disciplinaire)** (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
11	Médecine	07	Médecine

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

**REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE (Cocher la case correspondante) :**

Formation initiale	Formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE SPECIFIQUE (RS) (ancien Inventaire des certifications et des habilitations) :**

Lien : <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> - Rubrique Guides (versions en vigueur)

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité

d'inscription de la formation au RS et les démarches à accomplir.

**Inscription de la formation au RS (Cocher la case correspondante) :**

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription au RS est effective, préciser :

Date d'enregistrement au RS : / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / et Numéro d'enregistrement au RS : \_ \_ \_ \_ \_

- Sous l'intitulé (ni nom du diplôme, ni métier mais compétence apportée par la certification) : \_ \_ \_ \_ \_

- Dans la catégorie :

- Habilitation  
 Certification de compétences transversales  
 Certification de compétences complémentaires à un métier

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE NATIONAL DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE (RNCP) :**

Lien : <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> - Rubrique Guides (versions en vigueur)

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation au RNCP et les démarches à accomplir.

**Inscription de la formation au RNCP (Cocher la case correspondante) :**

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription au RNCP est effective, préciser :

Date d'enregistrement au RNCP : / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / et Numéro d'enregistrement au RNCP : \_ \_ \_ \_ \_

**INSCRIPTION COMME ACTION DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC) :**

Les actions de DPC concernent les **professionnels de santé** (libéraux ou salariés d'un établissement de santé ou médico-social ou d'un centre de santé conventionné) : Aide-soignant, Assistant dentaire, Audioprothésiste, Auxiliaire de puériculture, Biologiste, Chirurgien-dentiste, Diététicien, Epithésiste, Ergothérapeute, Infirmier, Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM), Masseur-kinésithérapeute, Médecin, Oculariste, Opticien-lunetier, Orthophoniste, Orthoprothésiste, Orthoptiste, Orthopédiste-orthésiste, Orthésiste, Pharmacien, Physicien Médical, Podo-orthésiste, Prothésiste, Préparateur en pharmacie, Psychomotricien, Pédicure-podologue, Sage-Femme, Technicien de laboratoire médical.

Lien : <https://www.agencedpc.fr/>

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation comme action de DPC et les démarches à accomplir.

**Inscription de la formation au DPC (Cocher la case correspondante) :**

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription comme action de DPC est effective, préciser :

Date d'enregistrement de l'action : / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / et Numéro de l'action (11 chiffres) : \_ \_ \_ \_ \_

## 1. OBJECTIF DE LA FORMATION

---

### 1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

- Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation,
- Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis),
- Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

Les addictions sont devenues un enjeu majeur de santé publique.

Les pratiques de consommations des substances psycho-actives les plus diverses, quel que soit leur statut légal, entraînent, en effet, des risques somatiques et psycho-sociaux souvent graves, tandis que, les conduites addictives sans substances (ou comportementales) prennent de l'ampleur notamment avec l'arrivée des enjeux en ligne et d'internet.

La caractéristique principale des addictions repose sur l'interaction complexe de facteurs multiples impliquant un individu avec l'ensemble de ses particularités bio-psycho-sociales, un ou des objets de consommation eux-mêmes spécifiques dans leurs effets et un contexte socio-culturel original.

Les effets médico-psycho-sociaux sur une personne aux prises avec une dépendance, marquée par la perte de contrôle de la consommation, sont multiples et nécessitent une intervention pluri et transdisciplinaire.

L'enseignement s'appliquera à inscrire les conduites addictives dans l'histoire des hommes, définira les éléments de compréhension apportés par les découvertes et savoirs contemporains, proposera des modalités d'actions validées de prévention, de repérage précoce et de réduction des risques, détaillera les thérapeutiques actuellement proposées qu'elles soient médico-pharmacologiques et psychologiques ainsi que les approches sociales.

Le but de ce Diplôme Universitaire est de construire un savoir commun aux différents intervenants : médecins, pharmaciens, infirmières, travailleurs sociaux, psychologues, maïeuticiens, pour mieux comprendre et donc mieux agir ensemble.

### 1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »)
- Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires)

Etre capable de :

- Approfondir les connaissances dans le champ des conduites addictives en mettant en avant les spécificités de ces approches
- Approfondir la réflexion et le raisonnement clinique en addictologie
- Appréhender la dimension pluridisciplinaire et pluri-professionnelle de la prise en charge
- Comprendre et articuler les prises en charge dans le champ sanitaire médico-social, social et éducatif en prenant en compte les dimensions éthiques, juridiques et institutionnelles.

### 1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :

Médecins, pharmaciens, infirmiers, travailleurs sociaux, psychologues, maïeuticiens, juristes...

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

[https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009\\_Introduction\\_et\\_table\\_de\\_correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew](https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009_Introduction_et_table_de_correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew)

J1102, J1202, J1506, K1203, K1201, K1104, J1104, K1903

## 2. ORGANISATION DE LA FORMATION

---

### 2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

#### • Composante responsable de la formation

- Nom de la composante : UFR Santé
- Directeur : Monsieur le Professeur Thierry MOULIN
- Email : [thierry.moulin@univ-fcomte.fr](mailto:thierry.moulin@univ-fcomte.fr)
- Tél. : 03.81.66.56.30



• **Lieu(x) de déroulement de la formation**

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

UFR des Sciences de la Santé 19 rue Ambroise Paré 25030 BESANCON Cedex

**2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

• **Publics concernés et prérequis :**

- Prérequis (préciser les acquis d'études et professionnels requis)

Médecins, pharmaciens, infirmiers, travailleurs sociaux, psychologues, maïeuticiens, juristes, milieu judiciaire

• **Validation d'acquis pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :**

(Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».)

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance compétente qui propose l'admission : sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de (préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres) :

Le Comité Pédagogique

• **Modalités de candidature pour accéder à la formation :**

Utilisation d'eCandidat :  Oui  Non. Sinon, joindre le dossier de candidature.

Liste exhaustive des pièces justificatives à joindre à la candidature :

- Pièce d'identité
- Curriculum vitae
- Dernier diplôme obtenu
- Lettre de motivation
- Photo d'identité

La procédure de candidature comporte :

1. Un entretien :  Oui  Non
2. Un questionnaire de positionnement :  Oui  Non
3. Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :  Oui  Non
4. Autre :  Oui  Non. Si oui, préciser : \_\_\_\_\_

Personne compétente qui prononce l'admission : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance ou personne compétente qui propose l'admission (soit le responsable de la formation ou soit une commission dont la composition est à préciser) : sur proposition du responsable pédagogique (sinon modifier) ...

Le Comité Pédagogique

• **Durée de la formation pour l'étudiant :**

- Nombre d'années universitaires, d'heures, nombre de jours, période

1 année universitaire

110h réparties en 10 sessions de travaux dirigés de 1 jour ½ ou 2 jours de septembre à juin

Un stage de 40 heures dans une structure différente de celle dans laquelle exerce le candidat sera requis.

• **Modalités pédagogiques :**

- Cocher et préciser

Présentiel

Distanciel

Hybride

Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

• **Outils pédagogiques :**

- Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels

- Organisation de la formation (parcours<sup>1</sup>, options, semestres, modules)

Travaux dirigés, tables rondes, ateliers, stage, travail personnel, analyse de situations, jeux de rôles, lectures d'articles, tutorat, mémoire ...

• **Partenariat avec les milieux professionnels :**

- Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises

Mise en place avec les structures sanitaires, sociales et médico-sociales de la région prenant en charge les personnes avec conduites addictives.

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation :**

- Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...

- Présence obligatoire aux enseignements avec émargements
- Rédaction et soutenance orale d'un mémoire devant un jury
- La note finale comptera pour 50% de présentation écrite et 50% pour la soutenance
- Le stage de 40h est obligatoire

• **Modalités d'évaluation de la formation :**

Utiliser l'enquête de satisfaction jointe qui est à transmettre à chaque inscrit en fin de formation

Recueil des appréciations :

- Préciser le système de collecte des appréciations mis en place (enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid) les parties prenantes interrogées (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) l'analyse et traitement qui est fait des appréciations formulées par les parties prenantes, le moment auquel la collecte des appréciations est réalisée et la fréquence.

Enquête de satisfaction en fonction du document type mis en place par SeFoC'AI.

Traitement des réclamations :

- Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs), des réclamations exprimées par ces dernières (accusé de réception des réclamations et réponses apportées aux réclamants), des aléas survenus en cours de formation et prestation.

Chaque réclamation sera prise en compte au fil de l'eau et une réponse sera apportée par courriel par la personne compétente (responsable formation continue, responsable de formation, responsable SeFoC'AI) un dossier sera constitué avec l'ensemble des réclamations et des réponses apportées.

Amélioration continue :

- Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont mises en œuvre à partir du recueil des appréciations (identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction, de l'adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues...)

Les résultats des enquêtes de satisfaction serviront de base pour d'éventuels ajustements de la formation et une amélioration continue, notamment en termes d'acquisition des compétences attendues.

---

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

• **Jury de délivrance du diplôme :**

(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

- Préciser la composition non-nominative : quantité et qualité des membres du jury

1 PU-PH

1 MCU-PH

1 PH

- **Programme détaillé vu du point de vue de l'inscrit** à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- **Compétences acquises et évaluation** en précisant le nombre d'ECTS si la validation de la formation en attribue (uniquement lorsque l'attribution d'ECTS est absolument nécessaire pour permettre les mobilités internationales individuelles ou la signature d'accords inter universitaires (AIU)). 1 ECTS = 8 h de formation en présentiel.
- **Bloc de compétences issus des contenus de la formation : contacter SeFoC'AI pour identifier des "blocs de compétences" commercialisables en formation courte.**

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant <sup>1</sup> , qualité et établissement de rattachement	Volume horaire <b>pour l'inscrit</b> à la formation					Volume horaire par enseignement en <b>Équivalent TD</b>	Réf. Apogée	Compétences acquises (« être capable de... »)	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence (nombre, nature, durée de l'épreuve et coefficient, le cas échéant)
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)	Volume horaire total <b>pour l'inscrit</b>				
Module 1 Présentation DU et concept d'addiction		Nom : HAFFEN Emmanuel Qualité : PUPH Etablissement : CHU Besançon Nom : GACHE Pascal Qualité : médecin Etablissement : Lausanne Nom : GIUSTINIANI Julie Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon Nom : JACQUOT Morganne Qualité : chargée de mission Etablissement : GAFC Nom LEVEQUE Emilie Qualité : PH Etablissement : CHU Minjoz Nom HOGGAS Samia Qualité Directrice adjointe Etablissement CSAPA SOLEA Nom CAVERZASIO Maude Qualité Directrice pôle addictologie NFC		11			11	11		Maîtriser les concepts et les pratiques dans les champs des addictions  Connaître les spécificités des substances les plus fréquemment consommées. Être en capacité de transmettre les informations aux publics concernés dans le cadre de l'éducation thérapeutique	Epreuve orale devant Jury

<sup>1</sup> Si plusieurs enseignants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants intervenant.

		Etablissement HNFC Nom CAILLE David Qualité Educateur AAF Etablissement ANPAA 25 Nom GAULARD Nathalie Qualité Etablissement CSPA Pontarlier								
Module 2 Substances et addictions		Nom : JACQUOT Morganne Qualité : chargée de mission Etablissement : GAFC Nom : GIUSTINIANI Julie Qualité : PH Etablissement : CHU Minjoz Nom JOLY Benjamin Qualité Etablissement Nom FIGARD Jean-Marc Qualité Etablissement		11			11	11	Maîtriser les concepts et les pratiques dans les champs des addictions  Connaître les spécificités des substances les plus fréquemment consommées. Être en capacité de transmettre les informations aux publics concernés dans le cadre de l'éducation thérapeutique	Epreuve orale devant Jury
Module 3 Alcool et tabac		Nom : GACHE Pascal Qualité : médecin Etablissement : Lausanne Nom : THIBAUT Pascal Qualité : Etablissement : Nom : RENAUD BENNER Catherine Qualité Etablissement Nom PROST Hélène Qualité Etablissement Nom : MIALHES Aurélie		11			11	11	Maîtriser les concepts et les pratiques dans les champs des addictions  Connaître les spécificités des substances les plus fréquemment consommées. Être en capacité de transmettre les informations	Epreuve orale devant Jury

		Qualité Etablissement Nom : BAUFETTE Océane Qualité Etablissement							aux publics concernés dans le cadre de l'éducation thérapeutique	
Module 4 Journée Adolescence		Nom : LEVEQUE Emilie Qualité : PH Etablissement : CHU Minjoz		11			11	11	Maîtriser les concepts et les pratiques dans les champs des addictions  Connaître les spécificités des substances les plus fréquemment consommer. Être en capacité de transmettre les informations aux publics concernés dans le cadre de l'éducation thérapeutique	Epreuve orale devant Jury
Module 5 Entretien motivationnel		Nom : GACHE Pascal Qualité : médecin Etablissement : Lausanne		11			11	11	Maîtriser les concepts et les pratiques dans les champs des addictions  Connaître les spécificités des substances les plus fréquemment consommer. Être en capacité de transmettre les informations aux publics concernés dans le cadre de l'éducation thérapeutique	Epreuve orale devant Jury

Module 6 Réduction des risques		<p>Nom : GIUSTINIANI Julie  Qualité : PH  Etablissement : CHU Besançon  Nom HOGGAS Samia  Qualité Directrice adjointe  Etablissement CSPA SOLEA  Nom : POURNY Charlotte  Qualité : Educatrice  Etablissement : CSAPA SOLEA  Nom BALANDIER Michaël  Qualité  Etablissement  Nom MARTINEZ Sybille  Qualité Educatrice  Etablissement CSPA SOLEA  Nom DEMURCIA Marine  Qualité  Etablissement CSAPA SOLEA  Nom FONQUERINE Andéol  Qualité  Etablissement CSAPA SOLEA  Nom MILLET Pascal  Qualité  Etablissement</p>		11			11	11		<p>Maîtriser les concepts et les pratiques dans les champs des addictions</p> <p>Connaître les spécificités des substances les plus fréquemment consommer. Être en capacité de transmettre les informations aux publics concernés dans le cadre de l'éducation thérapeutique</p>	Epreuve orale devant Jury
Module 7 Journée Tabac		<p>Nom : RENAUD BENNER Catherine  Qualité  Etablissement  Nom : GACHE Pascal  Qualité : médecin  Etablissement : Lausanne  Nom : BAUFETTE Océane  Qualité</p>		11			11	11		<p>Maîtriser les concepts et les pratiques dans les champs des addictions</p> <p>Connaître les spécificités des substances les plus fréquemment</p>	Epreuve orale devant Jury

		Etablissement Nom : JACQUOT Morganne Qualité : chargée de mission Etablissement : GAFC							consommer. Être en capacité de transmettre les informations aux publics concernés dans le cadre de l'éducation thérapeutique	
Module 8 Public fragile		Nom : GIUSTINIANI Julie Qualité : PH Etablissement : CHU Besançon Nom : GACHE Pascal Qualité : médecin Etablissement : Lausanne Nom LAGARDE Sylvie Qualité Etablissement Nom MARTINEZ Sybille Qualité Educatrice Etablissement CSPA SOLEA Nom CAILLE David Qualité Educateur AAF Etablissement ANPAA 25 Nom AUZAS Olivier Qualité Etablissement CHU Besançon Nom LOCATELLI Elisa Qualité PH CHU Besançon Nom : JACQUOT Morganne Qualité : chargée de mission Etablissement : GAFC Nom GAULARD Nathalie Qualité Etablissement CSAPA Pontarlier		11			11	11	Maîtriser les concepts et les pratiques dans les champs des addictions  Connaître les spécificités des substances les plus fréquemment consommées. Être en capacité de transmettre les informations aux publics concernés dans le cadre de l'éducation thérapeutique	Epreuve orale devant Jury



Module 9 Prévention TCA		Nom PETIT Nadine Qualité Etablissement CSPA Pontarlier Nom VANDOORNE Ulrich Qualité Etablissement SAUVEGARDE Kairn (71) Nom BONY Raphaële Qualité Etablissement CSAPA SOLEA Nom VERDANT Emmanuelle Qualité Etablissement IREPS Nom DUCHERPOZAT F Qualité médecin Etablissement clinique Jouvence Dijon Nom GREPPO M Qualité médecin Etablissement clinique Jouvence Dijon		11			11	11		Maîtriser les concepts et les pratiques dans les champs des addictions  Connaître les spécificités des substances les plus fréquemment consommées. Être en capacité de transmettre les informations aux publics concernés dans le cadre de l'éducation thérapeutique	Epreuve orale devant Jury
Module 10 Périnatalité et Evaluation		Nom CORNET Clémence Qualité Etablissement Nom COADY VULLIEZ Laurianne Qualité PU PH Etablissement Nom PETER Myriam Qualité infirmière Etablissement CSAPA NFC Nom MELIAVA Naïra Qualité Etablissement Nom GUERIAUT Maryse Qualité Etablissement		11			11	11		Maîtriser les concepts et les pratiques dans les champs des addictions  Connaître les spécificités des substances les plus fréquemment consommées. Être en capacité de transmettre les informations aux publics concernés dans le cadre	Epreuve orale devant Jury

											de l'éducation thérapeutique	
Stage		Nom : Qualité : Etablissement :				40	40					
<b>Total</b>				<b>110</b>		<b>40</b>	<b>150</b>	<b>110</b>				

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- **Bilan horaire vu du point de vue du coût de la formation** des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : HAFFEN Prénom : Emmanuel Qualité : PU PH	CHU Besançon	CHU Besançon	T	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :				0h
Nom : COADY VULLIEZ Prénom : Laurianne Qualité : PU PH	CHU Besançon	CHU Besançon	T	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
<b>TOTAL</b>				<b>10h ETD dont 10h ETD rémunérées</b>

- **Bilan horaire vu du point de vue du coût de la formation** des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
GACHE Pascal	Lausanne	UFR Santé	30h ETD Dont 30h ETD rémunérées
GIUSTINIANI Julie	CHU Besançon	UFR Santé	10h ETD Dont 10h ETD rémunérées
JACQUOT Morganne	GAFC	UFR Santé	15h ETD Dont 15h ETD rémunérées
LEVEQUE Emilie	CHU Besançon	UFR Santé	10h ETD Dont 10h ETD rémunérées
HOGGAS Samia	CSAPA SOLEA	UFR Santé	10h ETD Dont 10h ETD rémunérées
CAVERZASIO Maude	HNFC	UFR Santé	10h ETD Dont 10h ETD rémunérées
CAILLE David	ANPAA25	UFR Santé	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
GAULARD Nathalie	CSPA Pontarlier	UFR Santé	8h ETD Dont 8h ETD rémunérées
JOLY Benjamin		UFR Santé	10h ETD Dont 10h ETD rémunérées
FIGARD Jean-Marc		UFR Santé	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
THIBAULT Pascal		UFR Santé	2h ETD Dont 2h ETD rémunérées
RENAUD BENNER Catherine		UFR Santé	8h ETD Dont 8h ETD rémunérées
PROST Hélène		UFR Santé	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées

MIALHES Aurélie		UFR Santé	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
BAUFETTE Océane		UFR Santé	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
HOGGAS Samia	CSAPA SOLEA	UFR Santé	8h ETD Dont 8h ETD rémunérées
POURNY Charlotte	CSAPA SOLEA	UFR Santé	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
BALANDIER Michaël		UFR Santé	2h ETD Dont 2h ETD rémunérées
MARTINEZ Sybille	CSAPA SOLEA	UFR Santé	2h ETD Dont 2h ETD rémunérées
DEMURCIA Marine	CSAPA SOLEA	UFR Santé	2h ETD Dont 2h ETD rémunérées
FONQUERINE Andéol	CSAPA SOLEA	UFR Santé	2h ETD Dont 2h ETD rémunérées
MILLET Pascal		UFR Santé	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
LAGARDE Sylvie		UFR Santé	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
AUZAS Olivier	CHU Besançon	UFR Santé	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
LOCATELLI Elisa	CHU Besançon	UFR Santé	4h ETD Dont 4h ETD rémunérées
PETIT Nadine	CSPA Pontarlier	UFR Santé	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
VANDOORNE Ulrich	SAUVEGARDE KAIRN	UFR Santé	2h ETD Dont 2h ETD rémunérées
BONY Raphaële	CSAPA SOLEA	UFR Santé	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
VERDANT Emmanuelle	IREPS	UFR Santé	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
DUCHERPOZAT F	Clinique Jouvence Dijon	UFR Santé	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
GREPPO M	Clinique Jouvence Dijon	UFR Santé	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
CORNET Clémence		UFR Santé	2h ETD Dont 2h ETD rémunérées
PETER Myriam	CSAPA NFC	UFR Santé	2h ETD Dont 2h ETD rémunérées
MELIAVA Naïra		UFR Santé	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
GUERIAUT Maryse		UFR Santé	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
<b>TOTAL</b>			<b>207h ETD dont 207h ETD rémunérées</b>

### 3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### 3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>1</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

<b>DEPENSES</b>	
<b>Coût total de la formation</b>	<b>27540,45€</b>
<b>RECETTES</b>	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	0
<b>Reste à financer</b>	<b>27540,45€</b>

<b>Nombre d'inscrits à la formation</b>	<b>19</b>
---	-----------

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

Reste à financer, par individu	<b>1449,50 €</b>
--------------------------------	------------------

<b>Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription</b>	<b>1500 €</b>
A titre informatif : taux horaire/inscrit	<b>13,64€/h</b>

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

*(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :*

*1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique*

*2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 115 €*

*3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 60.27 €*

*4 - additionner les deux montants calculés*

Le détail des calculs est dans l'annexe financière (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2023-2024*).

#### 3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

- **Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 19

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 30

- **Montants des frais par inscrit :**

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>2</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>3</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>1500,00</u> euros (compléter)	<u>1670,00</u> euros (compléter)





Rappel ancien montant des frais pédagogiques : 880,00 euros

<sup>1</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)


<sup>2</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>3</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

## 3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr HOFFEN Emmanuel	16/03/2023	 Pr Emmanuel Hoffen Laboratoire de Recherches Intégratives en Neurosciences et Psychologie Cognitive UR LINC 481 - UFR Santé de Besançon UFC - UBFC	
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	--/--/----	La Responsable des Services Administratifs  UFR SANTÉ UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ Carole COINTEAU	
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr GILLON Pascal	21/03/2023		

## 3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date 24/04/2023 <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom :  Pr MOULIN Thierry	Date : 24/04/2023  Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTÉ Professeur T. MOULIN

Budget du DU / DIU intitulé :

Daté du :

DEPENSES		
Enseignements (*)		13 625,89 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		3 000,00 €
Déplacements des enseignants		400,00 €
Hébergement des enseignants		0,00 €
Matériel pédagogique		100,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		500,00 €
Frais complémentaires		0,00 €
Dépenses hors charges		17 625,89 €
Charges communes SeFoC'AI	26%	7 160,52 €
Charges UFR ou IUT	10%	2 754,05 €
<b>Cout total du DU DIU</b>		<b>27 540,45 €</b>

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
<b>Reste à financer</b>		<b>27 540,45 €</b>

<b>Nombre d'inscrits au DU DIU</b>		<b>19</b>
------------------------------------	--	-----------

*En deça de ce nombre  
l'équilibre financier de la  
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		1 449,50 €
--------------------------------	--	------------

<b>Prix de la formation par inscrit, hors droits universitaires</b>		<b>1 500 €</b>
---	--	----------------

Tarif horaire		13,64
---------------	--	-------

### Heures et types d'enseignement

<b>Nombre d'heures total de la formation</b>		110
<b>Enseignants de l'UFC</b>		
nbre h CM		
nbre h TD		10
nbre h TP		
Total eq TD		10
Cout enseignant UFC		1 150,00 €
<b>Vacataires</b>		
nbre h CM		
nbre TD		207
nbre h TP		
Total eq TD		207
Cout vacataire		12 475,89 €
<b>Total</b>	Cout total enseignement	<b>13 625,89 €</b>

**Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

**115,00 €** | *cout horaire TD enseignant*

**60,27 €** | *cout horaire TD vacataire*



**Frais de salles - TARIFS 2020 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 10 DÉCEMBRE 2019**

Type de salle		Tarif	Quantité	Coût	Total
<b>Amphiteâtres</b>					
< 300 places					
	1j	770 avec chauffage et 575 sans chauffage			0,00 €
	1/2 j	440 avec chauffage et 330 sans chauffage			0,00 €
	1h	125 avec chauffage et 90 sans chauffage			0,00 €
> 300 places					
	1j	1100 avec chauffage et 660 sans chauffage			0,00 €
	1/2j	550 avec chauffage et 355 sans chauffage			0,00 €
	1h	165 avec chauffage et 100 sans chauffage			0,00 €
<b>Amphi Pasteur Hauts de Chazal</b>					
	1j	2750			0,00 €
	1/2j	1430			0,00 €
	1h	330			0,00 €
<b>Salles banalisées</b>					
	1j	200 avec chauffage et 125 sans chauffage	15	200	3 000,00 €
	1/2j	135 avec chauffage et 80 sans chauffage			0,00 €
	1h	55 avec chauffage et 35 sans chauffage			0,00 €
<b>Salles spécialisées</b>					
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique					
	1j	575			0,00 €
	1/2 j	330			0,00 €
	1h	100			0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs					
	1j	440			0,00 €
	1/2j	220			0,00 €
	1h	90			0,00 €
<b>Frais de salles - coût total</b>					<b>3 000,00 €</b>

**Déplacements**

<b>Déplacements</b> <i>Préciser le lieu de départ et le lieu d'arrivée</i>	<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>Moyen(s) de transport</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>Remarque(s)</b>
2 AR Besançon-Lausanne	1	Train	400,00 €	
<b>Total des frais de déplacement</b>			<b>400,00 €</b>	

**Hébergements**

<b>Hébergements</b> <i>Préciser le lieu et le type d'hébergement</i>	<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>Nombre de nuitée(s)</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>Remarque(s)</b>
<b>Total des frais de déplacement</b>			<b>0,00 €</b>	

**Frais complémentaires pour le fonctionnement général**

Nature des frais complémentaires	Coût
<b>Coût total des frais supplémentaires</b>	<b>0,00 €</b>

*Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)*

<b>Directeur de la composante,</b> Prénom, Nom : <i>Cheikh Tidiane WANE</i>	Date : / 22 / 03 / 2023 / Signature et cachet : <i>[Signature]</i> Pour la Présidente de l'Université et par délégation Le Directeur de l'UFR STAPS Cheikh Tidiane WANE
--	--

**COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF**

**BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>5</sup>**

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

<b>DEPENSES</b>	
Coût total de la formation	17 545,36 €
<b>RECETTES</b>	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
Reste à financer	17 545,36 €

Nombre d'inscrits à la formation	19
----------------------------------	----

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

Reste à financer, par individu	923, 44 €
--------------------------------	-----------

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription
--

1 050 € pour stagiaire FC et 400 € pour étudiants formation initiale
10,5€/h

A titre informatif : taux horaire/inscrit

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

- 1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 115 €
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 60.27 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

Le détail des calculs est dans l'annexe financière (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2023-2024*).

<sup>5</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)

**DEMANDE D'ABROGATION**
**COMPOSANTE : UFR STAPS**
**INTITULE du DU pour lequel l'abrogation est demandée :**
**DU CADRAGE ET ENTRAÎNEMENT AUX SPORTS URBAINS**
**VISA DU PORTEUR** *DU Jamais ouvert*

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation		/ _ / _ _ / _ _ _ /		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : <i>29 / 01 / 2023</i> / <b>Joindre la délibération</b>
<b>Directeur de la composante,</b>  <b>WANE Cheikh :</b>	Date : <i>28 / 01 / 2023</i> Signature et cachet :  Pour la Présidente de l'Université et par délégation Le Directeur de l'UFR STAPS <i>Cheikh Tidiane WANE</i>

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « Demande d'abrogation » et  
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR Sciences de la Santé

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

**DU Dermocosmétologie appliquée à l'officine**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Dans le paragraphe « organisation pédagogique / mode de formation »

En plus de :

« **Présentiel** »

Ajouter ceci :

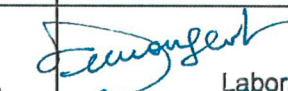

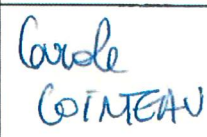



« **Ce DU pourrait être proposé en version 100% e-learning.**

**Si cette version est choisie par l'équipe pédagogique,**

- le contenu, le volume horaire et la liste des intervenants seront identiques à la version présentielle,


- cette modalité d'enseignement sera communiquée aux candidats au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation.»

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	DEVAUX Sylvie DEMOUGEOT Céline	3 mars 2023	 	<b>UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANCON CEDEX Tél. : 03 81 66 55 55 du-pharmacie@univ-fcomte.fr
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	 COITEAU	12/03/23 -1	 	

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

Avis du conseil de la composante	Date : 06/03/2023 Joindre la délibération
----------------------------------	---

<b>Directeur de la composante,</b>  <b>Prénom, Nom :</b>  Thierry MOULIN	<b>Date :</b> / <u>22</u> / <u>03</u> / <u>2023</u> /  <b>Signature et cachet :</b>   Le Directeur de l'UFR SANTÉ Professeur F. MOULIN
--	---

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « Demande d'abrogation » et  
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR Sciences de la Santé

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

**DU Diététique nutrition préventive et micronutrition**

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Dans le paragraphe « organisation pédagogique / mode de formation »

En plus de :

« **Présentiel** »

Ajouter ceci :







« Ce DU pourrait être proposé en version 100% e-learning.

Si cette version est choisie par l'équipe pédagogique,

- le contenu, le volume horaire et la liste des intervenants seront identiques à la version présentielle,

- cette modalité d'enseignement sera communiquée aux candidats au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation.»


VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	DEVAUX Sylvie DEMOUGEOT Céline	3 mars 2023	 	<b>UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANÇON CEDEX Tél. : 03 81 66 55 55 du-pharmacie@univ-fcomte.fr
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	 GUINEAU Carole	02/03/23 -1	 	Pour la Pr... de l'UFC et p... délégué Res... onnable des S... m... Administratifs  GUINEAU

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 10/03/2023 Joindre la délibération
----------------------------------	---



<b>Directeur de la composante,</b>  <b>Prénom, Nom :</b>  Thierry MOULIN	<b>Date :</b> / <u>22</u> / <u>03</u> / <u>2023</u> /  <b>Signature et cachet :</b>   Le Directeur de l'UFR-SANTÉ Professeur T. MOULIN
--	---



**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

**COMPOSANTE : UFR SANTE**

INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : **DU Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Modification du public concerné


Tous les acteurs de santé concernés par la prise en charge de patients douloureux et en particulier :

- médecins
- infirmières
- infirmières de bloc opératoire
- infirmières puéricultrices
- aides-anesthésistes
- kinésithérapeutes
- ergothérapeutes
- psychologues
- dentistes
- pharmaciens
- **aides-soignantes (après accord des responsables pédagogiques)**

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Regis AUBRY	16/03/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	21/03/2023	La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU	

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / <u>24</u> / <u>04</u> / <u>2023</u> / <b>Joindre la délibération</b>
<b>Directeur de la composante,</b> Prénom, Nom : Pr. Thierry MOULIN	Date : / <u>24</u> / <u>04</u> / <u>2023</u> / Signature et cachet : 

**DEMANDE D'ABROGATION**
**COMPOSANTE : UFR STAPS**
**INTITULE du DU pour lequel l'abrogation est demandée :**
**DU Encadrement de la performance sportive**
**VISA DU PORTEUR** *DU Jamais ouvert*

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation		/ _ / _ / _ _ _ /		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	<b>Date : / 27 / 04 / 2023 / Joindre la délibération</b>
<b>Directeur de la composante,</b>  <b>WANE Cheikh :</b>	<b>Date : / 28 / 04 / 2023 /</b> <b>Signature et cachet :</b>  Pour la Présidente de l'Université et par délégation Le Directeur de l'UFR STAPS <i>WANE</i> Cheikh Tidiane WANE

**DEMANDE D'ABROGATION**
**COMPOSANTE : UFR STAPS**
**INTITULE du DU pour lequel l'abrogation est demandée :**
**DU Enseignement des sports collectifs émergents**
**VISA DU PORTEUR** *DU Jamais ouvert*

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation		/ _ / _ / _ _ _ /		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / <i>27</i> / <i>04</i> / <i>2023</i> / <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  <b>WANE Cheikh :</b>	Date : / <i>28</i> / <i>04</i> / <i>2023</i> Signature et cachet : <i>[Signature]</i> Pour la Présidente de l'Université et par délégation Le Directeur de l'UFR STAPS Cheikh Tidiane WANE

**DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF**

**COMPOSANTE : UFR STAPS**

**INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée :**

**NOMBRE D'HEURES : 40**

**EXPERT EN CRYOTHERAPIE**

**ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :**

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**


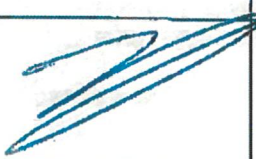


Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <b>170,00</b> euros (en 2022-2023)	<b>810</b> euros (compléter)	<b>980</b> euros (compléter)

**NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :**

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>3</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>4</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <b>170,00</b> euros (en 2022-2023)	<b>1050</b> euros (compléter)	<b>1220</b> euros (compléter)

**VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Romain BOUZIGON	120/03/2023/		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Guillaume MAGRIN	19/03/2023		
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal Gillon	23_03_2023_1		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / / / / / / / Joindre la délibération
<b>Directeur de la composante,</b> Prénom, Nom : <b>Cheikh T WANE</b>	Date : / / / / / / / Pour la Présidente de l'Université et par délégation Signature et cachet : <b>Cheikh Tidiane WANE</b>

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>3</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>4</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

## COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

### BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>6</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

<b>DEPENSES</b>	
Coût total de la formation	15 169,25 €
<b>RECETTES</b>	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
Reste à financer	15 169,25 €

Nombre d'inscrits à la formation	15
----------------------------------	----

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

Reste à financer, par individu	1 011,28€
--------------------------------	-----------

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription	1050 €
A titre informatif : taux horaire/inscrit	26,25 €/h

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

*(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :*

1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 115 €

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 60,27 €

4 - additionner les deux montants calculés

Le détail des calculs est dans l'annexe financière (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2023-2024*).

<sup>6</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)



**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « Demande d'abrogation » et  
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR Sciences de la Santé

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

**DU Gestion et Economie de l'officine**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Dans le paragraphe « organisation pédagogique / mode de formation »

En plus de :

« Présentiel »

Ajouter ceci :

« Ce DU pourrait être proposé en version 100% e-learning.

Si cette version est choisie par l'équipe pédagogique,

- le contenu, le volume horaire et la liste des intervenants seront identiques à la version présentielle,


- cette modalité d'enseignement sera communiquée aux candidats au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation. »

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	DEVAUX Sylvie DEMOUGEOT Céline	3 mars 2023		UFR SANTE Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANCON CEDEX Tél. : 03 81 66 55 55 du-pharmacie@univ-fcomte.fr
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	 COUMTEAU	12/12/2023 -1		UFR SANTE Service Administratifs 

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

Avis du conseil de la composante	Date : 06/03/2023 Joindre la délibération
----------------------------------	---



<b>Directeur de la composante,</b>  <b>Prénom, Nom :</b> Thierry MOULIN	<b>Date :</b> / 22 / 03 / 2023 /  <b>Signature et cachet :</b>  Le Directeur de l'UFR <b>SANTÉ</b> Professeur <b>T. MOULIN</b>
--	--





**DEMANDE D'ABROGATION**
**COMPOSANTE : UFR SJEPG**
**INTITULE de la **préparation examen/concours** pour laquelle l'abrogation est demandée :**

DU GASM

**VISA DU PORTEUR**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	TIRVAUDEY Catherine	13 / 03 / 2023		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	<b>Date : 13/03/2023</b> <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom : Christophe Lang	<b>Date : 13/03/2023</b> Le Directeur Signature  <b>Christophe LANG</b> 

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

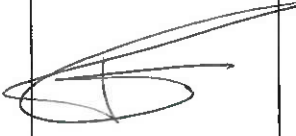

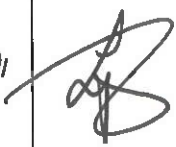

**COMPOSANTE : UFR SJPEG**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DU GASM**


**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Demande de changement d'intitulé de diplôme pour correspondre à la fiche RNCP existante : DU Secrétaire de mairie  
Demande de validation de l'entièreté de la maquette remaniée en approche par compétences

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Catherine TIRVAUDEY	09 /03/ 2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	LOPEZ Christine	13 /03/ 2023		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 13 /03/ 2023 / Joindre la délibération
<b>Directeur de la composante,</b> Prénom, Nom : Christophe LANG	Date : 13 /03/ 2023 Signature et cachet : 

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).


**COMPOSANTE : UFR SANTE**

INTITULE de **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : **DU Hémaphérese transfusionnelle et thérapeutique option infirmier et option médecin**


**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Le volume horaire du DU sera de 44h à partir de la rentrée 2023-2024.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr GARNACHE-OTTOU Francine	17/03/2023	 Pr Francine Garnache-Ottou	Pr Francine GARNACHE-OTTOU PUPH hématologie Biologique Laboratoire de Biologie Médicale-CHRU Besançon Secteur Hématologie Immunologie cellulaire UMR RIGHT UFC-EFS/BFC/INSERM 3 Bd Alexandre Fleming-25030 Besançon cedex <a href="mailto:fgarnache@chu-besancon.fr">fgarnache@chu-besancon.fr</a>
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	21/03/2023	 UFR SANTE Besançon	Pour la Présidente de l'UFR et par délégation La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 24/04/2023 <b>Joindre la délibération</b>
<b>Directeur de la composante</b>  Prénom, Nom :  Pr MOULIN Thierry	Date : 24/04/2023  Signature et cachet :   Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur TH. MOULIN

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

**Attention :**

- \* Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- \* Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « Demande d'abrogation » et  
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

**COMPOSANTE : UFR SANTE**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DU d'Hygiène Hospitalière**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Objectifs de la formation

Ce DU d'hygiène hospitalière est un enseignement spécialisé sur la prévention et la maîtrise des infections associées aux soins (IAS) qui permettra aux professionnels d'acquérir les compétences nécessaires à leur activité en établissement de santé comme en établissement médico-social.

Modalités de validation du diplôme

- Une épreuve écrite de 3h en février.
- Rédaction d'un mémoire et soutenance en juin
- Une épreuve de mise en situation professionnelle de 15 minutes en juin.
- La note finale correspond à la moyenne des notes de l'écrit, du mémoire et de la mise en situation professionnelle.
- Une compensation des différentes épreuves est possible à partir du moment où la note minimale de 8/ 20 est atteinte pour chacune des 3 épreuves. L'obtention du diplôme nécessite une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20.
- La présence aux enseignements est obligatoire.

Le Public concerné par cette formation est le suivant :

Personnes en poste ou avec le projet d'occuper un poste d'hygiéniste au sein d'un établissement de santé ou dans une structure médico-sociale. Une expérience d'au moins deux ans dans le soin est préférable.

- Infirmiers (IDE, IBODE, IADE)
- Cadre-Infirmier(e)s
- Internes de médecine ou de pharmacie
- Médecins
- Pharmaciens
- Aide-Soignant


Responsabilité pédagogique


Le Dr Céline BOUVIER-SLEKOVEC et le Pr Didier HOCQUET sont pour 2023-2024 les deux responsables pédagogiques du DU d'Hygiène Hospitalière.

Particularités de la formation


Nombre maximum de candidats : 20 personnes

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Dr Céline BOUVIER-SLEKOVEC	10/03/2023		<b>CPias Bourgogne Franche-Comté</b> <b>Docteur Céline BOUVIER-SLEKOVEC</b> CHRU Jean Minjoz 3 Boulevard Fleming

<p>Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante</p>	<p>Mme Carole COINTEAU</p>	<p>24/04 2023</p>	<p>Le Responsable des Services Administratifs</p>  <p>Carole COINTEAU</p>
---	----------------------------	-------------------	--

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<p>Avis du conseil de la composante</p>	<p>Date : 24/04/2023 <u>Joindre la délibération</u></p>
<p>Directeur de la composante,  Prénom, Nom :  Pr Thierry MOULIN</p>	<p>Date : 24/04/2023</p> <p>Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTÉ  Professeur T. MOULIN</p>

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « Demande d'abrogation » et  
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

**COMPOSANTE : UFR Sciences de la Santé**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :**

**DU Matériel à l'officine pour le maintien à domicile**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Dans le paragraphe « organisation pédagogique / mode de formation »

En plus de :

« **Présentiel** »

Ajouter ceci :

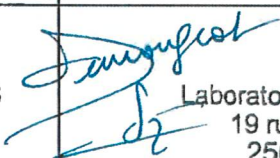
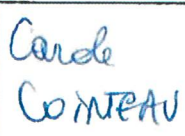
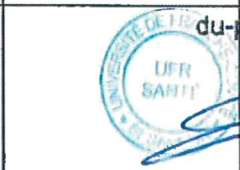


« **Ce DU pourrait être proposé en version 100% e-learning.**

**Si cette version est choisie par l'équipe pédagogique,**

**- le contenu, le volume horaire et la liste des intervenants seront identiques à la version présentielle,**


**- cette modalité d'enseignement sera communiquée aux candidats au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation.»**

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	DEVAUX Sylvie DEMOUGEOT Céline	3 mars 2023		<b>UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANCON CEDEX Tél : 03 81 66 66 66 du-pharmacie@univ-fcomte.fr
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	 COMTEAU	16/02/2023 -1		 responsable des Services Administratifs  Carole COMTEAU

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

Avis du conseil de la composante	Date : 06/03/2023 / Joindre la délibération
----------------------------------	---

<b>Directeur de la composante,</b>  <b>Prénom, Nom :</b>  Thierry MOULIN	<b>Date :</b> / <u>22</u> / <u>03</u> / <u>2023</u> /  <b>Signature et cachet :</b>  Le Directeur de l'UFR SANTĚ Professeur T. MOULIN
--	--



**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « Demande d'abrogation » et  
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR Sciences de la Santé

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

**DU Orthopédie pratique et petit appareillage**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Dans le paragraphe « organisation pédagogique / mode de formation »

En plus de :

« **Présentiel** »

Ajouter ceci :

« **Ce DU pourrait être proposé en version 100% e-learning.**

**Si cette version est choisie par l'équipe pédagogique,**

- le contenu, le volume horaire et la liste des intervenants seront identiques à la version présentielle,

- cette modalité d'enseignement sera communiquée aux candidats au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation.»

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**


Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	DEVAUX Sylvie DEMOUGEOT Céline	3 mars 2023		<b>UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANCON CEDEX Télé : 03 81 66 55 55 du.pharmacie@univ-fcomte.fr
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	 COINTEAU	12/03/2023 -1		En Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

Avis du conseil de la composante	Date : 06/03/2023 Joindre la délibération
----------------------------------	---





<b>Directeur de la composante,</b>  <b>Prénom, Nom :</b>  Thierry MOULIN	<b>Date :</b> / <u>22</u> / <u>03</u> / <u>2023</u> /  <b>Signature et cachet :</b>   Le Directeur de l'UFR SANTÉ Professeur F. MOULIN
--	---

# Demande de modification de maquette et de tarif d'un diplôme d'établissement (DU-DIU)

**TYPE DE DIPLOME**

(Cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
- AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) : \_\_\_\_\_

**INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES** (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin  ) : \_\_\_\_\_

**PEDAGOGIE EN SCIENCES DE LA SANTE****PARCOURS PEDAGOGIQUES<sup>1</sup>**

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ?  Oui  Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : \_\_\_\_\_

PARCOURS : \_\_\_\_\_

**COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :**

**UFR des Sciences de la Santé, 19 rue Ambroise Paré, 25030 BESANCON Cedex**

**RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

- Nom et prénom : PRATI Clément
- Statut : PU PH Rhumatologie – Directeur du Département de Pédagogie
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : 03 81 66 82 41
  - Mail : cprati@chu-besancon.fr

**NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION** (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : +3
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : +3

**NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 1****DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :**

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

L'année de la 1<sup>ère</sup> création du DU Pédagogie en Sciences de la santé est 2021.

**CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE DE LA FORMATION (un seul secteur disciplinaire)** (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
11	MEDECINE	07	MEDECINE

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

**REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE (Cocher la case correspondante) :**

Formation initiale	Formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE SPECIFIQUE (RS) (ancien Inventaire des certifications et des habilitations) :**

Lien : <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> - Rubrique Guides (versions en vigueur)

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation au RS et les démarches à accomplir.

**Inscription de la formation au RS (Cocher la case correspondante) :**

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription au RS est effective, préciser :

Date d'enregistrement au RS : / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / et Numéro d'enregistrement au RS : \_ \_ \_ \_ \_

- Sous l'intitulé (ni nom du diplôme, ni métier mais compétence apportée par la certification) : \_ \_ \_ \_ \_

- Dans la catégorie :

- Habilitation  
 Certification de compétences transversales  
 Certification de compétences complémentaires à un métier

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE NATIONAL DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE (RNCP) :**

Lien : <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> - Rubrique Guides (versions en vigueur)

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation au RNCP et les démarches à accomplir.

**Inscription de la formation au RNCP (Cocher la case correspondante) :**

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription au RNCP est effective, préciser :

Date d'enregistrement au RNCP : / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / et Numéro d'enregistrement au RNCP : \_ \_ \_ \_ \_

**INSCRIPTION COMME ACTION DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC) :**

Les actions de DPC concernent les **professionnels de santé** (libéraux ou salariés d'un établissement de santé ou médico-social ou d'un centre de santé conventionné) : Aide-soignant, Assistant dentaire, Audioprothésiste, Auxiliaire de puériculture, Biologiste, Chirurgien-dentiste, Diététicien, Epithésiste, Ergothérapeute, Infirmier, Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM), Masseur-kinésithérapeute, Médecin, Oculariste, Opticien-lunetier, Orthophoniste, Orthoprothésiste, Orthoptiste, Orthopédiste-orthésiste, Orthésiste, Pharmacien, Physicien Médical, Podo-orthésiste, Prothésiste, Préparateur en pharmacie, Psychomotricien, Pédicure-podologue, Sage-Femme, Technicien de laboratoire médical.

Lien : <https://www.agencedpc.fr/>

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation comme action de DPC et les démarches à accomplir.

**Inscription de la formation au DPC (Cocher la case correspondante) :**

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription comme action de DPC est effective, préciser :

Date d'enregistrement de l'action : / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / et Numéro de l'action (11 chiffres) : \_ \_ \_ \_ \_

## 1. OBJECTIF DE LA FORMATION

---

Ce diplôme se veut une formation interprofessionnelle ancrée dans la réalité de terrain franc-comtois notamment car l'UFR Sciences de la santé de Besançon offre une diversité de formations en santé : 11 départements de formation ou affiliés au sein d'une université (Médecine, IPA, IFSI, odontologie, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien.ne, orthophoniste, orthoptiste, maïeutique, pharmacie). Ces formations s'organisent en milieux institutionnels et lors de stages au CHU, en libéral, en hôpitaux périphériques.

C'est aussi une formation à destination de professionnels.les de la santé ayant la particularité d'avoir une double fonction : ce sont des cliniciens.nes enseignants.es. La démarche pédagogique du DU a comme axe également de participer à la construction d'une identité professionnelle en tant que formateur.rice, d'obtenir les clés dans leur rôle de pédagogue via une démarche de modifications de pratiques et enfin de participer activement aux projets pédagogiques des départements de formation grâce à une maîtrise des concepts de pédagogie en sciences de la santé.

### 1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

- Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation,
- Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis),
- Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

Les textes officiels relatifs aux formations en santé (référentiels de compétences des personnels paramédicaux, réforme des études médicales, pharmaceutiques et odontologie) préconisent des méthodes actives utilisant des techniques pédagogiques interactives dont la simulation en santé.

- Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis),

Le DU est ouvert à tous les futurs formateurs et formatrices dans le domaine de la santé (Médecine, Pharmacie, IFSI, Kinésithérapie, Orthophonie, Maïeutique, Ergothérapie, Psychomotricité, Orthoptie, Odontologie). Toutes les personnes diplômées dans leur composante ou bac+3 validé en Santé ayant comme projet d'enseigner, ou d'encadrer des étudiants en stage.

- Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

Il n'existe pas actuellement de DU de pédagogie dans la région Bourgogne Franche Comté. Les enseignants de l'UFR éprouvent chaque année des difficultés à se former dans le cadre d'un DIU étant donné les places limitées dans les DIU les plus proches géographiquement (Paris, Strasbourg, Lyon).

### 1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »)
- Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires)
- Concevoir un module de cours en formulant des objectifs, utilisant des méthodes et techniques pédagogiques adaptés
- Mettre en œuvre une démarche d'évaluation des apprentissages
- Développer une interactivité avec les outils numériques / S'approprier l'utilisation des outils numériques au service de la démarche d'apprentissage
- Concevoir un module de cours à distance
- Mettre en place les principes du professionnalisme dans la formation des étudiants.es
- Intégrer les différentes méthodes de simulation au sein de sa propre formation/module de cours en fonction de ses objectifs
- Identifier les caractéristiques du raisonnement clinique et les intégrer au sein de ses actions de formation et de supervision

### 1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

[https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDXkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009\\_Introduction\\_et\\_table\\_de\\_correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew](https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDXkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009_Introduction_et_table_de_correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew)



Le DU est ouvert à tous les futurs formateurs ou formatrices dans le domaine de la santé (Médecine, Pharmacie, IFSI, Kinésithérapie, Orthophonie, Maïeutique, Psychomotricité, Orthoptie, Odontologie, Ergothérapie). Toutes les personnes diplômées dans leur composante ou bac+3 validé en Santé ayant comme projet d'enseigner, ou d'encadrer des étudiants en stage.

Médecin	J1102
Pharmacien.ne	J1202
IDE	J1506
Kinésithérapeute	J1404
Orthophoniste	J1406
Sage-femme	J1104
Psychomotricien.ne	J1412
Orthoptiste	J1407
Dentiste	J1103
Ergothérapeute	J1403

## 2. ORGANISATION DE LA FORMATION

---

### 2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

• **Composante responsable de la formation**

- Nom de la composante : UFR SANTE
- Directeur : Pr MOULIN Thierry
- Adresse : 19 rue Ambroise Paré 25030 BESANCON Cedex
- Email : [direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr](mailto:direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr)
- Tél. : 03 81 66 56 30 (secrétariat direction)

• **Composante(s) associée(s) : aucune**

• **Etablissement(s) de formation partenaire(s) : aucun**

• **Lieu(x) de déroulement de la formation**

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

UFR des Sciences de la Santé de Besançon  
Centre de simulation - UFR des Sciences de la Santé de Besançon

### 2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• **Publics concernés et prérequis :**

- Prérequis (préciser les acquis d'études et professionnels requis)

Ensemble des intervenants.es diplômés dans leur composante ou bac+3 validé au sein des formations de l'UFR Santé de Besançon ayant des rôles/responsabilités dans l'enseignement et la supervision des étudiants.es.

• **Validation d'acquis pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :**

(Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».)

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance compétente qui propose l'admission : sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de (préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres) :  
**Le Responsable Pédagogique (PU PH)**

• **Modalités de candidature pour accéder à la formation :**

Utilisation d'eCandidat :  Oui  Non. Sinon, joindre le dossier de candidature.

Liste exhaustive des pièces justificatives à joindre à la candidature :

- Pièce d'identité

- [Diplôme](#)
- [CV](#)
- [Lettre de motivation](#)
- [Photo](#)

La procédure de candidature comporte :

1. Un entretien :  Oui  Non
2. Un questionnaire de positionnement :  Oui  Non
3. Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :  Oui  Non
4. Autre :  Oui  Non. Si oui, préciser : \_\_\_\_\_

Personne compétente qui prononce l'admission : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance ou personne compétente qui propose l'admission (soit le responsable de la formation ou soit une commission dont la composition est à préciser) : sur proposition du responsable pédagogique (sinon modifier) ...

[Le Responsable Pédagogique \(PU PH\)](#)

• **Durée de la formation pour l'étudiant :**

- *Nombre d'années universitaires, d'heures, nombre de jours, période*

La formation se déroule sur 1 année universitaire pendant 94h réparties sur 13 jours de formation d'octobre à avril.

**11 séminaires**

Séminaire 1 : 12/10/23 8h

Séminaire 2 : 13/10/23 8h

Séminaire 3 : 16 et 17/11/23 14h

Séminaire 4 : 14/12/23 8h

Séminaire 5 : 15/12/23 8h

Séminaire 6 : 18/01/24 7h

Séminaire 7 : 19/01/24 7h

Séminaire 8 : 15/03/24 7h

Séminaire 9 : 18/04/24 8h

Séminaire 10 : 19/04/24 7h

Séminaire 11 : 13 et 14/06/24 12h

• **Modalités pédagogiques :**

- *Cocher et préciser*

Présentiel

Distanciel

Hybride

Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

• **Outils pédagogiques :**

- *Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels*
- *Organisation de la formation (parcours<sup>1</sup>, options, semestres, modules)*

- [Cours magistraux](#)
- [Travaux dirigés](#)

• **Partenariat avec les milieux professionnels :** Aucun

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation :**

- *Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...*

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

Validation de la formation par une évaluation à fonction certificative et démarche descriptive

Format : exposé oral

Moment : fin d'année universitaire (séminaire final)

Durée : 30 minutes par étudiant.e (15 min de présentation / 15 min de questions-réponses)

Utilisation d'une grille d'évaluation

L'objectif est de vérifier, observer, constater si les personnes participant au DU sont capables de montrer une modification de leurs pratiques pédagogiques suite à leur participation aux séminaires.

Sous la forme d'une présentation orale, l'étudiant.e doit être en mesure de présenter une activité pédagogique justifiée / sous tendue par des concepts éducatifs valides. Ce peut être la modification améliorée d'une activité que la personne pratique déjà ou une nouveauté/création d'activité.

Dans la présentation, l'étudiant.e doit être en mesure de justifier ses choix pédagogiques, le déroulé de son activité.

La durée est de 30 minutes comprenant 15 minutes de présentation du projet et 15 minutes de questions/réponses avec le jury.

L'oral permet de réaliser une interaction entre le candidat.e et le jury.

Les critères se portent sur la qualité :

- générale de la présentation
- du support de présentation
- de la littérature justifiante / apport théorique
- de la modification / amélioration des pratiques pédagogiques OU de la création d'une activité pédagogique

#### • Modalités d'évaluation de la formation :

Contactez SeFoC'AI pour vous accompagner dans la mise en place de modalités conformes à la certification Qualiopi.

Recueil des appréciations :

- Préciser le système de collecte des appréciations mis en place (enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid) les parties prenantes interrogées (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) l'analyse et traitement qui est fait des appréciations formulées par les parties prenantes, le moment auquel la collecte des appréciations est réalisée et la fréquence.

Enquête de satisfaction à la fin de chaque séminaire via un formulaire envoyé par mail pour réaliser une première récolte de données à chaud suite au séminaire à destination des formateurs.rices.

Bilan oral d'une heure avec l'équipe du DU lors du séminaire 10 pour obtenir des indications orales de nature qualitative afin de débriefer l'ensemble de l'année avec les créateurs.rices du diplôme.

Enquête d'évaluation finale à la fin du diplôme (après les examens) via un formulaire envoyé par mail pour réaliser une récolte de données sur l'organisation générale de la formation (organisation, rythme, contenu général, évaluation finale, qualité des séminaires et intervenants.es, réponses aux objectifs fixés).

L'ensemble des données recueillies seront transmises aux personnes concernées dans un objectif d'amélioration et d'ajustement de la formation.

Traitement des réclamations :

- Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs), des réclamations exprimées par ces dernières (accusé de réception des réclamations et réponses apportées aux réclamants), des aléas survenus en cours de formation et prestation.

Chaque réclamation sera prise en compte au fil de l'eau et une réponse sera apportée par courriel par la personne compétente (responsable Formation continue, Responsable de formation, Responsable SeFoCal...) Un dossier sera constitué avec l'ensemble des réclamations et des réponses apportées.

Amélioration continue :

- Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont mises en œuvre à partir du recueil des appréciations (identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction, de l'adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues...)

Les résultats des enquêtes de satisfaction serviront de base pour d'éventuels réajustements de la formation et une amélioration continue, notamment en termes d'acquisition des compétences attendues.

#### • Jury de délivrance du diplôme :

(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

- Préciser la composition non-nominative : quantité et qualité des membres du jury



Campagne 2023-2024

1 PU-PH UFR Santé/ Responsable pédagogique

2 ingénieurs pédagogiques

1 intervenant extérieur : Département de Maïeutique / 1 formateur.rice participant au DU.





- **Programme détaillé vu du point de vue de l'inscrit** à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation en précisant le nombre d'ECTS si la validation de la formation en attribue (uniquement lorsque l'attribution d'ECTS est absolument nécessaire pour permettre les mobilités internationales individuelles ou la signature d'accords inter universitaires (AIU)). 1 ECTS = 8 h de formation en présentiel.
- *Bloc de compétences issus des contenus de la formation : contacter SeFoC'Al pour identifier des "blocs de compétences" commercialisables en formation courte.*

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant <sup>1</sup> , qualité et établissement de rattachement	Volume horaire <b>pour l'inscrit</b> à la formation				Volume horaire total <b>pour l'inscrit</b>	Volume horaire par enseignement en <b>Équivalent TD</b>	Réf. Apogée	Compétences acquises (« être capable de... »)	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence (nombre, nature, durée de l'épreuve et coefficient, le cas échéant)
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)					
Pédagogie générale		Nom : Born Emmanuelle Qualité : Ingénieure pédagogique Etablissement : UFR Santé Nom : Garnier Fabien Qualité : Ingénieur pédagogique Etablissement : UFR Santé Nom : Bouvier Slekovec Céline Qualité : MCU PH Etablissement : UFR Santé Nom : Benjamin Le Henaff Qualité : MCU Etablissement : UFC Nom : Sacré Margault Qualité : MC Etablissement : Université Liège	8				8	12		Définir et identifier les concepts clés en pédagogie	Exposé oral de 15 minutes et 15 minutes de questions-réponses présentant une séquence pédagogique en rapport avec son activité, en la modifiant selon les concepts et apports des différents séminaires.
Concevoir ses enseignements		Nom : Born Emmanuelle Qualité : Ingénieure pédagogique Etablissement : UFR santé Nom : Geisler Donatile Qualité : Coordinatrice pédagogique	6	2			8	11		- Identifier et définir les concepts d'une formation selon les principes de l'APC - Concevoir un module de	

<sup>1</sup> Si plusieurs enseignants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants intervenant.

		Etablissement : Université Strasbourg							cours en respectant l'alignement pédagogique
Enseigner et évaluer à distance		Nom : Cerutti Bernard Qualité : MPH Etablissement : Université Genève	6	2			8	11	<p>Identifier les principes et méthodes de l'EAD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les outils numériques, leurs fonctions et utilités en pédagogie</li> <li>- Mettre en œuvre les outils numériques dans son enseignement (exemple une séance d'EAD (et d'évaluation à distance))</li> <li>- Hybrider un enseignement</li> </ul>
Evaluation des apprentissages		Nom : Garnier Fabien Qualité : Ingénieur pédagogique Etablissement : UFR Santé Nom : Franck Eléonore Qualité : Sage-femme enseignante Etablissement : UFR Santé	7	7			14	17,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir et identifier les théories de l'évaluation des étudiants.es</li> <li>- Identifier et sélectionner les différents outils selon le contexte de formation</li> <li>- Mettre en œuvre une démarche d'évaluation / création de son évaluation</li> </ul>

Développer le professionnalisme		Nom : David Laëtitia Qualité : Sage-femme enseignante Etablissement : UFR Santé Nom : Dinet Benoit Qualité : Directeur département médecine générale Etablissement : UFR Santé Nom : Dirand Armand Qualité : formateur éthique Etablissement : indépendant	7				7	10,5		Définir et identifier les principes/concepts du professionnalisme  - Mettre en œuvre une démarche permettant de développer le professionnalisme	
Raisonnement clinique et supervision en stage		Nom : Prati Clément Qualité : PU PH Etablissement : UFR santé Nom : Ferreira David Qualité : PH Etablissement : CHRU Besançon Nom : Girault Prénom : Marilia Qualité : Sage-femme enseignante Etablissement : UFR Santé	8				8	12		- Identifier et définir le RC et ses étapes - Identifier et définir le RC et ses étapes - " " la supervision - Développer des enseignements d'apprentissage du RC - Utiliser les principes de la supervision en contexte de stage - Mettre en œuvre une séance d'apprentissage du RC - Développer ses capacités de débriefing / questionner les étudiants en situation	

Simulation		Nom : Jeanne Antide Rouge Qualité : Responsable Etablissement : Medsim UFR santé	7	7			14	17,5	<p>Connaitre les principes pédagogiques de la simulation</p> <p>- Intégrer des séances de simulation dans sa formation (mono disciplinaire et interdisciplinaire)</p> <p>- Créer un scénario en équipe pluridisciplinaire</p>
Nouveaux outils d'évaluation		Nom : Charlin Bernard Qualité : Professeur Etablissement : Université de Montréal Nom : Besch Guillaume Qualité : PU PH Etablissement : UFR Santé Nom : Barthelet Valérie Qualité : Kinésithérapeute Etablissement : libérale Nom : Salomon Du Mont Lucie Qualité : MCU PH Etablissement : UFR Santé	4	4			8	10	<p>Identifier et définir les outils (TCS, TCJ, FPC, ECOS)</p> <p>- Mettre en œuvre les outils dans son contexte de formation</p>
Place du patient en formation		Nom : Gross Olivia Qualité : Professeure Etablissement : Bobigny Nom : Jeanne Antide Rouge Qualité : Responsable Etablissement : Medsim Nom : Born Emmanuelle	7				7	10,5	<p>- S'approprier les principes de la place d'un.e patient.e en formation</p> <p>- Identifier comment l'intégrer au</p>

		Qualité : Ingénieure pédagogique Etablissement : UFR santé							sein de sa formation	
Evaluation certificative		Nom : Born Emmanuelle Qualité : Ingénieure pédagogique Etablissement : UFR Santé Nom : Garnier Fabien Qualité : Ingénieur pédagogique Etablissement : UFR Santé Nom : Prati Clément Qualité : PU PH Etablissement : UFR santé	12				12	18		
			<b>72</b>	<b>22</b>			<b>94</b>	<b>130</b>		

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- **Bilan horaire vu du point de vue du coût de la formation** des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Prati Prénom : Clément Qualité : PU PH	UFR Santé	UFR Santé		24h ETD Dont 24h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :				0h
Nom : Born Prénom : Emmanuelle Qualité : Ingénieure pédagogique	UFR Santé	UFR Santé		27h ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : Garnier Prénom : Fabien Qualité : Ingénieur pédagogique	UFR Santé	UFR Santé		38,5h ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : David Prénom : Laetitia Qualité : Sage-femme enseignante	UFR Santé	UFR Santé		3h ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : Girault Prénom : Marilia Qualité : Sage-femme enseignante	UFR Santé	UFR Santé		6h ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : Franck Prénom : Eléonore Qualité : Sage-femme enseignante	UFR Santé	UFR Santé		6h ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : Bouvier Slekovec Prénom : Céline Qualité : MCU PH	UFR Santé	UFR Santé		3h ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : Rouge Prénom : Jeanne Antide Qualité : Responsable Medsim	UFR Santé	UFR Santé		20,5h ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : Ferreira Prénom : David Qualité : PH	UFR Santé	UFR Santé		6h ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : Besch Prénom : Guillaume Qualité : PU PH	UFR Santé	UFR Santé		6h ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : Dinet Prénom : Benoit Qualité : directeur département médecine générale	UFR Santé	UFR Santé		9h ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : Salomon Du Mont Prénom : Lucie Qualité : MCU PH	UFR Santé	UFR Santé		6h ETD Dont 0h ETD rémunérées
Nom : Le Henaff Prénom : Benjamin Qualité : MCU	UFC	UFR Santé		6h ETD dont 0h ETD rémunérées
Nom : Gross Prénom : Olivia Qualité : MCU	Université Paris Sorbonne	UFR Santé		3h ETD Dont 0h ETD rémunérées
<b>TOTAL</b>				<b>164h ETD</b> (140h ETD non rémunérées et 24h ETD de responsabilité pédagogique rémunérées pour alignement sur le tarif moyen national)

- **Bilan horaire vu du point de vue du coût de la formation** des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Geisler Prénom : Donatille Qualité : Coordinatrice pédagogique école orthoptie	Faculté de médecine de Strasbourg		6,5 ETD Dont 6,5 ETD rémunérées
Nom : Charlin Prénom : Bernard Qualité : Professeur	Université de Montréal		3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Nom : Cerruti Prénom : Bernard Qualité : MPH	Université de Genève		11h ETD Dont 11h ETD rémunérées
Nom : Barthelet Prénom : Valérie Qualité : Kinésithérapeute	Libérale		1,5h ETD Dont 1,5h ETD rémunérées
Nom : Sacré Prénom : Margault Qualité : MC	Université de Liège		6h ETD Dont 6h ETD rémunérées
Nom : Dirand Prénom : Armand Qualité : formateur éthique	Indépendant		4,5 ETD Dont 4,5h ETD rémunérées
<b>TOTAL</b>			<b>32,5h ETD dont 32,5h ETD rémunérées</b>

### 3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### 3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>1</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

<b>DEPENSES</b>	
<b>Coût total de la formation</b>	<b>38044,97 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	0
<b>Reste à financer</b>	<b>38044,97 €</b>

<b>Nombre d'inscrits à la formation</b>	<b>12</b>
---	-----------

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

Reste à financer, par individu	<b>3170,41 €</b>
--------------------------------	------------------

<b>Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription</b>	<b>1100 €</b>
---	---------------

Alignement National

A titre informatif : taux horaire/inscrit

<b>11,70 €/h</b>
------------------

Volume horaire 94h

<sup>1</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

(\* ) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique

2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 115 €

3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 60.27 €

4 - additionner les deux montants calculés

Le détail des calculs est dans l'annexe financière (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2023-2024*).

### 3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

- Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 12

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 20

- Montants des frais par inscrit :**


**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>1100,00</u> euros (compléter)	<u>1270,00</u> euros (compléter)

### 3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Clément PRATI	/ 20 / 03 / 2023 /		<b>Professeur Clément PRATI</b> 10100076826 Service de Rhumatologie CHU Jean MINJOZ 25030 BESANCON Cedex
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	21/03/2023	La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU	
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	21/03/2023		

### 3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 24/04/2023 <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b> Prénom, Nom : Pr Thierry MOULIN	Date : 24/04/2023 Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTÉ Professeur F. MOULIN

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.



Budget du DU / DIU intitulé :

Daté du :

DEPENSES		
Enseignements (*)		20 818,78 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		2 200,00 €
Déplacements des enseignants		550,00 €
Hébergement des enseignants		280,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		150,00 €
Frais complémentaires		350,00 €
Dépenses hors charges		24 348,78 €
Charges communes SeFoC'Al	26%	9 891,69 €
Charges UFR ou IUT	10%	3 804,50 €
<b>Cout total du DU DIU</b>		<b>38 044,97 €</b>

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
<b>Reste à financer</b>		<b>38 044,97 €</b>

Nombre d'inscrits au DU DIU		12
-----------------------------	--	----

20 max

*En deça de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		3 170,41 €
--------------------------------	--	------------

Prix de la formation par inscrit, hors droits universitaires		1 100 €
--	--	---------

Alignement National

Tarif horaire		11,70
---------------	--	-------

volume horaire 94h

**Déplacements**

<b>Déplacements</b> <i>Préciser le lieu de départ et le lieu d'arrivée</i>	<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>Moyen(s) de transport</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>Remarque(s)</b>
1 AR Besançon-Liège	1	train	400,00 €	
1 AR Besançon-Genève	1	train	150,00 €	
<b>Total des frais de déplacement</b>			<b>550,00 €</b>	

**Hébergements**

<b>Hébergements</b> <i>Préciser le lieu et le type d'hébergement</i>	<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>Nombre de nuitée(s)</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>Remarque(s)</b>
70	2	4	280,00 €	
<b>Total des frais de déplacement</b>			<b>280,00 €</b>	

**Frais complémentaires pour le fonctionnement général**

Nature des frais complémentaires	Coût
20 repas à 17,5	350,00 €
<b>Coût total des frais supplémentaires</b>	<b>350,00 €</b>

*Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)*

**Frais de salles - TARIFS 2020 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 10 DÉCEMBRE 2019**

Type de salle		Tarif	Quantité	Coût	Total
<b>Amphiteâtres</b>					
< 300 places					
	1j	770 avec chauffage et 575 sans chauffage			0,00 €
	1/2 j	440 avec chauffage et 330 sans chauffage			0,00 €
	1h	125 avec chauffage et 90 sans chauffage			0,00 €
> 300 places					
	1j	1100 avec chauffage et 660 sans chauffage			0,00 €
	1/2j	550 avec chauffage et 355 sans chauffage			0,00 €
	1h	165 avec chauffage et 100 sans chauffage			0,00 €
<b>Amphi Pasteur Hauts de Chazal</b>					
	1j	2750			0,00 €
	1/2j	1430			0,00 €
	1h	330			0,00 €
<b>Salles banalisées</b>					
	1j	200 avec chauffage et 125 sans chauffage	11	200	2 200,00 €
	1/2j	135 avec chauffage et 80 sans chauffage			0,00 €
	1h	55 avec chauffage et 35 sans chauffage			0,00 €
<b>Salles spécialisées</b>					
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique					
	1j	575			0,00 €
	1/2 j	330			0,00 €
	1h	100			0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs					
	1j	440			0,00 €
	1/2j	220			0,00 €
	1h	90			0,00 €
<b>Frais de salles - coût total</b>					<b>2 200,00 €</b>

### Heures et types d'enseignement

<b>Nombre d'heures total de la formation</b>		94
<b>Enseignants de l'UFC</b>		
nbre h CM		
nbre h TD		164
nbre h TP		
Total eq TD		164
Cout enseignant UFC		18 860,00 €
<b>Vacataires</b>		
nbre h CM		
nbre TD		32,5
nbre h TP		
Total eq TD		32,5
Cout vacataire		1 958,78 €
<b>Total</b>		
Cout total enseignement		20 818,78 €

**Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

115,00 €    *cout horaire TD enseignant*

60,27 €    *cout horaire TD vacataire*

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « Demande d'abrogation » et  
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR Sciences de la Santé

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

**DU Pharmacie Vétérinaire pour les animaux de compagnie**

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :

Dans le paragraphe « organisation pédagogique / mode de formation »

En plus de :

« Présentiel »

Ajouter ceci :

« Ce DU pourrait être proposé en version 100% e-learning.

Si cette version est choisie par l'équipe pédagogique,

- le contenu, le volume horaire et la liste des intervenants seront identiques à la version présentielle,


- cette modalité d'enseignement sera communiquée aux candidats au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation. »

VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	DEVAUX Sylvie DEMOUGEOT Céline	3 mars 2023		<b>UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANCON CEDEX Tél. : 03 81 66 55 55 du-pharmacie@univ-fcomte.fr
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	 COITEAU	21/03/2023		 Carole COITEAU

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : 10/03/2023 Joindre la délibération
----------------------------------	---

<p><b>Directeur de la composante,</b></p> <p><b>Prénom, Nom :</b> Thierry MOULIN</p>	<p><b>Date :</b> / 22 / 03 / 2023 /</p> <p><b>Signature et cachet :</b>  Le Directeur de l'UFR SANTÉ Professeur F. MOULIN</p>
--	---



# Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

## TYPE DE DIPLOME

(Cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)  
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)  
 AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) : \_\_\_\_\_

**INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES** (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ): \_\_\_\_\_

## DU PHYTO-AROMATHERAPIE

### PARCOURS PEDAGOGIQUES<sup>1</sup>

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ?  Oui  Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : \_\_\_\_\_

**COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :**  
**UFR Sciences de la Santé de Besançon**

### RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : **GIRARD Corine**
- Statut : **PU**
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : **03 81 66 55 59**
  - Mail : [corine.girard@univ-fcomte.fr](mailto:corine.girard@univ-fcomte.fr)
- Nom et prénom : **SENEJOUX François**
- Statut : **PCU**
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : **03 81 66 55 61**
  - Mail : [francois.senejoux@univ-fcomte.fr](mailto:francois.senejoux@univ-fcomte.fr)

### NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : **à partir de Bac + 2**
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : **à partir de Bac + 2**

**NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 1 année**

### DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

**La première année d'ouverture se fera en 2023/2024**

**Antérieurement, l'année de création du DU de Phytothérapie et d'Aromathérapie est 2001.**

**CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE DE LA FORMATION (un seul secteur disciplinaire) (voir. « Guide pour la création de la formation »)**

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
<b>13</b>	<b>Pharmacie</b>	<b>09</b>	<b>Pharmacie</b>

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.



**REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE (Cocher la case correspondante) :**

Formation initiale	Formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leurs études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE SPECIFIQUE (RS) (ancien Inventaire des certifications et des habilitations) :**

Lien : <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> - Rubrique Guides (versions en vigueur)

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation au RS et les démarches à accomplir.

## Inscription de la formation au RS (Cocher la case correspondante) :

<input type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
<input checked="" type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription au RS est effective, préciser :

Date d'enregistrement au RS : / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / et Numéro d'enregistrement au RS : \_\_\_\_\_

Sous l'intitulé (ni nom du diplôme, ni métier mais compétence apportée par la certification) :

**DU PHYTO-AROMATHERAPIE**

- \_\_\_\_\_
- Dans la catégorie :

- Habilitation  
 Certification de compétences transversales  
 Certification de compétences complémentaires à un métier

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE NATIONAL DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE (RNCP) :**

: <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> - Rubrique Guides (versions en vigueur)

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation au RNCP et les démarches à accomplir.

## Inscription de la formation au RNCP (Cocher la case correspondante) :

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription au RNCP est effective, préciser :

Date d'enregistrement au RNCP : / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / et Numéro d'enregistrement au RNCP : \_\_\_\_\_

**INSCRIPTION COMME ACTION DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC) :**

Les actions de DPC concernent les **professionnels de santé** (libéraux ou salariés d'un établissement de santé ou médico-social ou d'un centre de santé conventionné) : Aide-soignant, Assistant dentaire, Audioprothésiste, Auxiliaire de puériculture, Biologiste, Chirurgien-dentiste, Diététicien, Epithésiste, Ergothérapeute, Infirmier, Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM), Masseur-kinésithérapeute, Médecin, Oculariste, Opticien-lunetier, Orthophoniste, Orthoprothésiste, Orthoptiste, Orthopédiste-orthésiste, Orthésiste, Pharmacien, Physicien Médical, Podo-orthésiste, Prothésiste, Préparateur en pharmacie, Psychomotricien, Pédicure-podologue, Sage-Femme, Technicien de laboratoire médical.

Lien : <https://www.agencedpc.fr/>

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation comme action de DPC et les démarches à accomplir.

## Inscription de la formation au DPC (Cocher la case correspondante) :

<input type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
<input checked="" type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription comme action de DPC est effective, préciser :

Date d'enregistrement de l'action : / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / et Numéro de l'action (11 chiffres) : \_\_\_\_\_

## 1. OBJECTIF DE LA FORMATION

---

L'objectif de cette formation est de former les professionnels des équipes officinales, médicales et vétérinaires, tels que les pharmaciens, préparateurs, médecins, vétérinaires, ainsi que des personnes de l'industrie pharmaceutiques à une utilisation sécuritaire, dans divers domaines, des plantes médicinales et préparations à base de plantes dont les huiles essentielles.

### 1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

- *Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation,*

Un DU de Phytothérapie et d'Aromathérapie a été créé en 2001 à l'Université de Franche-Comté. Ce DU a connu un succès grandissant au fil des années m'amenant à scinder la formation en deux sessions parallèles afin de répondre à la demande. Les dernières années accueillait 70 à 80 participants professionnels de santé par an. Une baisse du nombre d'inscrits, probablement due à des changements de comportements suite à la crise sanitaire COVID-19, a été observée l'an dernier et elle semble se pérenniser cette année.

Depuis la création du DU, des modifications ont été apportées au fil des années mais la maquette n'a pas été remise à jour en profondeur. Je souhaite par conséquent mettre à jour cette maquette, tout en apportant des changements significatifs dans les modalités d'organisation, pour coller au plus près aux nouvelles exigences du public (cours en partie en distanciel...).

- *Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis)*

Le public ciblé se constitue de personnels de santé identifiés, constituant les équipes pharmaceutiques officinales ou hospitalières, les équipes médicales ou vétérinaires. Toute personne en possession d'un niveau Bac+3 et intervenant dans une industrie pharmaceutique de la filière plantes médicinale ou médicament à base de plantes peut également déposer un dossier qui sera examiné avant validation de l'inscription (examen des candidatures sur dossier, avec CV, lettre de motivation et présentation d'un projet cohérent).

- *Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).*

Cette création permettrait de continuer à répondre à une demande nationale, voire internationale, en apportant une possibilité de e-learning partiel, souvent demandée par les personnes intéressées par cette formation.

### 1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- *Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »)*

A la fin de la formation, le participant sera capable :

- de définir une plante médicinale, les préparations à base de plantes dont les huiles essentielles
- de détailler les modes de production des plantes médicinales et préparations à base de plantes dont les huiles essentielles
- de connaître la réglementation inhérente aux plantes médicinales, préparations à base de plantes dont les huiles essentielles
- de comprendre les paramètres influant sur la qualité des plantes médicinales, préparations à base de plantes dont huiles essentielles
- de connaître les différentes formes galéniques utilisant des plantes médicinales, préparations à base de plantes dont huiles essentielles
- de citer les différentes voies d'administration utilisables
- de connaître les principales plantes et HE utilisables par champ d'application
- de proposer des formules ou associations à base de plantes ou HE dans divers cas pratiques
- d'utiliser ces plantes ou huiles essentielles de façon efficace et sécuritaire.

- *Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires)*

Les disciplines concernées par ce projet sont :

- Botanique/ Chimie des plantes
- Pharmacognosie
- Galénique
- Phytothérapie fondamentale et clinique
- Aromathérapie fondamentale et clinique
- Réglementations

### 1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :

- Pharmacien
- Préparateur
- Médecin
- Vétérinaire
- **Personnes de l'industrie pharmaceutique, sur dossier constitué d'une pièce d'identité, d'un CV détaillé, d'une lettre de motivation et de la présentation d'un projet.**

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

<https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009-Introduction-et-table-de-correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew>

Pharmacien	J1202
Préparateur	J1307
Médecin	J1102
Vétérinaire	A1504

## 2. ORGANISATION DE LA FORMATION

---

### 2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

• Composante responsable de la formation

- Nom de la composante : **UFR des Sciences de la Santé**
- Directeur : **Pr Thierry MOULIN**
- Email : **thierry.moulin@univ-fcomte.fr**
- Tél. : **03 81 66 56 30**

• Composante(s) associée(s) **aucune**

(À décliner pour toutes les composantes associées)

• Etablissement(s) de formation partenaire(s) **aucun**

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

• Lieu(x) de déroulement de la formation

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

**UFR Sciences de la Santé de Besançon**

### 2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• Publics concernés et prérequis :

- Prérequis (préciser les acquis d'études et professionnels requis)

**Prérequis : posséder le diplôme requis (Pharmacien/Préparateur/Médecin/Vétérinaire) ou exercer une activité industrielle dans le domaine de plantes médicinales ou médicaments à base de plantes.**

• Validation d'acquis pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

(Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».)

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance compétente qui propose l'admission : sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de (préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres) :

**Responsable pédagogique**

• **Modalités de candidature pour accéder à la formation :**

Utilisation d'eCandidat :  Oui  Non. Sinon, joindre le dossier de candidature.

Liste exhaustive des pièces justificatives à joindre à la candidature :

- **Pièce d'identité**
- **Photo d'identité**
- **Diplôme**
- **Lettre de motivation**
- **CV pour les non professionnels de santé**

La procédure de candidature comporte :

1. Un entretien :  Oui  Non
2. Un questionnaire de positionnement :  Oui  Non
3. Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :  Oui  Non

Autre :  Oui  Non. Si oui, préciser :

Personne compétente qui prononce l'admission : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance ou personne compétente qui propose l'admission (soit le responsable de la formation ou soit une commission dont la composition est à préciser)

**Responsable pédagogique**

• **Durée de la formation pour l'étudiant :**

- *Nombre d'années universitaires, d'heures, nombre de jours, période*

**La formation se déroule sur une année universitaire pendant 80h réparties comme suit :**

- **40h en distanciel (1 ou 2 créneaux de 2 ou 3h par semaine à définir sur une répartition entre janvier et avril)**
- **40h en présentiel (semaine bloquée en juin)**

• **Modalités pédagogiques :**

- *Cocher et préciser*

- Présentiel
- Distanciel
- Hybride**
- Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

• **Outils pédagogiques :**

- *Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels*
- *Organisation de la formation (parcours<sup>1</sup>, options, semestres, modules)*

**Les notions fondamentales seront dispensées sous forme de cours magistraux, en distanciel.**

**Les apports plus spécifiques et pratiques se feront sous forme de modules avec des enseignements magistraux et des ateliers pratiques, en présentiel.**

• **Partenariat avec les milieux professionnels :**

- *Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises*

**Il n'y a pas d'accords passés avec les branches professionnelles mais la plupart des intervenants sont des professionnels de santé.**

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation :**

- Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...

- La présence est fortement conseillée pour les enseignements dispensés en distanciel / synchrone. Les cours seront cependant mis à disposition pour un visionnage *a posteriori* en asynchrone. La présence à tous les enseignements en présentiel est obligatoire.

**Contrôle des connaissances**

- 2 contrôles continus : 2 x 1h (coefficient 1 chacun)
- 1 contrôle terminal : écrit de 2h (coefficient 2)
- Validation par la moyenne pondérée des trois notes > 10/20.
- Rattrapage : écrit de 2h
- Ces épreuves pourront se faire en présentiel ou en distanciel
  
- Pas de mémoire
- Pas de stage
- Redoublement possible avec exonération du coût pédagogique pour une seconde année avec présence aux cours.
- Triplement possible avec paiement du coût pédagogique.

• **Modalités d'évaluation de la formation :**

Utiliser l'enquête de satisfaction jointe qui est à transmettre à chaque inscrit en fin de formation

Recueil des appréciations :

- Préciser le système de collecte des appréciations mis en place (enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid) les parties prenantes interrogées (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) l'analyse et traitement qui est fait des appréciations formulées par les parties prenantes, le moment auquel la collecte des appréciations est réalisée et la fréquence.

La collecte des appréciations se fera sous forme d'enquêtes de satisfaction.

Enquête de satisfaction « à chaud » par le biais de la plateforme Wooclap à la fin de chaque enseignement.

Enquête de satisfaction « à froid » par le biais de la plateforme Moodle/Evamaine (ENT UFC) à la fin de la formation, conformément à la charte des évaluations des formations et des enseignements à l'UFC" votée le 20 mai 2014 par la CFVU.

Traitement des réclamations :

- Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs), des réclamations exprimées par ces dernières (accusé de réception des réclamations et réponses apportées aux réclamants), des aléas survenus en cours de formation et prestation.

Chaque réclamation sera prise en compte au fil de l'eau et une réponse sera apportée par courriel par la personne compétente (responsable Formation continue, Responsable de formation, Responsable SeFoCal...) Un dossier sera constitué avec l'ensemble des réclamations et des réponses apportées.

Amélioration continue :

- Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont mises en œuvre à partir du recueil des appréciations (identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction, de l'adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues...)

Les résultats des enquêtes de satisfaction serviront de base pour d'éventuels réajustements de la formation et une amélioration en continu, notamment en termes d'acquisition des compétences attendues.

• **Jury de délivrance du diplôme :**

(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

- Préciser la composition non-nominative : quantité et qualité des membres du jury

- 1 PU UFR Santé / Responsable de la formation
- 1 MCU UFR Santé
- 2 intervenants professionnels de santé

- **Programme détaillé vu du point de vue de l'inscrit** à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation en précisant le nombre d'ECTS si la validation de la formation en attribue (uniquement lorsque l'attribution d'ECTS est absolument nécessaire pour permettre les mobilités internationales individuelles ou la signature d'accords inter universitaires (AIU)). 1 ECTS = 8 h de formation en présentiel.
- *Bloc de compétences issus des contenus de la formation : contacter SeFoC'Al pour identifier des "blocs de compétences" commercialisables en formation courte.*

**Répondre sous ce cadre, dans le tableau** (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant <sup>1</sup> , qualité et établissement de rattachement	Volume horaire <b>pour l'inscrit</b> à la formation					Volume horaire total <b>pour l'inscrit</b>	Volume horaire par enseignement en <b>Équivalent TD</b>	Compétences acquises (« être capable de... »)	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence (nombre, nature, durée de l'épreuve et coefficient, le cas échéant)	Ref Apogée
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)						
<b>UE Module 1 : Plantes médicinales, préparations et produits à base de plantes</b>												
Familles de principes actifs en phyto-aromathérapie	86	Nom : SENEJOUX François Qualité : MCU Etablissement : Université de Franche-Comté	2					2	3	Reconnaitre les différentes classes de principes actifs végétaux et leurs propriétés physicochimiques et thérapeutiques	Inclus dans Contrôle continu (1h, questions et QCM, coefficient 1)	
Matières premières, principes d'extraction et préparations à base de plante > De la matière première à la préparation à base de plante: Poudres de plantes - Extraits - Huiles essentielles et autres matières premières à usages pharmaceutique MPUP	86	Nom : GIRARD Corine Qualité : PU Etablissement : Université de Franche-Comté	2					2	3	Maîtriser les caractéristiques des préparations à base de plante en fonction des différents paramètres d'obtention	Inclus dans Contrôle continu (1h, questions et QCM, coefficient 1)	
Plantes et santé: Définitions et réglementation > Plantes médicinales / Pharmacopée / Listes / Monopole - Médicaments - Huiles essentielles - Tisanes - Mélanges d'huiles	85/86	Nom : FOURNEAU Christophe Qualité : MCU Etablissement : Université de Paris-Saclay	3					3	4,5	Retrouver le statut d'une plante (médicinale, officinale, alimentaire) et y associer	Inclus dans Contrôle continu (1h, questions et QCM, coefficient 1)	

<sup>1</sup> Si plusieurs enseignants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants intervenant.

essentielles - Compléments alimentaires - Dispositifs médicaux - Produit cosmétiques									les différents types de préparation et de produits		
Voies d'administration et formes galéniques en phyto-aromathérapie	85	Nom : PELLEQUER Yann Qualité : PU Etablissement : Université de Franche-Comté	2				2	3	Reconnaître et relier les différentes formes galéniques utilisées en en fonction des différentes voies d'administrati on.	Inclus dans Contrôle continu (1h, questions et QCM, coefficient 1)	
<b>UE Module 2 : Efficacité et toxicité des plantes et huiles essentielles</b>											
Niveaux d'efficacité, toxicité et limites des préparations de plantes en phytothérapie > Monographies EMA	86	Nom : BUREAU Loïc Qualité : Pharmacien Etablissement : IFAS	2				2	3	Emettre un avis critique vis-à-vis de l'utilisation d'une plante en thérapeutique	Inclus dans Contrôle continu (1h, questions et QCM, coefficient 1)	
Problématiques des compléments alimentaires à base de plantes	86	Nom : BUREAU Loïc Qualité : Pharmacien Etablissement : IFAS	1				1	1,5	Savoir analyser un complément alimentaire et émettre un avis critique sur son utilisation dans le cadre de la phytothérapie	Inclus dans Contrôle continu (1h, questions et QCM, coefficient 1)	
Plantes et métabolisme	86	Nom : BUREAU Loïc Qualité : Pharmacien Etablissement : IFAS	1				1	1,5	Déterminer l'impact de la prise d'une plante sur le métabolisme	Inclus dans Contrôle continu (1h, questions et QCM, coefficient 1)	
Interactions plantes - Médicaments conventionnels	81/86	Nom : CLAIRET Anne-Laure Qualité : PH Etablissement : CHRU Minjoz - Besançon	2				2	3	Vérifier et repérer les éventuelles interactions entre plantes et	Inclus dans Contrôle continu (1h, questions et QCM, coefficient 1)	

									médicaments conventionnels		
Usage des huiles essentielles chez les populations à risque	86	Nom : BOBILLIER-MONNOT Marie Qualité : Pharmacien Etablissement : Pharmacie Suisse	2				2	3	Identifier un terrain à risque et appliquer les précautions pour utiliser en toute sécurité des HE chez des personnes à risques.	Inclus dans Contrôle continu (1h, questions et QCM, coefficient 1)	

**UE Module 3: Phyto-aromathérapie clinique généralités**

Principe généraux et Modalités de prescription en phyto-aromathérapie	81/86	Nom : MOREL Jean-Michel Qualité : Médecin Etablissement : Retraité	2				2	3	Appliquer les principes généraux de prescription en phyto-aromathérapie	Inclus dans Contrôle continu (1h, questions et QCM, coefficient 1)	
Huile essentielles et Aromathérapie: Généralités et principes généraux > Obtention/Familles biochimiques/Principes d'utilisation	81/86	Nom : MICHEL Eric Qualité : Pharmacien Etablissement : Pharmacie Gilley	2				2	3			
Huiles essentielles et Aromathérapie : principes d'application cutanée	81/86	Nom : ROBIN Sabine Qualité : Pharmacien Etablissement : Pharmacie Amiens	2				2	3	Utiliser et conseiller les HE en application locale en tenant compte de leur toxicité potentielle.	Inclus dans Contrôle continu (1h, questions et QCM, coefficient 1)	
Gemmothérapie	81/86	Nom : PEPIN-RICHARD Catherine Qualité : Vétérinaire Etablissement : Puy Saint Martin	2				2	3	Utiliser et conseiller la gemmothérapie	Inclus dans Contrôle continu (1h, questions et QCM, coefficient 1)	

**UE Sphère cardio-vasculaire**



Troubles circulatoires / Insuffisance veineuse / Eréthisme cardiaque	81/86	Nom : JOSSO Sylvain Qualité : Médecin Etablissement : Besançon	2				2	3	Proposer ou faire un choix adapté, pour le domaine cité, les principales plantes et/ou HE, en fonction de leurs indications et limites d'usage, leurs modalités d'utilisation.	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
<b>UE Sphère musculaire et ostéo-articulaire</b>											
Plantes antalgiques et anti- inflammatoires	81/86	Nom : FLEURENTIN Jacques Qualité : Pharmacien Etablissement : Retraité	2				2	3	Proposer ou faire un choix adapté, pour le domaine cité, les principales plantes et/ou HE, en fonction de leurs indications et limites d'usage, leurs modalités d'utilisation.	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
Rhumatologie / Douleurs articulaires	81/86	Nom : MOREL Jean- Michel Qualité : Médecin Etablissement : Retraité	2				2	3		Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
<b>UE Sphère cutanéomuqueuse</b>											
Infections cutanées / Acné	81/86	Nom : MOREL Jean- Michel Qualité : Médecin Etablissement : Retraité	1				1	1,5	Proposer ou faire un choix adapté, pour le domaine cité, les principales plantes et/ou HE, en fonction de leurs	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
Infections des muqueuses	81/86	Nom : MOREL Jean- Michel Qualité : Médecin Etablissement : Retraité	1				1	1,5		Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	

Adoucissants et antiprurigineux / Affections oculaires / Brûlures	81/86	Nom : GONZALEZ Yann Qualité : Médecin Etablissement : HAD Haute-Savoie Sud	1					1	1,5	indications et limites d'usage, leurs modalités d'utilisation.	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
<b>UE Sphère cutanéomuqueuse</b>												
Phytothérapie d'accompagnement des cancers	81/86	Nom : GONZALEZ Yann Qualité : Médecin Etablissement : HAD Haute-Savoie Sud	2					2	3	Proposer ou faire un choix adapté, pour un traitement d'accompagnement dans le domaine cité, les principales plantes et/ou HE, en fonction de leurs indications et limites d'usage, leurs modalités d'utilisation.	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
Phytothérapie d'accompagnement des maladies psychiatriques	81/86	Nom : GONZALEZ Yann Qualité : Médecin Etablissement : HAD Haute-Savoie Sud	1					1	1,5		Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
Phytothérapie adjuvante des régimes amaigrissants (Satiétant - Drainage) / Syndrome métabolique	81/86	Nom : ROUX Danielle Qualité : Pharmacien Etablissement : Retraité	2					2	3		Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
<b>UE Sphère génitale et système endocrinien</b>												
De la puberté à la péri-ménopause / Petits maux de la grossesse et de l'allaitement	81/86	Nom : SOLMON Francine Qualité : Médecin Etablissement : Retraité	2					2	3	Proposer ou faire un choix adapté, pour le domaine cité, les principales plantes et/ou HE, en fonction de leurs indications et limites d'usage, leurs modalités d'utilisation.	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
Période de la ménopause	81/86	Nom : ROUX Danielle Qualité : Pharmacien Etablissement : Retraité	1					1	1,5		Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
Andrologie / Libido / Dysfonction érectile	81/86	Nom : ROUX Danielle Qualité : Pharmacien Etablissement : Retraité	1					1	1,5		Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
Endocrinologie et plantes adaptogènes	81/86	Nom : MARTINAT Laure Qualité : Médecin Etablissement : Dax	2					2	3		Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	

**UE Sphère urinaire et digestive**

Cystites / Adénome prostatique / Hypertrophie Bénigne de la Prostate	81/86	Nom : GONZALEZ Yann Qualité : Médecin Etablissement : HAD Haute-Savoie Sud	1				1	1,5	Proposer ou faire un choix adapté, pour le domaine cité, les principales plantes et/ou HE, en fonction de leurs indications et limites d'usage, leurs modalités d'utilisation.	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
Troubles digestifs (dyspepsie/colopathies/troubles du transit)	81/86	Nom : BOUVIER Jean-Marc Qualité : Pharmacien Etablissement : Damprichard	2				2	3		Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	

**UE Sphère respiratoire et immunité**

Allergie	81/86	Nom : MARTINAT Laure Qualité : Médecin Etablissement : Dax	1				1	1,5	Proposer ou faire un choix adapté, pour le domaine cité, les principales plantes et/ou HE, en fonction de leurs indications et limites d'usage, leurs modalités d'utilisation.	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
Immunité et plantes immunostimulantes	81/86	Nom : MARTINAT Laure Qualité : Médecin Etablissement : Dax	2				2	3		Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
HE antimicrobiennes / affections ORL	81/86	Nom : TAUXE Pierre-Oliver Qualité : Médecin Etablissement : Suisse	2				2	3		Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	

**UE Système Nerveux Central**

Plantes stimulantes et antidépressives : Stress / Anxiété / Dépression	81/86	Nom : KRAUTH Nathalie Qualité : Médecin Etablissement : Colmar	1				1	1,5	Proposer ou faire un choix adapté, pour le domaine cité, les principales plantes et/ou HE, en fonction de	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
Plantes sédatives: Troubles du sommeil	81/86	Nom : KRAUTH Nathalie Qualité : Médecin	1				1	1,5		Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	

		Etablissement : Colmar							leurs indications et limites d'usage, leurs modalités d'utilisation.	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
Fatigue chronique - Asthénie / Migraine	81/86	Nom : GONZALEZ Yann Qualité : Médecin Etablissement : HAD Haute-Savoie Sud	1					1	1,5		
Sevrages	81/86	Nom : JOSSO Sylvain Qualité : Médecin Etablissement : Besançon	2					2	3		
<b>UE Phytothérapie vétérinaire</b>											
Application de la phytothérapie à la médecine vétérinaire et conseils à l'officine	81/86	Nom : PEPIN- RICHARD Catherine Qualité : Vétérinaire Etablissement : Puy Saint Martin	2					2	3	Proposer ou faire un choix adapté, en médecine ou conseil vétérinaire, les principales plantes et/ou HE, en fonction de leurs indications et limites d'usage, leurs modalités d'utilisation.	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)
<b>Ateliers pratiques</b>											
Atelier pratique élaboration de tisanes pour l'officine > application de la monographie: principe et élaboration Tisane veinotonique / Tisane troubles du sommeil	81/85/86	Nom : BOUVIER Jean-Marc Qualité : Pharmacien Etablissement : Damprichard  Nom : MICHEL Eric Qualité : Pharmacien Etablissement : Gilley		2				2	2	Utiliser la monographie de la Pharmacopée pour élaborer des mélanges de plantes pour tisanes pouvant être proposées en conseil à l'officine.	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)

Atelier pratique élaboration de mélange d'huiles essentielles pour l'officine > application des monographies (voies orale /cutanée/inhalée): exemples d'indication pour chaque voie d'administration	81/85/86	Nom : BOUVIER Jean-Marc Qualité : Pharmacien Etablissement : Damprichard  Nom : MICHEL Eric Qualité : Pharmacien Etablissement : Gilley		2			2	2	Utiliser la monographie de la Pharmacopée pour élaborer des mélanges d'HE pouvant être proposées en conseil à l'officine.	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
Atelier pratique: efficacité en phytothérapie	86	Nom : BUREAU Loïc Qualité : Pharmacien Etablissement : IFAS		2			2	2	Emettre un avis critique vis-à-vis de l'utilisation d'une plante en thérapeutique	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
Atelier pratique: Aromathérapie et gestion du stress - Olfactothérapie	81/85/86	Nom : MICHEL Eric Qualité : Pharmacien Etablissement : Gilley		2			2	2	Réaliser ou faire réaliser, et utiliser, des associations ou formules thérapeutiques à base d'HE pour la prise en charge du stress	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
Atelier pratique: gastroentérologie > apport de l'aromathérapie	81/85/86	Nom : ROBIN Sabine Qualité : Pharmacien Etablissement : Amiens		2			2	2	Réaliser ou faire réaliser, et utiliser, des associations ou formules thérapeutiques à base d'HE pour la prise en charge de pathologies gastroentérologiques	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
Atelier pratique: Gestion de la douleur > apport de l'aromathérapie	81/85/86	Nom : BOUVIER Jean-Marc Qualité : Pharmacien Etablissement : DAMPRICHARD		2			2	2	Réaliser ou faire réaliser, et utiliser, des associations ou formules thérapeutiques à base d'HE pour la prise	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	

									en charge de la douleur		
Atelier pratique: stratégies de conseils et de prescription > cas pratiques divers chez l'adulte	81/85/86	Nom : MARTINAT Laure Qualité : Médecin Etablissement : Dax		2				2	2	Réaliser ou faire réaliser, et utiliser, des associations ou formules thérapeutiques à base de plantes et d'HE pour la prise en charge de pathologies diverses chez l'adulte	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)
Atelier pratique: stratégies de conseils et de prescription > pédiatrie: spécificités et cas pratiques	81/85/86	Nom : GONZALEZ Yann Qualité : Médecin Etablissement : HAD Haute-SavoieSud		2				2	2	Réaliser ou faire réaliser, et utiliser, des associations ou formules thérapeutiques à base de plantes et d'HE pour la prise en charge de pathologies diverses chez l'enfant	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)
Atelier pratique: stratégies de conseils et de prescription > sphère ORL / respiratoire	81/85/86	Nom : TAUXE Pierre-Olivier Qualité : Médecin Etablissement : Suisse		2				2	2	Réaliser ou faire réaliser, et utiliser, des associations ou formules thérapeutiques à base de plantes et d'HE pour la prise en charge de pathologies diverses ORL/respiratoire	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)

Atelier pratique: Phytothérapie adjuvante des régimes amaigrissants	81/85/86	Nom : ROUX Danielle Qualité : Pharmacien Etablissement : Retraité		2			2	2	Réaliser ou faire réaliser, et utiliser, des associations ou formules thérapeutiques à base de plantes et d'HE pour la prise en charge complémentaires de surcharges pondérales.	Inclus dans Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 2)	
<b>Total</b>			<b>60</b>	<b>20</b>			<b>80</b>	<b>110</b>			

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- **Bilan horaire vu du point de vue du coût de la formation** des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : GIRARD Prénom : Corine Qualité : PU	UFR Santé	UFC	T	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :				15h
Nom : SENEJOUX Prénom : Corine Qualité : MCU	UFR Santé	UFC	T	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :				5h
Nom : FOURNEAU Prénom : Christophe Qualité : MCU	Université Paris-Saclay	UFC	T	4,5h ETD Dont 4,5h ETD rémunérées
Nom : PELLEQUER Prénom : Yann Qualité : PU	UFR Santé	UFC	T	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
TOTAL				33h30

- **Bilan horaire vu du point de vue du coût de la formation** des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : BOBILLIER-MONNOT Prénom : Marie Qualité : Pharmacien	Pharmacie suisse	UFC	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Nom : BOUVIER Prénom : Jean-Marc Qualité : Pharmacien	Pharmacie Damprichard	UFC	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : BUREAU Prénom : Loïc Qualité : Pharmacien	IFAS	UFC	8h ETD Dont 8h ETD rémunérées
Nom : CLAIRET Prénom : Anne-Laure Qualité : Pharmacien	CHU Besançon	UFC	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Nom : FLEURENTIN Prénom : Jacques Qualité : Pharmacien	Retraité	UFC	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Nom : GONZALEZ Prénom : Yann Qualité : Médecin	HAD Haute Savoie Sud	UFC	11h ETD Dont 11h ETD rémunérées
Nom : JOSSO Prénom : Sylvain Qualité : Médecin	Cabinet Besançon	UFC	6h ETD Dont 6h ETD rémunérées
Nom : KRAUTH Prénom : Nathalie Qualité : Médecin	Cabinet Colmar	UFC	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Nom : MARTINAT Prénom : Laure Qualité : Médecin	CH Dax	UFC	9,5h ETD Dont 9,5h ETD rémunérées



Nom : MICHEL Prénom : Eric Qualité : Pharmacien	Pharmacie Gilley	UFC	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : MOREL Prénom : Jean-Michel Qualité : Médecin	Retraité	UFC	9h ETD Dont 9h ETD rémunérées
Nom : PEPIN-RICHARD Prénom : Catherine Qualité : Vétérinaire	Cabinet Puy-Saint-Martin	UFC	6h ETD Dont 6h ETD rémunérées
Nom : ROBIN Prénom : Sabine Qualité : Pharmacien	Cabinet Amiens	UFC	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
Nom : ROUX Prénom : Danielle Qualité : Pharmacien	Retraitée	UFC	7h ETD Dont 7h ETD rémunérées
Nom : SOLMON Prénom : Francine Qualité : Médecin	Retraitée	UFC	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Nom : TAUXE Prénom : Pierre-Olivier Qualité : Médecin	Cabinet Suisse	UFC	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
<b>TOTAL</b>			<b>99h30 ETD</b>

### 3. COÛT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### 3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>1</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

<b>DEPENSES</b>	
<b>Coût total de la formation</b>	<b>24444,33€</b>
<b>RECETTES</b>	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	0
<b>Reste à financer</b>	<b>24444,33€</b>

<b>Nombre d'inscrits à la formation</b>	<b>24</b>
---	-----------

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

<b>Reste à financer, par individu</b>	<b>1018,51 €</b>
---------------------------------------	------------------

<b>Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription</b>	<b>1050 €</b>
A titre informatif : taux horaire/inscrit	<b>13,125€/h</b>

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

*(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :*

*1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique*

<sup>1</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)

- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 115 €
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 60.27 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

Le détail des calculs est dans l'annexe financière (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2023-2024*).

### 3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

- **Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : **24**


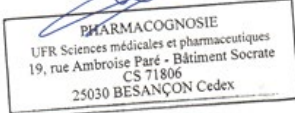



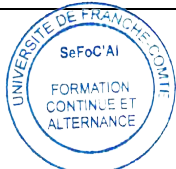
Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : **80**

- **Montants des frais par inscrit :**


**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<b>1050,00 euros (compléter)</b>	<b>1220,00 euros (compléter)</b>

### 3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr GIRARD Corine	21/04/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme COINTEAU Carole	21/04/2023		
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	21/04/2023		

### 3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 24/04/2023 <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom :  Pr Thierry MOULIN	Date : / 24 / 04 / 2023 _ /  Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTÉ Professeur T. MOULIN

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

Budget du DU / DIU intitulé :

Daté du :

<b>DEPENSES</b>		
Enseignements (*)		9 849,37 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		1 000,00 €
Déplacements des enseignants		1 570,00 €
Hébergement des enseignants		700,00 €
Matériel pédagogique		500,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		1 500,00 €
Frais complémentaires		525,00 €
Dépenses hors charges		15 644,37 €
Charges communes SeFoC'AI	26%	6 355,53 €
Charges UFR ou IUT	10%	2 444,43 €
<b>Cout total du DU DIU</b>		<b>24 444,33 €</b>

<b>RECETTES</b>		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
<b>Reste à financer</b>		<b>24 444,33 €</b>

<b>Nombre d'inscrits au DU DIU</b>		<b>24</b>
------------------------------------	--	-----------

*En deça de ce nombre  
l'équilibre financier de la  
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		1 018,51 €
--------------------------------	--	------------

<b>Prix de la formation par inscrit, hors droits universitaires</b>		<b>1 050 €</b>
---	--	----------------

Tarif horaire		13,125
---------------	--	--------

## Heures et types d'enseignement

<b>Nombre d'heures total de la formation</b>		80
<b>Enseignants de l'UFC</b>	nbre h CM	
	nbre h TD	33,5
	nbre h TP	
	Total eq TD	33,5
	Cout enseignant UFC	3 852,50 €
<b>Vacataires</b>	nbre h CM	
	nbre TD	99,5
	nbre h TP	
	Total eq TD	99,5
	Cout vacataire	5 996,87 €
<b>Total</b>	Cout total enseignement	<b>9 849,37 €</b>

**Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

<b>115,00 €</b>	<i>cout horaire TD enseignant</i>
-----------------	-----------------------------------

<b>60,27 €</b>	<i>cout horaire TD vacataire</i>
----------------	----------------------------------

**Frais de salles - TARIFS 2020 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 10 DÉCEMBRE 2019**

Type de salle		Tarif	Quantité	Coût	Total
<b>Amphiteâtres</b>					
< 300 places					
	1j	770 avec chauffage et 575 sans chauffage			0,00 €
	1/2 j	440 avec chauffage et 330 sans chauffage			0,00 €
	1h	125 avec chauffage et 90 sans chauffage			0,00 €
> 300 places					
	1j	1100 avec chauffage et 660 sans chauffage			0,00 €
	1/2j	550 avec chauffage et 355 sans chauffage			0,00 €
	1h	165 avec chauffage et 100 sans chauffage			0,00 €
<b>Amphi Pasteur Hauts de Chazal</b>					
	1j	2750			0,00 €
	1/2j	1430			0,00 €
	1h	330			0,00 €
<b>Salles banalisées</b>					
	1j	200 avec chauffage et 125 sans chauffage	5	200	1 000,00 €
	1/2j	135 avec chauffage et 80 sans chauffage			0,00 €
	1h	55 avec chauffage et 35 sans chauffage			0,00 €
<b>Salles spécialisées</b>					
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique					
	1j	575			0,00 €
	1/2 j	330			0,00 €
	1h	100			0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs					
	1j	440			0,00 €
	1/2j	220			0,00 €
	1h	90			0,00 €
<b>Frais de salles - coût total</b>					<b>1 000,00 €</b>

**Frais complémentaires pour le fonctionnement général**

Nature des frais complémentaires	Coût
Repas à 17,5€ (5 midisx4 + 10 soirs) = 17,5x30	525,00 €
<b>Coût total des frais supplémentaires</b>	<b>525,00 €</b>

*Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)*

### Déplacements

<b>Déplacements</b> <i>Préciser le lieu de départ et le lieu d'arrivée</i>	<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>Moyen(s) de transport</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>Remarque(s)</b>
Besançon <> Rennes	1	Train	300,00 €	
Besançon <> Metz	1	Train	120,00 €	
Besançon <> Annecy	1	Train	120,00 €	
Besançon <> Colmar	1	Train	60,00 €	
Besançon <> Dax	1	Train	400,00 €	
Besançon <> Puy Saint Martin	1	Train	120,00 €	
Besançon <> Amiens	1	Train	160,00 €	
Besançon <> Paris	1	Train	120,00 €	
Besançon <> Maïche	1	Train	20,00 €	
Besançon <> Genève	1	Train	150,00 €	
<b>Total des frais de déplacement</b>			<b>1 570,00 €</b>	

### Hébergements

<b>Hébergements</b> <i>Préciser le lieu et le type d'hébergement</i>	<b>Nombre de personnes concernées</b>	<b>Nombre de nuitée(s)</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>Remarque(s)</b>
Hôtel	10	1	700,00 €	
<b>Total des frais de déplacement</b>			<b>700,00 €</b>	


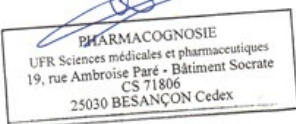
## DEMANDE D'ABROGATION

COMPOSANTE : **UFR SANTE**

INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel l'abrogation est demandée :

**L'abrogation du DU de Phytothérapie et d'Aromathérapie est demandée. En remplacement, le DU Phyto-aromathérapie est créé.**

### VISA DU PORTEUR

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Corine GIRARD	21/04/2023		

### VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

<b>Avis du conseil de la composante</b>	<b>Date : 24/04/2023</b> <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom :  Pr Thierry MOULIN	<b>Date : 24/04/2023</b>  <b>Signature et cachet :</b>   Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN



**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

**COMPOSANTE : UFR SANTE**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DU Pratiques et innovations en cicatrisation**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Responsabilité pédagogique

Madame le Docteur Joséphine MOREAU est ajoutée en tant que co-responsable.  
Monsieur le Professeur Zaher LAKKIS reste le responsable pédagogique.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Zaher LAKKIS	28/03/2023		<b>Pr LAKKIS Zaher</b> 10100533115 Service de Chirurgie Viscérale, Digestive et Cancérologique Unité de Transplantation Hépatique CHU Jean Minjoz - 25030 BESANÇON Cedex
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	28/03/2023		<b>Carole COINTEAU</b> Pour la Présidente de l'UFCC en tant que déléguée La Responsable des Généralistes Administratifs

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 24/04/2023 <b>Joindre la délibération</b>
<b>Directeur de la composante,</b> <b>Prénom, Nom : Pr MOULIN Thierry</b>	Date : 24/04/2023 <b>Signature et cachet :</b>  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

## Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

**TYPE DE DIPLOME**

(Cocher la case correspondante)

 **DIPLOME D'UNIVERSITE (DU)** **DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)** **AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) :** \_\_\_\_\_**INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES** (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ): \_\_\_\_\_

DU SECRETAIRE DE MAIRIE

**PARCOURS PEDAGOGIQUES<sup>1</sup>**La formation offre-t-elle plusieurs parcours ?  Oui  Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : \_\_\_\_\_

PARCOURS : \_\_\_\_\_

**COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : UFR SJEFG****RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

- Nom et prénom : TIRVAUDEY Catherine
- Statut : Professeure
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : 06 01 20 73 53
  - Mail : catherine.tirvaudey@univ-fcomte.fr

**NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION** (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : 0
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : 0

**NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 1****DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :**

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

- La 1<sup>re</sup> année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 2023/2024
- La 2<sup>e</sup> année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire :
- La 3<sup>e</sup> année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire :

**CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE DE LA FORMATION (un seul secteur disciplinaire)** (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
01	Droit sciences politiques	36	SCIENCES JURIDIQUES

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

**REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE** (Cocher la case correspondante) :

Formation initiale	Formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE SPECIFIQUE (RS)** (ancien Inventaire des certifications et des habilitations) :

Lien : <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> - Rubrique Guides (versions en vigueur)

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation au RS et les démarches à accomplir.

## Inscription de la formation au RS (Cocher la case correspondante) :

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / / / / / / / / / /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription au RS est effective, préciser :

Date d'enregistrement au RS : / / / / / / / / / / et Numéro d'enregistrement au RS : \_\_\_\_\_

- Sous l'intitulé (ni nom du diplôme, ni métier mais compétence apportée par la certification) : \_\_\_\_\_

- Dans la catégorie :

- Habilitation  
 Certification de compétences transversales  
 Certification de compétences complémentaires à un métier

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE NATIONAL DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE (RNCP)** :

Lien : <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> - Rubrique Guides (versions en vigueur)

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation au RNCP et les démarches à accomplir.

## Inscription de la formation au RNCP (Cocher la case correspondante) :

<input type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / / / / / / / / / /
<input checked="" type="checkbox"/> Souhaitée	<input checked="" type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription au RNCP est effective, préciser :

Date d'enregistrement au RNCP : 23/11/2022 et Numéro d'enregistrement au RNCP : RNCP37067

Démarche en cours pour que l'UFC soit certificateur au coté de l'université de Lorraine

**INSCRIPTION COMME ACTION DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC)** :

Les actions de DPC concernent les **professionnels de santé** (libéraux ou salariés d'un établissement de santé ou médico-social ou d'un centre de santé conventionné) : Aide-soignant, Assistant dentaire, Audioprothésiste, Auxiliaire de puériculture, Biologiste, Chirurgien-dentiste, Diététicien, Epithésiste, Ergothérapeute, Infirmier, Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM), Masseur-kinésithérapeute, Médecin, Oculariste, Opticien-lunetier, Orthophoniste, Orthoprotésiste, Orthoptiste, Orthopédiste-orthésiste, Orthésiste, Pharmacien, Physicien Médical, Podo-orthésiste, Prothésiste, Préparateur en pharmacie, Psychomotricien, Pédiacre-podologue, Sage-Femme, Technicien de laboratoire médical.

Lien : <https://www.agencedpc.fr/>

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation comme action de DPC et les démarches à accomplir.

## Inscription de la formation au DPC (Cocher la case correspondante) :

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / / / / / / / / / /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription comme action de DPC est effective, préciser :

Date d'enregistrement de l'action : / / / / / / / / / / et Numéro de l'action (11 chiffres) : \_\_\_\_\_

## 1. OBJECTIF DE LA FORMATION

Le Diplôme Universitaire visera à répondre aux besoins de recrutement sur des postes de secrétaires de mairie et de gestionnaires administratifs des communes rurales du département de la Haute-Saône. A l'origine du projet, il était envisagé de proposer cette formation aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des quatre départements franc-comtois. Afin de mesurer l'attractivité de la formation et l'insertion professionnelle des stagiaires, il a été convenu que la formation serait proposée, pour cette première année, au CDG de la Haute-Saône. En fonction des résultats, en termes de candidatures et d'insertion, la formation sera proposée aux trois autres centres de gestion en 2016/2017.

Cette formation sera utile pour les personnels de la fonction publique territoriale, de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière en poste ou en reconversion (en situation de maintien dans l'emploi), désirant développer leurs compétences et se professionnaliser.

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale accompagnent les collectivités de leur département en matière de gestion de personnel. Ils disposent, pour la plupart d'entre eux, d'un service de remplacement – renfort qui met à la disposition des collectivités des agents formés notamment sur les métiers de l'administration générale. Les diplômés de cette formation pourraient intégrer ce service pour une première expérience.

Ce diplôme doit permettre de former de futurs professionnels à la diversité des compétences requises sur ces emplois. Au plan régional, le DU est la seule formation universitaire dans le domaine des métiers de secrétaires de mairie ou de gestionnaires administratifs.

### 1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

- Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation,
- Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis),
- Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

Il ne s'agit pas d'une création mais d'une transformation de l'existant (DU Gestionnaire administratif secrétaire de mairie) en bloc de compétences afin de permettre que l'Université de Franche Comté soit certificateur de cette formation aux cotés de l'Université de Lorraine, les démarches sont en cours.

### 1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »)
- Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires)

Voir maquette jointe

### 1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

[https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwiOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009\\_Introduction\\_et\\_table\\_de\\_correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew](https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwiOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009_Introduction_et_table_de_correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew)

Secrétaire de mairie – E/M K1404

Gestionnaire administratif – E/M M1602

## 2. ORGANISATION DE LA FORMATION

### 2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

#### • Composante responsable de la formation

- Nom de la composante : UFR SJEPEG
- Directeur : LANG Christophe
- Email : christophe.lang@univ-fcomte.fr
- Tél. : 03 81 66 67 40

#### • Composante(s) associée(s)

(À décliner pour toutes les composantes associées)

- Nom de la composante : IPAG
- Directeur : MAYEUR-CARPENTIER Coralie
- Email : coralie.carpentier@univ-fcomte.fr
- Tél. : 03 81 66 61 45

#### • Etablissement(s) de formation partenaire(s)

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

- Nom établissement : Centre de gestion Haute-Saône
- Adresse : ZI DRUGEON – 7 rue de la Corne J. Bournot – 70000 NOIDANS LES VESOUL
- Directeur : Mme Carole TARY  
Email : [tary.direction@cdg70.fr](mailto:tary.direction@cdg70.fr) – tél : 03.84.97.02.46 – Fax : 03.84.97.02.41
- Responsable pédagogique : Mme Marie GRANDJEAN  
Email : [grandjean.recrutement@cdg70.fr](mailto:grandjean.recrutement@cdg70.fr) - Tél. : 03.84.97.02.46 - Fax : 03.84.97.02.41
- Nature du partenariat : Convention
- 
- Nom établissement : Centre de gestion du Doubs
- Adresse : sis 50 Avenue Wilson – CS 98416 25208 MONTBELIARD Cedex
- Directeur : Michaël THOMAS  
Email : [mthomas.direction@cdg25.org](mailto:mthomas.direction@cdg25.org)  
Nature du partenariat : Convention

#### • Lieu(x) de déroulement de la formation

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

UFR SJEPG

## 2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

### • Publics concernés et prérequis :

- *Public*

Fonctionnaires territoriaux en situation de maintien dans l'emploi ;

Demandeurs d'emplois, publics TH prioritaire ;

Personnels des autres fonctions publiques (Etat, Hospitalière) ;

Etudiants en formation initiale.

- *Prérequis*

Pour les personnels, être en poste dans la fonction publique.

Pour les demandeurs d'emplois et les étudiants être titulaires du baccalauréat.

### • Validation d'acquis pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

(Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».)

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance compétente qui propose l'admission: sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de (préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres) :

Responsable pédagogique et un professionnel intervenant dans la formation

### • Modalités de candidature pour accéder à la formation :

Utilisation d'eCandidat :  Oui  Non. Sinon, joindre le dossier de candidature.

Liste exhaustive des pièces justificatives à joindre à la candidature :

- CV détaillé présentant la trajectoire personnelle et professionnelle et incluant la formation initiale et continue
- Une ou des fiches de poste précisant les fonctions et activités exercées
- Photocopies du ou des diplôme(s) (notamment ceux requis pour l'inscription au DU)
- Photocopies des attestations de stage et des programmes des actions de formations suivies
- Attestation d'emploi, carte d'étudiant, ou inscription ANPE justifiant votre statut
- Lettre de motivation

La procédure de candidature comporte :

1. Un entretien :  Oui  Non
2. Un questionnaire de positionnement :  Oui  Non
3. Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :  Oui  Non
4. Autre :  Oui  Non. Si oui, préciser : Analyse du dossier et de la motivation du candidat

Personne compétente qui prononce l'admission : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance ou personne compétente qui propose l'admission (soit le responsable de la formation ou soit une commission dont la composition est à préciser) : sur proposition du responsable pédagogique (sinon modifier) ...

### • Durée de la formation pour l'étudiant :

- Nombre d'années universitaires, d'heures, nombre de jours, période

Campagne 2023-2024

Durée de 288.5h sur 64 jours du 25 septembre 2023 au 2 juillet 2024

• **Modalités pédagogiques :**

- *Cocher et préciser*

- Présentiel  
 Distanciel  
 Hybride  
 Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

• **Outils pédagogiques :**

- *Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels*  
- *Organisation de la formation (parcours<sup>1</sup>, options, semestres, modules)*

Cours magistraux dispensés par des universitaires et des professionnels

TD dispensés par des professionnels et des universitaires

Stage en collectivité territoriale de moins de 5000 habitants d'une durée de 8 semaines (280h). Rapport de stage évalué par un jury composé d'universitaires et de professionnels, permettant de juger des acquis pratiques et de l'adaptation du stagiaire en milieu professionnel.

Evaluations écrites (devoirs sur table, travaux personnels...) et orales dans toutes les unités d'enseignement.

• **Partenariat avec les milieux professionnels :**

- *Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises*

Le diplôme est monté avec le soutien des quatre CDG franc-comtois qui contribue à la formation et intègre les stagiaires dans les services de missions temporaire une convention est signée en ce sens.

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation :**

- *Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...*

Selon les unités d'enseignement la nature des évaluations peut être variée. Toutefois, une épreuve sur table au minimum sera organisée dans chacune des unités d'enseignement. Chaque stagiaire sera, par ailleurs, évalué dans le cadre des travaux dirigés. Enfin, le rapport de stage sera évalué à l'issue d'une soutenance devant un jury.

Tous les modules, dotés du même coefficient, se compensent.

• **Modalités d'évaluation de la formation :**

Utiliser l'enquête de satisfaction jointe qui est à transmettre à chaque inscrit en fin de formation

Enquête papier anonyme en fin de formation

Traitement des réclamations :

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

Campagne 2023-2024

- Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs), des réclamations exprimées par ces dernières (accusé de réception des réclamations et réponses apportées aux réclamants), des aléas survenus en cours de formation et prestation.

Les règles en vigueur à l'Université s'appliquent au DU avec une priorité donnée au règlement amiable des différends.

Amélioration continue :

- Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont mises en œuvre à partir du recueil des appréciations (identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction, de l'adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues...)

Une réunion pédagogique permet une analyse collective des résultats de l'enquête et permet l'évolution marginale de la formation qui a été en tout état de cause co-construite avec les partenaires professionnels.

**• Jury de délivrance du diplôme :**

(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

- Préciser la composition non-nominative : quantité et qualité des membres du jury

Le jury de délivrance du diplôme sera composé du directeur de l'UFR SJEPC, de la responsable pédagogique de la formation, de la directrice de l'IPAG, de la Directrice du CDG 70 ou de son représentant, des enseignants chercheurs chargés des cours théoriques du diplôme.



- Programme détaillé **vu du point de vue de l'inscrit** à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation en précisant le nombre d'ECTS si la validation de la formation en attribue (uniquement lorsque l'attribution d'ECTS est absolument nécessaire pour permettre les mobilités internationales individuelles ou la signature d'accords inter universitaires (AIU)). 1 ECTS = 8 h de formation en présentiel.
- Bloc de compétences issus des contenus de la formation : contacter SeFoC'AI pour identifier des "blocs de compétences" commercialisables en formation courte.*

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant <sup>1</sup> , qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation					Volume horaire par enseignement en <b>Équivalent TD</b>	Compétences acquises (« être capable de... »)	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence (nombre, nature, durée de l'épreuve et coefficient, le cas échéant)	Ref Apogée
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)	Volume horaire total pour l'inscrit				
<b>UE 1 : Assister et conseiller les élus</b>											
Maîtriser les principes de la décentralisation & libre administration	02	Nom : BONNAMY Damienne Qualité : MCF Etablissement : UFC	12				12	18		Epreuve sur table	
Organiser les assemblées locales dans le respect des pouvoirs des exécutifs locaux	02	Nom : BONNAMY Damienne Qualité : MCF Etablissement : UFC	6	4			10	13		Un contrôle intermédiaire et une épreuve sur table	
Acquérir les compétences des différentes autorités décentralisées	02	Nom : BONNAMY Damienne Qualité : MCF Etablissement : UFC	6				6	9		Epreuve sur table	
Maîtriser le partage des compétences avec les intercommunalités	02	Nom : CHEVILLEY-HIVER Carole Qualité : MCF Etablissement : UFC	12				12	18		Epreuve sur table	
Conseiller les élus locaux et s'assurer de la légalité des actes et la garantir	02	Nom : OVERNEY Sophie Qualité : MCF Etablissement : UFC	12	3			15	21		Un contrôle intermédiaire et une épreuve sur table	
Concevoir les projets d'équipe	02	Nom : CHAROY-FLEURY Odile Qualité : attachée terr Etablissement : CDC Rioz		3			3	3		Validé par assiduité ou Travail personnel	

**Commenté [SI1]:** Mme TISSERAND Emilie  
Qualité Directrice des affaires juridiques  
Ville de Vesoul

**Commenté [SI2]:** Mme TISSERAND Emilie  
Qualité Directrice des affaires juridiques  
Ville de Vesoul

<sup>1</sup> Si plusieurs enseignants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants intervenant.

Réaliser les actions planifiées	02	Nom : BEURTHERET Emmanuelle Qualité : resp qualité Etablissement :MGR Monnie renergies		7			7	7		Validé par assiduité ou Travail personnel	
<b>UE 2 : Assurer les services à la population</b>											
Assurer l'accueil et communiquer auprès de la population	02	Nom : CHEVILLEY- HIVER Carole Qualité : MCF Etablissement : UFC		3			3	3		Validé par assiduité ou Travail personnel	
Délivrer les autorisations d'urbanisme	02	Nom :CIAUDO Alexandre Qualité : MCF Etablissement : UFC	9	7			16	20.5		Un contrôle intermédiaire et une épreuve sur table	
Délivrer tout renseignement légal - garantir la qualité du service public - répondre aux demandes (mobiliser les ressources communales et intercommunales)	02	Nom : OVERNEY Sophie Qualité : MCF Etablissement : UFC	6	7			13	16		Un contrôle intermédiaire et une épreuve sur table	
Actualiser la liste électorale - organiser les scrutins et bureaux de vote	02	Nom : Monsieur GAINET Qualité : Etablissement :	3				3	4.5		Epreuve sur table	
Délivrer les actes d'état-civil	01	Nom : Monsieur BOUSSARD Qualité : Etablissement :	7				7	10.5		Epreuve sur table	
Gérer les concessions funéraires	01/02/19	Nom : Monsieur BOUSSARD Qualité : Etablissement :	3				3	4.5		Epreuve sur table	
Rédiger les arrêtés conformément au pouvoir de police du maire	02	Nom : OVERNEY Sophie Qualité : MCF Etablissement : UFC	6				6	9		Epreuve sur table	

**Commenté [SI3]:** DEROUSSEAUX LEBERT Patricia  
Communauté d'agglomération Belfort

**Commenté [SI4]:** Monsieur MONNOT Aurélien rédacteur  
principl commune Andelnans

UE 3 : Gérer les services de la commune										
Rédiger les pièces du dossier de consultation des entreprises - Définir le mode de passation du marché - assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics - Suivre l'exécution du marché	02	Nom : TISSERAND Mathieu Qualité : attaché principal Etablissement : Départ HS	14				14	21		Epreuve sur table
Assurer les opérations de comptabilité courante - Monter les dossiers	02	Nom : HOUSER Mattieu Qualité : MCF Etablissement : UFC	12	7			19	25		Un contrôle intermédiaire et une épreuve sur table
Gérer les paies	02	Nom : Monsieur VERNIER Qualité : Etablissement :		12			12	12		Validé par assiduité ou Travail personnel
Prévenir et régler les différends	02	Nom : SIMONIN Qualité : psychologue du travail Etablissement : CDG70		7			7	7		Validé par assiduité ou Travail personnel
Préparer le budget	02	Nom : HOUSER Mathieu Qualité : MCF Etablissement : UFC	9	10,5			19,5	24		Un contrôle intermédiaire et une épreuve sur table
Organiser les recrutements pour le besoin en ressources humaines	02	Nom : GRANDJEAN Marie Qualité : attachée territoriale Etablissement : CDG 70	17				17	25,5		Un contrôle intermédiaire et une épreuve sur table
Assurer le suivi de carrière des agents communaux (droit statutaire et social) pour l'évolution professionnelle - Piloter le plan de formation et gérer les entretiens	02	Nom : CARASSUS Christiane Qualité : attachée principale territoriale Etablissement : CDG 70	10				10	15		Un contrôle intermédiaire et une épreuve sur table

**Commenté [SI5]:** Mme JOLY Brigitte rédacteur principal CCST Delle

**Commenté [SI6]:** Monsieur TARY Christophe attaché principal SYTEVOM Noidans les vesoul

professionnels - Evaluer le travail des agents										
Organiser et gérer le temps de travail et le suivi des arrêts maladie et congés	02	Nom : CARASSUS Christiane Qualité : attachée principale territoriale Etablissement : CDG 70	10				10	15		Un contrôle intermédiaire et une épreuve sur table
Gérer la mobilité des fonctionnaires	02	Nom : SIVAC Emma Qualité : attachée territoriale Etablissement : CDG 25		6			6	6		Validé par assiduité ou Travail personnel
<b>UE 4 : Pratique professionnelle</b>										
Informatique	27	Nom : MOUNTASSIR Hassan Qualité : PU Etablissement : UFC		14			14	14		Epreuve sur table
E-Magnus		Nom : RIGULOT Stephane Qualité : ingénieur territorial Etablissement : territoire energie 90		35			35	35		Validé par assiduité ou Travail personnel
Outils documentaires		Nom : GILLET Claire Qualité : Etablissement : UFC		6			6	6		Validé par assiduité ou Travail personnel
Méthodologie Rapport & Soutenance de stage		Nom : TIRVAUDEY Catherine Qualité : PU Etablissement : UFC		3			3	3		Validé par assiduité ou Travail personnel
Stage						350				Rapport et soutenance
<b>Total</b>			<b>154</b>	<b>134.5</b>		<b>350</b>	<b>288.5</b>	<b>365.5</b>		

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- **Bilan horaire vu du point de vue du coût de la formation** des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : TIRVAUDEY Prénom : Catherine Qualité : MCF	SJEPG	SJEPG	TITULAIRE	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique <b>à valider par la composante</b> :40h TD				
Nom : BONNAMY Prénom : Damienne Qualité : MCF	SJEPG	SJEPG	TITULAIRE	36h ETD Dont 36h ETD rémunérées
Nom : OVERNEY Prénom : Sophie Qualité : MCF	SJEPG	SJEPG	TITULAIRE	36h ETD Dont 36h ETD rémunérées
Nom : CHEVILLEY-HIVER Prénom : Carole Qualité : MCF	SJEPG	SJEPG	TITULAIRE	21h ETD Dont 21h ETD rémunérées
Nom : CIAUDO Prénom : Alexandre Qualité : MCF	SJEPG	SJEPG	TITULAIRE	13.5h ETD Dont 13.5h ETD rémunérées
Nom : HOUSER Prénom :Matthieu Qualité : MCF	SJEPG	SJEPG	TITULAIRE	27h ETD Dont 27h ETD rémunérées
Nom : MOUNTASSIR Prénom : Hassan Qualité : PU	SJEPG	SJEPG	TITULAIRE	14h ETD Dont 14h ETD rémunérées
TOTAL				150.5

- **Bilan horaire vu du point de vue du coût de la formation** des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Vernier Prénom : Qualité :		SJEPG	12h ETD Dont 12h ETD rémunérées
Nom : Charoy-Fleury Prénom : Odile Qualité : Attachée DGS	Communauté de commune de Riolais	SJEPG	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Nom : Tisserand Prénom : Emilie Qualité : attachée territoriale	Communauté d'agglo de Vesoul	SJEPG	7h ETD Dont 7h ETD rémunérées
Nom : Beurtheret Prénom : Emmanuelle Qualité : responsable qualité	MGR Monnier energie de Chaux	SJEPG	7h ETD Dont 7h ETD rémunérées
Nom : Derousseaux Lebert Prénom : Patricia Qualité :	Communauté d'agglo Belfort	SJEPG	7h ETD Dont 7h ETD rémunérées
Nom : Monnot Prénom : Aurélien	Commune d'Andelnans 90	SJEPG	7h ETD Dont 7h ETD rémunérées

Qualité : rédacteur principal			
Nom : Gainet Prénom : Qualité :		SJEPG	4.5h ETD Dont 4.5h ETD rémunérées
Nom : Boussard Prénom : Qualité :		SJEPG	15h ETD Dont 15h ETD rémunérées
Nom : Tisserand Prénom : Mathieu Qualité : attaché principal	DPT Haute-Saône	SJEPG	21h ETD Dont 21h ETD rémunérées
Nom : Joly Prénom : Brigitte Qualité : rédacteur principal	CCST Delle	SJEPG	7h ETD Dont 7h ETD rémunérées
Nom : Simonin Prénom : Isabelle Qualité : Psychologue du travail	CDG70	SJEPG	7h ETD Dont 7h ETD rémunérées
Nom : Tary Prénom : Christophe Qualité : attaché principal	SYTEVOM Noidans-les-Vesoul	SJEPG	10.5h ETD Dont 10.5h ETD rémunérées
Nom : Grandjean Prénom : Marie Qualité : attachée principale	CDG70	SJEPG	25.5h ETD Dont 25.5h ETD rémunérées
Nom : Carassus Prénom : Christiane Qualité : attachée principale territoriale	CDG70	SJEPG	30h ETD Dont 30h ETD rémunérées
Nom : Sivic Prénom : Emma Qualité : attachée territoriale	CDG25	SJEPG	6h ETD Dont 6h ETD rémunérées
Nom : Rigoulot Prénom : Stephane Qualité : ingénieur territorial	Territoire d'énergie 90	SJEPG	35h ETD Dont 35h ETD rémunérées
Nom : Gillet Prénom : Claire Qualité :	SCD UFC	SJEPG	6h ETD Dont 6h ETD rémunérées
TOTAL			210.5

### 3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

**3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>1</sup>**

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

<b>DEPENSES</b>	
Coût total de la formation	<b>39261.13€</b>
<b>RECETTES</b>	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	0
Reste à financer	<b>39261.13€</b>

Nombre d'inscrits à la formation	<b>11</b>
----------------------------------	-----------

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

Reste à financer, par individu	<b>3569.19€</b>
--------------------------------	-----------------

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription	<b>3606€</b>
A titre informatif : taux horaire/inscrit	<b>12.5€/h</b>

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

*(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :*

- 1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 115 €
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 60.27 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

Le détail des calculs est dans l'annexe financière (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2023-2024*).

**3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION**

- **Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) :

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) :

- **Montants des frais par inscrit :**

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>2</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>3</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>3606,00</u> euros (compléter)	<u>3776,00</u> euros (compléter)

**3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

<sup>1</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)

<sup>2</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>3</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	TIRVAUDEY Catherine	13.03.2023	
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	LOPEZ Christine	22.03.2023	
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	GILLON Pascal	22.03.2023	



**3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / 13 / 03 / 2023 / <i>Le Directeur</i>
<b>Directeur de la composante,</b> Prénom, Nom : Christophe LANG	Date : / 22 / 03 / 2023 / Signature et cachet :  Christophe LANG





**DEMANDE D'ABROGATION**
**COMPOSANTE : UFR STAPS**
**INTITULE du DU pour lequel l'abrogation est demandée :**
**DU Sports et thérapies naturelles**
**VISA DU PORTEUR**
*DU jamais ouvert.*

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation		/ _ / _ / _ _ _ /		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / 23 / 04 / 2023 / <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  <b>WANE Cheikh :</b>	Date : / 28 / 04 / 2023 / Signature et cachet :  Pour la Présidente de l'Université et par délégation Le Directeur de l'UFR STAPS Cheikh Tidiane WANE

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « Demande d'abrogation » et  
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

COMPOSANTE : UFR Sciences de la Santé

INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :

**DU Sport Santé Pharmacie**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Dans le paragraphe « organisation pédagogique / mode de formation »

En plus de :

« Présentiel »

Ajouter ceci :

« Ce DU pourrait être proposé en version 100% e-learning.

Si cette version est choisie par l'équipe pédagogique,

- le contenu, le volume horaire et la liste des intervenants seront identiques à la version présentielle,


- cette modalité d'enseignement sera communiquée aux candidats au plus tard 3 mois avant la date de début de la formation.»

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	DEVAUX Sylvie DEMOUGEOT Céline	3 mars 2023		<b>Cachet UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANÇON CEDEX Tél. : 03 81 66 55 55 du-pharmacie@univ-fcomte.fr Pour la Présidence du PUEC
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante		12/03/2023 -1		 et par délégation Le responsable des Services Administratifs 

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

Avis du conseil de la composante	Date : 10/03/2023 Joindre la délibération
----------------------------------	---

<p>Directeur de la composante,</p> <p>Prénom, Nom : Thierry MOULIN</p>	<p>Date : / <u>22</u> / <u>03</u> / <u>2023</u> /</p> <p>Signature et cachet :</p> <p> Le Directeur de l'UFR SĀNTE Professeur F. MOULIN</p>
--	---



**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

**Attention :**

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création d'un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

**COMPOSANTE : STAPS**




**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée :**

**DU TRAIL RUNNING**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Diversification des enseignements dans le but d'aborder toutes les spécificités de la discipline (sommeil, immunité, spécificité chez la femme) et ouverture du débat sur la thématique « sport en transition » à travers une Fresque du Climat.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Samuel Béliard	24/03/2023		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Guillaume MAGRIN	24/03/2023		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : <u>24/03/2023</u> / Joindre la délibération
<b>Directeur de la composante,</b> Prénom, Nom : <u>Cheikh Tidiane WANE</u>	Date : <u>24/03/2023</u> Signature et cachet :  Pour la Présidente de l'Université et par délégation Le Directeur de l'UFR STAPS <b>Cheikh Tidiane WANE</b>

**DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF**

**COMPOSANTE : UFR STAPS**

**INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée : DU TRAIL-RUNNING**

**NOMBRE D'HEURES : 132,75 heures équivalent TD**

**ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :**

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

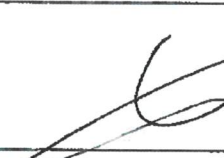


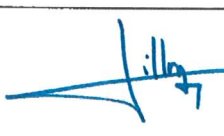

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>700,00</u> euros (compléter)	<u>870,00</u> euros (compléter)

**NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :**

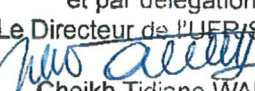
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>3</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>4</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2022-2023)	<u>1000,00</u> euros (compléter)	<u>1170,00</u> euros (compléter)

**VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	BELIARD Samuel	<u>16/03/2023</u>		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	MAGRIN Guillaume	<u>16/03/2023</u>		
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal Gillon	<u>16/03/2023</u>		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / / / <b>Joindre la délibération</b>
<b>Directeur de la composante,</b> Prénom, Nom : <u>Cheikh Tidiane WANE</u>	Date : <u>16/03/2023</u> Pour la Présidente de l'Université et par délégation Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR STAPS <u>Cheikh Tidiane WANE</u>

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.  
<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.  
<sup>3</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.  
<sup>4</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.



## COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

### BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>5</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

<b>DEPENSES</b>	
Coût total de la formation	€ 32 991.28
<b>RECETTES</b>	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	3 000
Reste à financer	€ 29 991.28

Nombre d'inscrits à la formation	30
----------------------------------	----

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

Reste à financer, par individu	€ 999.71
--------------------------------	----------

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription	€ 1000
A titre informatif : taux horaire/inscrit	€/h 7.53

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

*(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :*

- 1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 115 €
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 60.27 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

Le détail des calculs est dans l'annexe financière (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2023-2024*).

<sup>5</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)



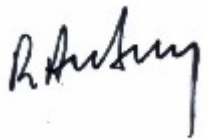
## DEMANDE D'ABROGATION

COMPOSANTE : **UFR SANTE**


INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel l'abrogation est demandée :

L'abrogation du **DU-UE l'éthique, la communication et le travail, en équipe mutidisciplinaire dans le champ de la santé** est demandée.

### VISA DU PORTEUR

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Pr Régis AUBRY	09/03/2023		

### VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / <u>24</u> / <u>04</u> / <u>2023</u> _ / <u>Joindre la délibération</u>
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom : Pr. Thierry MOULIN	Date : / <u>24</u> / <u>04</u> / <u>2023</u> _ /  Signature et cachet :   Le Directeur de l'UFR <b>SANTE</b>  Professeur T. MOULIN